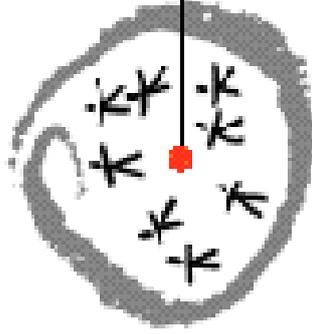


RAPPORT ANNUEL CIIP 2003



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

MARS 2004

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE : PROGRAMME 2001-2004

Réalisations du programme de travail de la CIIP pour les années 2001-2004	3
---	---

DEUXIEME PARTIE : LES ORGANES TRANSVERSAUX ET LES ORGANISMES SUBVENTIONNES

La Conférence intercantonale de l'Instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)	
et la conférence des secrétaires généraux (CSG)	11
Le secrétariat général de la Conférence	14
Le conseil de la coordination (CC)	16
La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)	17
La commission pédagogique (CP)	19
La formation romande pour les responsables d'établissements scolaires (FORRES)	20
L'école romande de psychomotricité	21
La fondation La science appelle les jeunes (SAJ)	22
La fondation Education et développement (FED)	23

TROISIEME PARTIE : LES ORGANES SPECIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME

1. Objectifs prioritaires	
1.1 Plans d'études : PECARO	24
1.2 Politique des langues :	
Groupe de travail langues (GTL)	25
Groupe de référence pour le français (GREF)	26
Groupe de travail Portfolio européen des langues (PEL)	26
Loi fédérale sur les langues	26
Délégation à la langue française (DLF)	27
1.3 Education et prévention : Education et promotion de la santé (EDUPRO)	29
1.4 Formation des enseignants : la conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques (CDHEP)	30
1.5 Recherche en éducation	
L'institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)	31
Le Conseil de la recherche en éducation (CRE)	33
1.6 Education aux médias	
L'unité éducation aux médias et aux TIC	34
La commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)	35
2. Activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire	
2.1 Ressources didactiques et moyens d'enseignement :	
Le secteur des moyens d'enseignement	36
L'office romand des éditions scolaires (OR)	38
2.2 Enseignement secondaire II général et professionnel	
La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	39
2.3 Migrations intercantionales et coordination scolaire	45
3. Activités et objectifs dans des champs nouveaux de la collaboration intercantonale	
3.1 La Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	46
La Haute école de musique de Suisse romande (HEMSR)	46
La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)	47
3.2 Orientation scolaire et professionnelle	
La conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	49
Le centre de production documentaire sur les études et les professions	51
3.3 Enseignement spécialisé : la commission de l'enseignement spécialisé (CES)	52
4. Le glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	54

ANNEXES

Textes officiels

Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30.1.03	58
Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.03	61
Education et prévention : principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30.1.03	64
Modification des articles 37, 38, 39 et 41 des Statuts de la CIIP (IRDP) du 9.5.03	66
Décision de la CIIP relative à l'enseignement du français du 3.4.03 et postulats	67
Mise en place d'un groupe paritaire CIIP-SER - Mandat et composition du 3.4.03	71
Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs et directrices d'écoles du degré diplôme de Suisse romande et du Tessin (CEDDSRT)	72
Décision relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires du 22.5.03	72
Décision relative à l'organisation interne du secrétariat général de la CIIP du 22.5.03	73
Arrêté sur les budgets 2004	74
Arrêté sur les comptes 2002	75
Accord cadre entre la TSR et la CIIP	76

COMPTES

Comptes de la CIIP	77
Comptes du fonds des éditions scolaires	79
Comptes de la CRFP	80
Comptes du centre de production documentaire	82
Comptes de l'IRDP	83
Comptes du Glossaire des patois de la Suisse romande	85

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE ET DE SES ORGANES EN 2003	87
---	----

TABLE DES ABBREVIATIONS	91
--------------------------------	----

REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2001 à 2004

Suivi des travaux

EN GRISÉ : LE PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CIIP LE 31 MAI 2001

LISTE DES RESPONSABLES

ASC	Anne Schaller	MBE	Matthis Behrens (arrivé à l'IRDP le 1.10.03)
CBE	Christian Berger (arrivé au SG le 1.8.03)	MNI	Michel Nicolet
CCS	Caroline Codoni-Sancey	OMA	Olivier Maradan (a quitté la CIIP fin 2002, mais est resté président du Comité de rédaction PECARO)
CGS	Christian Georges	PHL	Paul-Henri Liard
FFCL	Francine Clavier (a quitté le SG le 31.8.03)	RCL	Raymond Clavel
JMB	Jean-Marie Boillat (a quitté le SG le 31.7.03)	RSO	Roberto Stocco
JPM	Jean-Pascal Mougin		
JWE	Jacques Weiss (a quitté l'IRDP le 31.8.03)		

Première partie : Les six priorités de la Conférence

1.1 Plan d'études

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Déclaration politique de la CIIP sur les objectifs généraux d'instruction et de culture de l'Ecole publique (pendant de la Déclaration de 1999 sur les finalités éducatives). ▪ Elaboration d'une proposition	Comité de rédaction et commission pédagogique	Printemps 02	Réalisé 30.01.2003 Déclaration relative aux finalités et aux objectifs de l'école publique		OMA FCL
▪ Décision de la CIIP		Automne 02	Réalisé 30.01.2003		
Elaborer une proposition PECARO, selon déclaration CIIP du 17.02.00	Comité de rédaction et commission pédagogique	Eté 03	Réalisé 01.07.2003 En consultation depuis le 22.01.2004		
Accord de principe de la CIIP	CIIP	Sept. 03	Non réalisé	Fin 04	
Mise en consultation, ajustements	SG et comité de rédaction	10.03-06.04	En cours	Fin 04	
Adoption du PECARO	CIIP	Automne 04		Printemps 05	

1.2 Politique d'enseignement des langues et politique de la langue française

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP

Note : L'ensemble des travaux conduits sous ce titre sont réalisés dans la conformité aux Recommandations de la CDIP/CH.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Adoption de lignes directrices pour une politique coordonnée d'enseignement des langues dans la région ▪ Définition d'un modèle unique d'introduction de l'enseignement des langues ; ▪ Généralisation de l'enseignement de l'allemand dès la 3e primaire ; ▪ Généralisation de l'apprentissage précoce de l'anglais ; ▪ Promotion de l'enseignement de l'italien ; ▪ Place des langues de la migration	Groupe de travail « langues » CIIP Décision de la CIIP	Avril 02 Eté 02	Réalisé : 30.01.2003 Déclaration relative à la politique de l'enseignement des langues		MNI

Définition des objectifs en matière d'enseignement des langues, y compris du français	Commission pédagogique et comité de rédaction PECARO	Cf. pt 1.1	Réalisé : 30.01.2003 Déclaration sur la politique de l'enseignement des langues		MNI OMA FCL
Mise en œuvre des lignes directrices pour une politique coordonnée de l'enseignement des langues	Commission pédagogique et/ou Groupe de travail « langues » CIIP	Automne 02 à fin 04	En cours	Forum langues 12.5.04	MNI
Coordination de l'introduction généralisée du Portfolio européen des langues ▪ Définition d'un concept d'information; ▪ Définition d'un concept de formation et d'opérationnalisation.	Groupe des personnes relais PEL Décision de la CIIP	Printemps 02 Eté 02	En cours		MNI
Distribution généralisée du PEL		Années scolaires 02 à 04	En cours		
Promotion des échanges linguistiques ▪ Encourager les départements à prendre des dispositions d'organisation afin de promouvoir une politique d'échanges d'élèves et de maîtres plus intense ; ▪ Collaborer avec la NW EDK et CH-Echange	Propositions du Secrétariat général en collaboration avec le secrétariat NW EDK Décision de la CIIP	Eté 01 Automne 01	En cours : dossier repris au niveau CDIP-CH Caduque	Ouvert (dossier CDIP)	MNI
Evaluation de l'enseignement du français ▪ Rapport et propositions sur les suites des colloques 01 et 02 ▪ Prise d'avis de la CSE et de la CP ▪ Propositions à la CIIP ▪ Réalisations	SG et IRDP SG SG et IRDP	Eté 01 Automne 01 Hiver 01-02 Ans 02 à 04	Réalisé		
Loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les régions linguistiques ▪ Prise de position dans la consultation fédérale ; ▪ Examiner les voies et moyens du maintien et de la promotion de l'enseignement et de l'usage du français et de l'italien en Suisse ▪ Examiner et redéfinir le mandat et les missions de la Délégation à la langue française de la CIIP (DLF). ▪ Préparation éventuelle de mesures coordonnées d'application de la nouvelle législation fédérale.	Secrétariat général, CSE et CSG CIIP	Eté – automne 01 Selon échéance de consultation	Réalisé En cours	Printemps 2004	JMB

1.3 Education et prévention

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Elaboration et adoption d'une conception d'ensemble de l'action éducative de prévention ▪ Proposition ▪ Consultation ▪ Adoption	GT « EDUPRE » CIIP-SG CIIP	Avril 01 07.01- 10.01 Novembre 01	Réalisé		MNI
Définition des objectifs et insertion dans les plans d'études	Commission pédagogique et comité de rédaction PECARO	Eté 03	Réalisé		

Développement de modules de formation pour les enseignants et les chefs d'établissements	Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Octobre 02	En cours		MNI
Propositions de formations continues pour les intervenants extérieurs (infirmières scolaires, médecins, superviseurs, ...)		Décembre 03			
Recommandations sur la place des parents, le rôle des élèves et la mission des établissements					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux ressources didactiques ▪ Inventaire critérié permanent des documents utiles ; ▪ Mise en place et gestion d'un site internet interactif ; ▪ Rencontres épisodiques des principaux acteurs ; ▪ Etablissement d'un guide « situations d'urgence » 					
Création d'un dispositif d'évaluation de la mise en place de la conception cadre	IRDP et Commission « éducation sociale et promotion de la santé »	Décembre 03	Caducue		

1.4 Formation des enseignants (HEP)

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Créer une commission, une conférence ou un conseil officiel des HEP chargé de la coopération entre les institutions de formation des maîtres, assurer les bases d'un réseau d'échange de compétences et de circulation des informations.	Proposition GT/HEP et SG	Février 01	Réalisé		
	CIIP adoption du mandat	Mai 01	Réalisé		
Assurer une formation complémentaire de transition aux formateurs d'enseignants	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	De 01 à 05	En cours		OMA FCL CBE
Promouvoir une offre de formation universitaire pour les formateurs d'enseignants. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Négociation avec l'Université ; ▪ Rapport à la CIIP 	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Mai 02	En cours	Été 2004	
		Juin 02			
Mise en œuvre des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP	CDHEP en collaboration avec l'IRDP Cf. pt 1.5	Dès fin 02	En cours	Été 2004	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les passages et transitions vers l'Université ainsi que les principes d'équivalence. ▪ Négociation avec les Facultés ▪ Rapport à la CIIP 	Conférence des directeurs HEP (CDHEP)	Octobre 03	En cours	A revoir en fonction du système de Bologne	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager des conditions de libre choix des lieux de formation aussi pour les futurs enseignants. ▪ Participer à l'insertion des HEP dans l'Accord intercantonal sur les HES ▪ Mise en œuvre 	SG et CSG CDHEP	Selon décision de la CDIP/CH	En cours		

1.5 Recherche en éducation (IRDP)

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Mettre en place un Réseau romand (ou Centre) de compétences en évaluation des systèmes de formation, établissements et organisations, des apprentissages et des enseignements.	IRDP, Conseil de la recherche	01 à 04	En cours		JWE MBE
Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives.	IRDP	Selon les projets considérés	En cours		
Veiller au rapprochement et à la collaboration entre les équipes de recherche en formation professionnelle, en particulier celles des futures HES-santé-social, et celles de la formation générale (centres de recherche, HEP, Universités).	IRDP, Conseil de la recherche, avec la collaboration des Comités directeurs HES et la CDHES	01 à 04	En cours		
Clarifier les fonctions et l'organisation de la recherche dans les HEP et préciser leurs rapports aux institutions existantes.	IRDP et Conseil de la recherche Cf. sous pt 1.4	01 à 04	En cours		

1.6 Education aux médias (TICE)

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Définir une politique de collaboration intercantonale en matière d'éducation aux médias et de TIC	SG et COMETE	Été 02	Réalisé		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une commission ▪ Mise en place de l'instrumentation requise 	CIIP Secrétariat général	Automne 01 Fin 01	Réalisé 15.03.01 Partiellement réalisé		
Assurer le fonctionnement de la collaboration avec la TSR et la RSR selon la convention du 4.10.2000	Secrétariat général	Dès début 02	En cours	Entrée en fonction du conseil Média-Formation : 18.03.04	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer un site internet et produire des documents pédagogiques d'accompagnement des ressources audiovisuelles et d'éducation aux médias. 	Secrétariat général	Dès début 02	En voie de réalisation	Ouverture du site e-media : 1 ^{er} février 2004	
Coordonner la participation romande (francophone) au serveur suisse de l'éducation. Collaborer avec le CTIE.	SG et COMETE	Dès automne 01	En cours		

Deuxième partie : Des activités et objectifs dans le champ de la coordination scolaire

Il s'agit ci-dessous d'activités qui ne relèvent plus des priorités politiques de la Conférence. Elles participent soit des champs d'actions habituels de la Conférence et, à ce titre, procèdent des affaires courantes, soit de domaines exploratoires. La poursuite de ces actions ne sauraient porter préjudice à la réalisation des objectifs prioritaires (Première partie).

2.1 Ressources didactiques et moyens d'enseignement

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs et aux conditions économiques les plus favorables

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Définir et adopter une politique de collaboration intercantonale en matière de fourniture de moyens d'enseignement aux écoles pour la décennie 2000 - 2010.	CIIP	Début 01	Réalisé, 15.03.01		OMA RCL
Mettre en place les dispositions réglementaires et instrumentaux de réalisation de cette politique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Organiser une structure administrative efficace de gestion des dossiers intercantonaux de ressources didactiques, répondant à la politique définie, accordant la priorité aux productions existantes sur le marché de l'édition, incluant des outils de prospection, d'élaboration et de production des technologies nouvelles dans l'enseignement. 	SG en collaboration avec CSE et OR	Eté 01	En cours	Convention administrative : 19 février 2004	
	Décision de la CIIP	Automne 01			
Généraliser l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques pour les degrés 1 à 9. Assurer la formation des animateurs à l'échelle CIIP.	SG et CSE	01 à 04	Réalisé : rentrée scolaire d'août 2003		
Proposer une offre nouvelle de ressources didactiques pour l'enseignement du Français . <ul style="list-style-type: none"> Séquences didactiques, 4^e volume + Vidéo ; Formation, animations Texte de référence sur l'enseign. du français Consultation ; Décision/priorités 	SG et CSE	Cf. pt 1.2	Réalisés	CIIP : adoption du rapport du GREF : 19 février 2004	RCL MNI
Allemand Modifications Glossaire Auf Deutsch			Réalisé		
Education et ouverture aux langues, EOLE <ul style="list-style-type: none"> -2 à +6 			Réalisé		MNI CCS
<ul style="list-style-type: none"> 7 à 9 			En suspens		
Education citoyenne : Rapport de faisabilité			Réalisé		MNI RSO
Kaléido mise en d'une place base de données <ul style="list-style-type: none"> Examen des conditions Mise sur le Web/Site ouvert/Educa 			En cours	Printemps 2004	MNI
Proposer des ressources didactiques dans le domaine de l'éducation et de la prévention		Voir EDUPRE pt 1.3			

2.2 Enseignement secondaire II, général et professionnel

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Veiller aux intérêts des cantons membres dans la mise en place et l'application d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.	CRFP	Ensemble de la période Ordonnance	En cours		JPM
Encourager le regroupement, au sein du même département cantonal, de l'administration de l'ensemble des formations professionnelles des degrés secondaire et tertiaire.			En cours		
▪ Rapport et propositions de mesures	CRFP	Fin 02			
▪ Suites éventuelles	CIIP	Dès 03			
Insérer de manière fonctionnelle et institutionnelle les travaux conduits par la conférence de la formation professionnelle (CRFP) dans le fonctionnement général de la Conférence.			Réalisé		
▪ Décision de principe de la CIIP ▪ Mise en œuvre	CIIP Secrétariat général, CSG et CRFP	Été 01 De 02 à 04	Réalisé, juin 2001 Réalisé : Insertion du secrétariat CRFP		
Définir la place des EDD dans l'offre de formation des 15-18, leur donner un profil coordonné, clarifier et organiser les débouchés.			Réalisé : décision CDIP-CH 12 juin 2003		
▪ Propositions de recommandations ▪ Appréciation des suites à donner	CSE et/ou CRFP Décision CIIP	Printemps 02 Automne 02			
Suivre attentivement les travaux d'évaluation de la nouvelle maturité conduite sur le plan suisse et le cas échéant en tirer les conséquences.	IRD, CSE	Sur l'ensemble de la période			

2.3 Migrations intercantionales et coordination scolaire

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Développer et harmoniser progressivement des structures communes à même de faciliter les transferts d'élèves des degrés 7 à 9.					
▪ Etablir des recommandations CIIP sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du S I, ...);	Propositions SG, CSE	Fin 02	En cours	Été 2004	
▪ Etablir des règles coordonnées sur les questions de la liaison entre la scolarité obligatoire, le gymnase, la formation professionnelle, les écoles de degré diplôme	Propositions CSE, CRFP	Fin 03	En cours	Été 2004	
Clarifier et améliorer les conditions financières de la fréquentation d'établissements de formation d'un autre canton (écolages) dans les situations particulières émergentes.					
▪ Etablir des propositions conventionnelles intercantionales générales autorisant la fréquentation d'établissements d'un autre canton pour rejoindre une offre de formation spécifique, notamment dans les domaines «sport d'élite», «séjours linguistiques»,	Propositions SG, CSE	Fin 02	En cours	Été 2004	
Etablir un instrument d'observation du marché de l'emploi dans l'enseignement	Propositions SG, CSE		Dossier repris par la CDIP		

Troisième partie : Des activités et objectifs dans des champs nouveaux de la collaboration intercantonale

3.1 Politique culturelle. Formations professionnelles en arts dramatiques et en musique

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Créer et mettre en place une Haute école de théâtre de Suisse romande <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une Convention intercantonale ; ▪ Décider du site de l'Ecole ; ▪ Mettre en place les autorités provisoires, puis définitives de l'Ecole ; 	CIIP CIIP	Eté 01 Automne 01 Eté 01 et été 02	Réalisé, juin 01 Réalisé, septembre 01 Réalisé : signature de l'acte de fondation : 25 septembre 2003		
Accompagner la mise en place des Hautes Ecoles de Musique (arc lémanique, plateau central).	CDAC	Sur l'ensemble de la période	En cours	Ouverture de la HEMSR : 2005	
Elaboration de thèses pour une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'espace romand	CDAC Opportunité de poursuite, décision CIIP	Fin 02 Printemps 03	Réalisé En cours	Eté 2004	
Etudier la mise en place d'un Fonds régional de soutien à la production audiovisuelle.	CDAC	Sur l'ensemble de la période	En cours		
Encourager l'ouverture systématique des concours ouverts à des artistes de l'ensemble des cantons CIIP pour l'animation artistique des ouvrages publics.	CDAC		En cours		

3.2. Orientation scolaire et professionnelle

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Définir et adopter une conception d'ensemble des prestations d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire, assurant une égalité de traitement dans toute la Suisse romande. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un projet ▪ Décision CIIP 	CCO CIIP	Fin 02 Printemps 03	En cours En cours	Printemps 2004 Automne 2004	ASC RCL CBE
Maintenir et développer une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) et assurer son financement. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une structure professionnelle de rédaction et d'édition intercantonale de documentation. ▪ Finaliser le projet global « Orientation.ch » en tant que banque de données centrale 	Proposition SG et CCO Décision CIIP Proposition CCO	Printemps 01 Eté 01 Fin 01	Réalisé automne 01 En cours : repris sur le plan national		ASC RCL CBE
Améliorer l'homogénéité et la lisibilité des prestations d'orientation dans les différents cantons (introduction d'une démarche qualité, promotion de l'offre).	CCO	04	En cours	Automne 2004	ASC RCL CBE

3.3 Enseignement spécialisé

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Définir et adopter une conception d'ensemble pour l'éducation et la formation des enfants sourds.					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une proposition ▪ Décision CIIP et adoption des suites à donner 	<p>CES</p> <p>CIIP</p>	<p>Mars 02</p> <p>Eté 02</p>	Réalisé 06.03.2002	Hiver 04-05	
Proposer un réseau romand de prise en charge des appuis spécifiques à la scolarisation des enfants sourds.					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une proposition ▪ Décision CIIP et définition des suites à donner 	<p>CES</p> <p>CIIP</p>	<p>Printemps 03</p> <p>Automne 03</p>		Hiver 04-05	
Examiner la pertinence d'un accord intercantonal.	CIIP	Automne 03		Hiver 2004-2005	

Quatrième partie : Glossaire

4. Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.03	Nouveau délai	Resp.
Développer des synergies entre la rédaction du Glossaire des patois de la Suisse romande et l'Université de Neuchâtel, en particulier de son centre de dialectologie.					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir, en accord avec l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSHS), une convention avec l'Université de Neuchâtel relative au partenariat entre le GPSR et l'Université de Neuchâtel. 	Décision CIIP	Eté 01	Réalisé, 31.05.01		
Engager la Rédaction du GPSR à poursuivre les actions suivantes :					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarifier les règles d'un fonctionnement efficace du travail de la rédaction. ▪ Définir un meilleur équilibre entre les missions de rédaction, de promotion et de représentation. ▪ Alléger la présentation de certains articles et établir de nouvelles normes rédactionnelles. ▪ Engager les travaux d'informatisation de la bibliothèque. 	<p>SG et Commission philologique</p> <p>Rédaction GPSR</p>		<p>En cours</p> <p>Insertion dans un institut universitaire romand :</p> <p>Organisation de projet</p>	Eté 2006	CBE

LA CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP)

LA CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX (CSG)



Claude-Henri Schaller
président de la CSG



Thierry Béguin
président de la CIIP

La CSG, qui réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chefs de service qui assument une fonction analogue et désignés par le chef de département, prévise, cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées, l'ensemble des objets soumis à la Conférence.

THÈMES TRAITÉS

Les travaux relatifs à la création d'une **Haute Ecole de Musique de Suisse romande (HEMSR)** se sont activement poursuivis. La CIIP a admis le principe d'une école multisites, organisée en réseau, intégrant les filières professionnelles des institutions de Suisse romande. La Haute école de musique romande en formation sera la plus grande HEM de Suisse avec plus de 1000 étudiants. La procédure de reconnaissance des filières professionnelles dans les institutions de Suisse romande est en cours auprès de la Commission de reconnaissance de la CDIP dans le cadre de l'Accord AHES. Les conservatoires de Genève et Lausanne ont d'ores et déjà reçu cette accréditation.

Prenant la mesure des débats politiques au sujet des notes scolaires, en cours dans plusieurs cantons membres, la Conférence a décidé de conduire en commun une réflexion et une étude politique, scientifique et administrative sur **l'évaluation du travail des élèves**. Elle a ainsi constitué un groupe de référence. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure un besoin de coordination s'impose, dans l'espace de la Suisse romande, concernant l'évaluation du travail des élèves et les réglementations qui en découlent.

Par ailleurs, la Conférence a chargé son Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) de préparer des instruments d'évaluation à l'usage des enseignants (évaluation diagnostique) et de collaborer, au niveau de la CDIP, en vue d'évaluer les résultats atteints par les systèmes de formation (évaluation bilan).

La Conférence a débattu des missions et du mandat de l'IRDP. Elle a confirmé son intérêt de voir ce dernier jouer pleinement un rôle de « Pôle romand de la recherche en éducation » et a souhaité que cette mission soit exprimée de manière plus volontariste et plus contraignante. Les articles 37 à 41 des Statuts de la CIIP du 9 mai 1996 ont été modifiés en conséquence (cf. annexes p. 66).

Dans le cadre de la consultation ouverte par le Département fédéral de l'Economie sur le projet d'ordonnance sur la **formation professionnelle**, la Conférence s'est adressée à M. le Conseiller fédéral Joseph Deiss en demandant le report de l'entrée en vigueur de la loi afin d'assurer une préparation transparente et concertée de la mise en œuvre de la loi avec les autorités qui en ont la charge, à savoir les cantons. Elle a par ailleurs dénoncé les

déséquilibres du projet, minutieux à l'excès dans des secteurs plutôt secondaires et bien connus; confus et imprécis dans les aspects novateurs (formation continue et financement en particulier). Enfin, elle s'est insurgée contre le peu de considération accordée aux cantons dans l'ordonnance fédérale - qui tend à nier leur statut de partenaires - et contre certaines dispositions incitatives à une formation professionnelle au rabais. Certains correctifs ont heureusement pu être apportés.

RÉALISATIONS

La Conférence a pris successivement plusieurs décisions majeures qui engageront l'espace romand de la formation pour les décennies à venir.

Deux Déclarations importantes ont été adoptées par la Conférence. La première a trait aux finalités et objectifs de l'Ecole publique; elle fait suite à la Déclaration de novembre 1999 relative aux finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique et précise les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuiera tout le plan cadre romand (PECARO) et la complète. **La Déclaration relative aux finalités et aux objectifs de l'Ecole publique, du 30 janvier 2003** (cf. annexe p. 58), est une charte politique qui engage les cantons membres de la CIIP. Axée sur l'enfant et l'élève, à qui elle reconnaît le droit à la formation, la déclaration insiste sur le rôle de l'Ecole publique qui doit permettre aux élèves de construire leurs connaissances et d'acquérir des compétences. La mission globale de l'Ecole intègre l'instruction et l'éducation. La déclaration insiste sur les valeurs que l'Ecole doit transmettre et sur les différentes capacités transversales que l'élève doit pouvoir développer. Nul doute que cette déclaration marquera l'évolution de la majeure partie des dossiers que la Conférence est amenée à traiter.

Le 3 avril 2003, la Conférence a adopté une **Déclaration relative à la politique des langues en Suisse romande** (cf. annexe p. 61). Alors que la Confédération et la CDIP peinent à trouver un consensus national sur la place des langues nationales et des langues étrangères en scolarité obligatoire, la Suisse romande prend les devants et confirme la priorité de la deuxième langue nationale (l'allemand) sur la langue anglaise. L'allemand sera enseigné dès la 3^e année scolaire, l'anglais dès la 7^e année de l'école obligatoire. La déclaration détaille la place des langues vivantes et des langues anciennes; elle donne des indications précises sur la mise en œuvre de sa politique. Une telle position claire est nécessaire à l'heure où sur le plan suisse certains cantons alémaniques font un choix privilégiant l'enseignement de l'anglais et repoussant l'apprentissage du français à l'école secondaire.

Le statut de la langue locale, le français, est aussi renforcé. Dans le domaine de la lecture, la sensibilisation de la Conférence est encore accrue par les résultats de l'enquête internationale PISA. La CIIP a adopté donc **les postulats relatifs à l'enseignement du français** (cf. annexe p. 67) présentant l'apprentissage du français à l'école comme un véritable projet de formation. Tous les éléments essentiels pour assurer une meilleure qualité de cet enseignement sont réunis, grâce notamment au rapport du Groupe de référence pour l'enseignement du français. En particulier, ce rapport contient des indications précises sur la philosophie à respecter au niveau des moyens d'enseignement. Ce rapport sera publié en 2004.

Après plus de trois ans de travaux, la rédaction d'un nouveau **plan cadre pour la scolarité obligatoire** de toute la Suisse romande (PECARO) s'est achevée en juillet 2003. Cet important chantier constituait la première priorité du programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP. Les modalités de la consultation - prévue durant le premier semestre 2004 - ont ensuite été définies.

A la rentrée scolaire, les élèves de 7^e année de Suisse romande ont reçu la **nouvelle collection d'ouvrages de mathématiques**, qu'ils utiliseront jusqu'à la fin de la 9^e. Celle-ci complète les collections pour les degrés 1 à 6 parues ces dernières années. Respectant les mêmes concepts d'apprentissage, elle assure ainsi une véritable cohérence verticale dans l'enseignement des mathématiques pour les degrés 1 à 9 de la scolarité obligatoire de toute la Suisse romande. Malgré une controverse au sujet de quelques illustrations, la qualité pédagogique de ces nouveaux moyens a été unanimement reconnue.

De plus, un nouveau moyen d'enseignement, édité par la CIIP, consacré à **«l'Education et l'Ouverture aux Langues à l'Ecole» (EOLE)** est paru fin janvier 2003. Ce moyen, facultatif, s'adresse aux enseignants du préscolaire et du primaire (degrés -2/+6).

Dans le secteur culturel, le fait marquant de l'année 2003 reste l'ouverture de la **Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande** - installée dans les locaux de la Manufacture à Lausanne - chargée d'assurer une présence artistique de qualité de la Suisse romande dans le cadre national. La haute école est maintenant une institution appartenant à une fondation à laquelle les cantons romands ont adhéré. Le conseil de fondation est présidé par l'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Guinand. La HETSR a ouvert ses portes le 23 septembre 2003, en accueillant 15 élèves reçus à l'issue d'un concours très exigeant. Une demande de reconnaissance au sens des profils de HES sera déposée auprès de la CDIP en 2004.

Membre depuis le 1^{er} janvier 2003 de la **Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Education et en Formation** (FREREF), la CIIP a accueilli pour la première fois l'Assemblée Générale de cette dernière, qui s'est tenue à Neuchâtel le 5 décembre 2003. La FREREF, fondée en 1991, est l'instrument qu'un groupe de régions européennes s'est donné pour favoriser le développement de la recherche en éducation en leur sein et entre elles. Elle est une plate-forme d'échanges et de coopération entre décideurs politiques et chercheurs en éducation des régions membres. Elle vise à favoriser la synergie des ressources, des expériences et des compétences sur des thèmes d'intérêt commun.

La CIIP a décidé de reconnaître, à leur demande, les conférences de directeurs(-trices) d'établissements scolaires. La conférence des directeurs(-trices) d'écoles du degré diplôme de Suisse romande et du Tessin (CEDDSRT) a ainsi fait l'objet d'une reconnaissance.

LA CONFÉRENCE

La CIIP s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2003, sous la présidence de M. Thierry Béguin, chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC) du canton de Neuchâtel.

M. Charles Beer a succédé à Mme Brunschwig Graf à la tête du département de l'instruction publique du canton de Genève.

En conséquence du départ de cette dernière, Mme A.-C. Lyon a été désignée comme représentante de la CIIP au Comité de la CDIP et M. Thierry Béguin comme président du Conseil de la recherche.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Marie Boillat, M. Christian Berger, ancien chef de service de la formation des enseignants, de l'enseignement secondaire II et de l'informatique scolaire au sein du DIPAC neuchâtelois, a pris ses fonctions de Secrétaire général de la CIIP le 1^{er} août 2003.

Enfin, la Conférence a nommé à la direction de l'IRDP M. Matthis Behrens, précédemment responsable de la recherche à l'Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISPPF), en remplacement de M. Jacques Weiss, également parti à la retraite.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE (SG)



Jean-Marie Boillat, secrétaire général de la CIIP jusqu'à juillet 2003



Christian Berger, secrétaire général de la CIIP dès août 2003

Le rapport que vous avez entre les mains se présente pour la première fois selon une structure basée sur les activités de la Conférence et de son secrétariat général (SG). Les principales prestations du SG se lisent dans le plan quadriennal 2001 – 2004 de la CIIP. Ainsi, une première partie présente le plan quadriennal sous forme de tableau en intégrant les éléments significatifs de l'année 2003. Ce tableau renvoie à la troisième partie du rapport où chaque prestation est reprise en détail. Vous y trouverez aussi les rapports des conférences de chefs de service, des commissions et groupes de travail directement rattachés aux différentes activités. La partie centrale présente les organes transversaux du dispositif ainsi que les rapports des institutions de la Conférence.

THÈMES TRAITÉS

Dans son rôle d'état major, le SG a suivi avec attention les travaux de la coordination sur le plan suisse. Des dossiers importants se dessinent, qui influenceront tout le système éducatif suisse au cours des prochaines années.

Ainsi le comité de la CDIP et l'Assemblée plénière ont été saisis de plusieurs projets qui verront des développements majeurs prochainement.

Lancé en juin 2002, HARMOS, projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire, permettra à terme d'établir des standards en termes de niveaux de compétences des élèves en fin de 2^e, 6^e et 9^e année scolaire dans les domaines de la langue maternelle, des langues étrangères, des mathématiques et des sciences.

Les standards développés dans le projet HARMOS serviront de base à des évaluations externes dont le monitoring de la formation a besoin. Le secrétariat général suit avec attention la mise en place des principes qui permettront de régir au plan national l'évaluation des systèmes éducatifs.

La politique des langues en Suisse constitue une réelle préoccupation en raison des enjeux au niveau de la cohésion nationale. La tendance de certains cantons à placer l'enseignement de l'anglais à l'école primaire risque de se faire au détriment de l'enseignement du français qui pourrait être repoussé au niveau secondaire.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, fixée au 1^{er} janvier 2004, est un souci majeur pour les cantons. Des problèmes de financement risquent de se poser en raison des nouvelles règles fixées par la Confédération.

ORGANISATION

Dès le 2^e semestre de l'année 2003, le SG s'est attaché à développer une nouvelle politique de communication dont les effets se feront sentir en 2004. En décembre 2003, le premier numéro du *Flash Info* est paru. Utilisant la messagerie, le SG produit ainsi une information générale sur la plupart des dossiers en cours sous forme de brèves nouvelles en quelques lignes.

Une réorganisation interne est en cours, qui vise à clarifier la mission du SG et à attribuer les dossiers aux différents collaborateurs en se basant sur les prestations fournies. Essentiellement, le plan quadriennal de la CIIP fournit les groupes de prestations dont le secrétariat général est responsable :

- Plans d'études - PECARO
- Politique des langues

- Education et prévention
- Formation des enseignants
- Recherche et documentation (IRDP)
- Education aux médias et ICT
- Ressources didactiques et moyens d'enseignement
- Production documentaire pour l'orientation scolaire et professionnelle
- Orientation scolaire et professionnelle - OSP
- Enseignement secondaire 2 - Formation professionnelle (CRFP)
- Production de supports de cours CRFP-GREME
- Migrations intercantionales - Coordination
- Glossaire des patois de la Suisse romande
- Enseignement spécialisé
- Qualité
- Dossiers CIIP-CDIP
- Activités culturelles

PERSONNEL

L'année 2003 a été marquée par de nombreuses mutations au sein du secrétariat général.

M. Jean-Marie Boillat, cheville ouvrière des nouveaux statuts de la CIIP, de 1996, a pris sa retraite en août 2003 après une carrière brillante à la tête de l'état major de la Conférence. Le soussigné lui a succédé dès le 1^{er} août 2003.

D'autres départs sont à relever comme celui du secrétaire général adjoint M. Olivier Maradan. Porteur de multiples responsabilités au sein de l'organisation, M. Maradan aura marqué son passage à la CIIP par diverses réalisations et de multiples projets souvent complexes. Signalons au moins PECARO, projet de plan cadre romand, dont M. Maradan a dirigé de main de maître l'organisation de projet, déposant la première version le 31 juillet 2003. M. Maradan a quitté la CIIP pour le poste de secrétaire général adjoint de la CDIP-CH.

Le secrétariat général va vivre encore d'autres mutations durant l'année 2003 avec notamment le départ de Mme Francine Clavien, collaboratrice scientifique. Appelée à remplacer M. Maradan, Mme Clavien a trouvé une nouvelle voie professionnelle au sein du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud.

Pour remédier à ces départs consécutifs, deux nouveaux collaborateurs scientifiques ont été engagés : MM. Yves Delamadeleine et Jean-Claude Gosteli qui entrèrent en fonction en 2004.

Mme Anne-Marie Cardinaux, adjointe administrative et comptable, a pris une retraite anticipée après 30 années de service; elle a été remplacée par Mme Florence Mihailovic.

Mme Marie-Lise Robert est également partie à la retraite après plus de trois décennies au service de l'IRDP puis de la CIIP, une nouvelle collaboratrice administrative a été engagée en mai 2003 pour lui succéder : Mme Ursula Nussbaumer.

Enfin, au secrétariat de la CRFP, une nouvelle collaboratrice administrative a été engagée, en la personne de Mme Sylvia Stähli.

LE CONSEIL DE LA COORDINATION (CC)



Anne Seydoux (JU), présidente
du Conseil de la coordination en 2003

RAPPEL DU MANDAT

Le Conseil de la coordination a pour fonction de conseiller la Conférence en associant à son action l'ensemble des milieux concernés. Il est un lieu de réflexion et d'échanges de vues, ainsi que d'avis et de propositions à l'intention de la Conférence. Sur demande ou de son propre chef, le Conseil examine, notamment sous l'angle de la pédagogie, les projets et travaux de la Conférence.

THÈMES TRAITÉS

Dans un premier temps, le Conseil a débattu du projet de *Déclaration relative aux finalités et objectifs de l'École publique*. Ses remarques et propositions de modifications ont été utiles à la Conférence qui a avalisé ce texte le 30.1.03.

Dans un second temps, le Conseil s'est penché sur le délicat problème de la violence et des incivilités à l'école. Trois intervenants ont été conviés pour lancer le débat : M. Alain Clémence, professeur associé à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques (ISSP) de l'Université de Lausanne, Dr. Paul Bouvier, directeur du service de Santé de la Jeunesse de Genève et M. Olivier Guéniat, chef de la police de sûreté neuchâteloise. Leurs présentations ont permis de dresser une sorte d'état des lieux, de préciser la définition de la « violence » et d'esquisser quelques pistes de solutions, même si les recettes miracles n'existent pas. Le Conseil a ensuite travaillé à l'ébauche de quelques « priorités d'action » à l'intention de la CIIP.

RÉALISATIONS

Sur la base de discussions qui l'ont occupé durant une bonne partie de l'année 2002, le Conseil a avalisé, début 2003, une série de recommandations à la CIIP relatives à « l'après PISA 2000 ». Parmi celles-ci, l'incitation à : corriger les inégalités de chance dans l'acquisition des compétences lectrices chez les élèves; donner du sens aux apprentissages scolaires et aider les élèves à le découvrir; repenser l'enseignement et l'apprentissage du français; communiquer avec les parents sur l'importance de la lecture et sur celle d'encourager et de stimuler leurs enfants à lire; revoir le système de sélection / orientation des élèves au secondaire I, pour « hétérogénéiser » les classes et viser à l'intégration de la 1^e à la 9^e année de l'école obligatoire ou encore avancer l'entrée à l'école obligatoire à 4 ans.

LE CONSEIL

Sous la présidence de Mme Anne Seydoux (FAPERT) – qui achevait sa deuxième et dernière année – le Conseil a tenu trois séances les 15 janvier, 7 mai et 1^{er} octobre 2003.

Démissions : MM. Hugues Plomb et Jean-Claude Savoy (SER); M. Jean-François Durussel (CDGSRT); M. Léon Gurtner (CROTCEs).

Nouveaux membres : Mme Anne Décaillet, députée vaudoise; Mme Patricia Reber-Parvex (FAPERT), M. Guy Luisier (CDGSRT).

Le secrétariat scientifique du Conseil est assuré par Mme Caroline Codoni-Sancey.

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT (CSE)



Dominique Chételat (BE)
président de la CSE

RAPPEL DU MANDAT

La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons,
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

THÈMES TRAITÉS

Prise en charge des frais de remplacement pour le personnel cantonal engagé à temps partiel : poursuivant les discussions engagées en 2002, la CSE a décidé d'élargir le débat pour prendre en compte l'ensemble des enseignants et non pas uniquement ceux travaillant à temps partiel. Elle a remis un projet de règlement au Secrétariat général.

Développement coordonné du cycle élémentaire (4 à 6 ans) : reprenant un point de la réponse de la CIIP du 13 juin 2002 à la consultation lancée par la CDIP relative au développement coordonné du cycle élémentaire 4 à 6 ans, la CSE a conclu que le besoin de mettre sur pied un cycle élémentaire de façon coordonnée ne semblait pas prioritaire pour les cantons romands. Elle a alors décidé que les chefs de service informeraient le Secrétariat général de tout projet pouvant démarrer dans leur canton en matière de développement de cycle élémentaire.

Opportunité d'une édition française du moyen d'enseignement *Vergessen oder erinnern* ? s'appuyant sur les avis fortement modérés des experts, estimant que le tirage d'exemplaires en français ne serait pas très important, jugeant nécessaire d'apporter un certain nombre de compléments à l'ouvrage, la CSE n'a pas considéré pertinent de le traduire.

PECARO : en vue de la consultation sur le document, prévue durant le premier semestre 2004, la CSE a esquissé les questions centrales à traiter dans le cadre de celle-ci et les moyens à utiliser.

Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003 : la CSE a repris la discussion de certains articles de cette Déclaration, qui n'iraient pas sans poser des problèmes de mise en œuvre, notamment en matière d'enseignement de l'anglais, de promotion de la connaissance de l'italien et des langues anciennes.

Echanges linguistiques : la CSE a examiné dans quelle mesure cette thématique pouvait avoir une meilleure emprise romande, en quoi les DIP pouvaient contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le programme quadriennal de la Conférence dans la Déclaration sur les langues. Elle est arrivée à la conclusion que les échanges linguistiques n'étaient pas une priorité centrale de coordination pour les cantons romands aussi l'idée de mettre en place une certaine structure romande et un forum d'échanges n'a pas été retenue.

Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants : la CSE s'est penchée sur le rapport du *Collectif de recherches, études et développements en adaptation*

scolaire et sociale (CREDAS) relatif à un concept de scolarisation des enfants sourds et malentendants. Parmi les variantes proposées de collaboration entre les institutions existantes, la CSE a exprimé une préférence pour la variante A qui envisage la création d'un *Centre romand de coordination des ressources* assurant une fonction de coordination pour les prestations déjà existantes (sans en assurer la gestion) et offrant des prestations d'information, de formation, un centre de ressources didactiques et un observatoire.

Task Force Perspectives professionnelles dans l'enseignement de la CDIP : membre de cette Task Force, M. Brody a informé ses collègues de l'avancement des travaux et mis en évidence, en particulier, les quatre priorités retenues en matière de recrutement des enseignants.

Points de convergence entre la CSE et la CRFP : suite à la séance plénière CSG-CSE-CRFP du 2.10.03 à Genève, la CSE a poursuivi la discussion relative aux sujets d'intérêt commun avec la CRFP et a examiné l'opportunité de créer des groupes de travail pour débattre notamment de l'avenir des Ecoles de degré diplôme, de la maturité spécialisée, des écoles de commerce et de la formation des enseignants. Les questions d'un socle minimum de compétences et de connaissances dont devraient disposer les élèves en fin de scolarité obligatoire et de la réorganisation de la 9^e année ont également été abordées.

Rencontre avec le SER : une délégation du SER a rencontré la CSE et la discussion a principalement porté sur PECARO et la consultation à venir; un retour d'information succinct a été donné par le SER à propos d'une enquête envoyée aux DIP concernant l'évaluation du travail de l'enseignant.

RÉALISATIONS

Mathématiques 7-8-9 : la CSE a adopté les manuscrits de moyens d'enseignement, à condition que soit créé un *groupe de suivi* prenant en compte les besoins des enseignants sur le terrain, lors de la mise en œuvre et de l'introduction de ce moyen.

CROTACES : le versement d'un montant forfaitaire annuel de 20'000 francs au canton assurant la présidence de cette conférence a été reconduit pour la période 2003-2004, à compter du 1^{er} janvier. Il sera assuré directement par les cantons selon la clé de répartition usuelle. Le financement des deux séminaires annuels organisés par la CROTACES continuera d'être assuré par les cantons, selon la procédure habituelle. Enfin, les chefs de services entendent évaluer les diverses prestations offertes par la CROTACES en matière de formation continue en examinant attentivement les rapports d'activité, comptes et bilans de cette dernière.

Collaboration avec la Fondation La science appelle les jeunes (SAJ) : afin de permettre une meilleure transmission de l'information, notamment vers les DIP, les membres de la CSE ont désigné dans chaque canton une personne de contact.

Allemand - Avenir de la collection Sowieso et réflexion en vue d'un renouvellement des moyens d'enseignement d'allemand : la CSE a convenu de la nécessité d'engager une réflexion romande sur le renouvellement à moyen terme des moyens d'enseignement d'allemand. Le RERLANG a été chargé de coordonner cette réflexion. L'inventaire évaluatif des méthodes d'allemand disponibles réalisé par le canton de Fribourg sera mis à la disposition des autres cantons.

LA CONFÉRENCE

La CSE s'est réunie à cinq reprises : les 22 janvier, 12 mars, 14 mai, 17 septembre et 19 novembre 2003.

M. Dominique Chételat (BE) a pris la présidence de la conférence pour deux ans.

Suite à la nomination de M. Christian Berger au poste de Secrétaire général de la CIIP, M. Yves Delamadeleine (NE) l'a remplacé à la CSE.

M. Léon Gurtner, nouveau chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SenOF) de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg a remplacé Mme Christiane Brühlhart qui est devenue cheffe du service des ressources (SRess).

M. Didier Salamin (GE) a repris le poste de Mme Jacqueline Perrin.

Appelé à diriger le service de protection de la jeunesse, M. Lavanchy (VD) a été remplacé, à partir du 1.12.03, par M. Jean-François Dubuis, responsable ad intérim du Service de l'enseignement secondaire supérieur, des transitions et de l'intégration (SESSTI).

Le secrétariat scientifique de la CSE a été repris par Mme Caroline Codoni-Sancey.

Le Bureau de la CSE est quant à lui composé du président, vice-président, M. Georges Schürch (GE), de Mme Cilette Cretton (VD) et de la secrétaire de la conférence.

LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE (CP)



Jacqueline Pellet (VD)
présidente de la CP

RAPPEL DU MANDAT

Créée en 1998, la commission pédagogique (CP) a un rôle primordial dans tous les dossiers qui revêtent un accent pédagogique prononcé. Ainsi, le suivi de l'élaboration d'un moyen d'enseignement ou de plans d'études constituent des domaines qui relèvent de sa compétence.

THÈMES TRAITÉS

Au cours de l'année 2003, la CP s'est particulièrement intéressée à :

- participer à l'élaboration de la Déclaration relative aux finalités et aux objectifs de l'école publique ;
- suivre la création du PECARO (plan cadre romand) visant une harmonisation progressive des plans d'études cantonaux ;
- suivre le dossier des moyens d'enseignement de mathématiques pour les degrés 7, 8 et 9 de la scolarité ;
- examiner les modalités de son propre fonctionnement.

RÉALISATIONS

La CP

- s'est régulièrement prononcée sur les différentes parties du PECARO jusqu'à l'édition de la version 1 à l'été 2003;
- a pris acte de la volonté de la CIIP d'organiser une consultation sur les principes du PECARO et produit un document d'accompagnement .

LA COMMISSION

La CP a siégé à six reprises les 21 janvier, 18 et 19 février, 27 avril, 28 mai, 10 septembre et 14 novembre 2003.

M. Matthijs Behrens a succédé à M. Jacques Weiss comme directeur de l'IRD. M. André Allisson a remplacé M. Jean-Claude Marguet pour le compte du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles du canton de Neuchâtel.

M. Bertrand Schmied et M. Elvezio Sartore ont quitté la commission à la fin de l'année 2003.

LA FORMATION ROMANDE POUR LES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (FORRES)

Avant la mise sous presse de son rapport annuel 2003, la CIIP a appris avec tristesse le décès subit de Gérard Bober, à fin mars 2004. Docteur ès sciences sociales et pédagogiques de l'UNIL, Gérard Bober a consacré sa carrière à la formation des maîtres. Tout d'abord enseignant, il fut successivement doyen du Centre de perfectionnement et de formation complémentaire des maîtres, directeur du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire et enfin directeur de la FORRES. Il a également participé à de nombreux projets romands et suisses dans le domaine qui était le sien et publié plusieurs ouvrages.



Gérard Bober, directeur de la FORRES

RAPPEL DU MANDAT

Conformément à la convention intercantonale du 24 septembre 1998, la FORRES est chargée de la formation des nouveaux cadres (directeurs et directrices d'école, inspecteurs et inspectrices scolaires, conseillers et conseillères pédagogiques, sous-directeurs et sous-directrices, cadres responsables de gestion et de personnel) de tous les degrés, dans le domaine scolaire et dans l'enseignement professionnel.

THÈMES TRAITÉS

Formation de base

Poursuite de la formation de base des 56 participants au cycle 2001-2004.

Début de la formation de base des 57 participants au cycle 2003-2005. Dans le courant de l'automne 2003, organisation d'un module d'introduction pour chaque canton.

Formation continue

Séminaires organisés par les associations professionnelles (CROTCEs, AIDEP et AFIDES), certains en collaboration étroite avec des responsables de la FORRES.

Elaboration d'une conception globale et coordonnée des activités de formation de base et de formation continue des cadres du domaine scolaire ainsi que de l'enseignement professionnel.

RÉSULTATS

Financement

Décision de la CIIP de porter à 7'225.— francs par participant la quote-part des cantons aux frais de la FORRES.

Collaborations inter-institutionnelles

Mandat confié par la CIIP à la Commission intercantonale de promouvoir la collaboration entre la FORRES, les associations professionnelles et les institutions actives dans le domaine de la formation des cadres.

Contacts établis par la direction et les responsables de formation avec divers organismes, institutions et associations qui organisent des formations à l'intention des cadres de l'enseignement.

LA COMMISSION

Composition de la Commission intercantonale de la FORRES : M. Clément Zill (NE) accède à la présidence; il succède à Mme Jacqueline Perrin (GE), démissionnaire. M. Léon Gurtner (FR) succède à Mme Jacqueline Perrin en qualité de membre de la Commission intercantonale. M. Philippe Lavanchy (VD) démissionne de la Commission intercantonale pour le 30 novembre 2003.

Séances

La Commission intercantonale s'est réunie le 12 février et le 11 septembre, le Groupe d'experts le 16 mai et les Répondants cantonaux le 4 juin 2003.

L'ÉCOLE ROMANDE DE PSYCHOMOTRICITÉ (erp)



Anne-Françoise Wittgenstein Mani
directrice de l'erp

RAPPEL DU MANDAT

L'École romande de psychomotricité (erp) est rattachée à l'Institut d'études sociales de Genève (IES) qui en assure la gestion. Une commission de l'erp constituée de 14 membres issus des cantons romands et du Tessin supervise les activités et les budgets de l'erp et la clé de répartition des étudiants par canton.

ACTIVITÉS

L'année 2002-2003 a été marquée par l'entrée de l'erp dans le cadre de la HES S2. La filière psychomotricité est actuellement encore régie par le règlement de reconnaissance des hautes écoles de logopédie et psychomotricité de la CDIP; son dossier de demande de reconnaissance en tant que haute école de psychomotricité est déposé auprès de la CDIP depuis octobre 2003.

En lien avec le référentiel de formation qui met l'accent non seulement sur le travail en salle de psychomotricité mais également sur la place des professionnelle-s et de la profession dans le contexte socio-sanitaire et politique, l'objectif de cette 1^{ère} année a été de dessiner un paysage et de lui donner corps : celui dans lequel se meut un-e psychomotricien-ne, que ce soit sur le plan des repères méthodologiques et théoriques, des aspects contextuels et institutionnels ou des éléments liés à l'histoire de cette profession. Durant le deuxième semestre, les étudiants ont eu l'occasion de se confronter au terrain, en accompagnant des praticiens auprès d'un groupe d'enfants ou en accomplissant des périodes de formation pratique « d'observation » en institutions. Un processus d'évaluation de la formation aussi bien par les étudiants que par les enseignants a permis de mettre le doigt sur les adaptations nécessaires durant cette période de changement, notamment l'intégration des différents cours à des modules. Une problématique non encore résolue est celle de la formation des praticiens formateurs telle qu'exigée par la HES S2.

L'expérience de cette 1^{ère} année a donc donné lieu à plusieurs réajustements mais a également permis de construire un programme de 2^{ème} année en cohérence avec ce qui avait été mis en place et expérimenté dès l'automne 2002, tout en tenant compte de l'expérience du processus de formation proposé depuis de nombreuses années avec succès. Cela est rendu possible grâce à l'élaboration du plan d'études cadre de la filière accepté en automne 2002 par le comité directeur de la HES-S2, qui pose le cadre et les lignes directrices de la formation et de ses changements.

Les collaborateurs de l'erp ont contribué à la construction de la HES S2 en participant par là à l'élargissement des assises de la profession et de la formation.

L'erp a répondu favorablement à la demande de l'UNICEF Algérie de mettre sur pied deux semaines de formation continue à l'intention des éducateurs en psychomotricité en automne 2003.

EFFECTIFS

Quinze nouveaux étudiants ont commencé leur formation en 2002, ce qui porte à 36 le nombre total d'élèves des 3 volées. Les étudiants proviennent de tous les cantons romands et du Tessin, un seul est d'une autre origine. Trois nouveaux formateurs à 30 % ont été engagés dès octobre 2003.

LA FONDATION LA SCIENCE APPELLE LES JEUNES (SAJ)



Pascal Couchepin accueille les lauréats 2003 du concours SAJ : Johannes Keller (1984) de Weinfelden, Tobias Bruderer (1984) de Goldach, Wito Traub (1984) de Saint Gall

RAPPEL DU MANDAT

La Fondation «La Science appelle les jeunes» a pour but de développer chez les jeunes le plaisir de la science et de la recherche. Concrètement la Fondation offre la possibilité à tous les jeunes de Suisse, âgés entre 14 et 21 ans, de prendre connaissance des activités scientifiques présentes sur le marché, en mettant sur pied des semaines d'étude dans des instituts scientifiques et en organisant un concours sur le plan national permettant aux jeunes de mettre en valeur des travaux effectués dans le cadre de leurs études ou entrepris personnellement par pur intérêt pour la science et la recherche. La Fondation est soutenue financièrement par la CIIP.

ACTIVITÉS

En 2003, 26 semaines d'études ont été organisées dans toute la Suisse (18 en Suisse alémanique, 6 en Suisse romande, 2 au Tessin). Le 37^e Concours National s'est déroulé en mai à Zürich. Sur les 74 projets inscrits, 49 ont été sélectionnés; 5 travaux ont mérité la mention «excellent», 18 la mention «très bien» et 26 la mention «bien». Suite au départ de deux responsables de semaines d'études dans les Instituts de Suisse romande - en «génie génétique» et «physique et engineering» - de nouvelles semaines similaires ont été élaborées pour être actives dès 2004.

Pour le 38^e Concours National au Muséum d'histoire naturelle, 45 projets ont été pré-sélectionnés.

Une étude est en cours afin de développer une nouvelle semaine d'étude en Suisse Romande dans le domaine de la «recherche en communication» à l'EPFL. Une nouvelle réglementation permet la participation des Hautes Ecoles Spécialisées aux activités de «La Science appelle les jeunes».

RÉALISATIONS

- Publication de la brochure «37^e Concours National» 2003 à Zürich.
- Publication du feuillet sur le «38^e Concours National» 2004 à Genève qui aura lieu du 30 avril au 02 mai.
- Envoi d'information aux Hautes Ecoles, Ecoles supérieures et Institution scolaires sur les activités 2003/2004 (350 en Suisse alémanique, 57 en Suisse romande), soit envoi du programme des semaines d'études, envoi de feuilles d'inscription au concours national et aux semaines d'étude.
- «La Science appelle les jeunes» a eu le privilège d'être invitée à la table ronde de l'Assemblée plénière de la Société Suisse des professeurs de l'enseignement secondaire qui s'est déroulée à l'Ecole cantonale de Frauenfeld, pour présenter le travail de la Fondation en Suisse, particulièrement en Suisse romande.
- Recherche de nouveaux sponsors pour le soutien des activités en Suisse romande (12 entreprises contactées, 3 réponses positives, 3 négatives, 6 demandes en cours).

LA FONDATION

La Fondation enregistre les modifications suivantes au sein de son organisation : enregistrement d'un nouveau membre en la personne de Christian Berger, portant à 21 le nombre des membre du Conseil de Fondation. La présidente est Maya Lalive d'Epinay. La Fondation a organisé 1 assemblée et 3 séances de travail durant l'année 2003.

LA FONDATION EDUCATION ET DÉVELOPPEMENT (FED)



L'éducation dans une perspective globale s'inscrit dans la ligne du développement durable

RAPPEL DU MANDAT

La Fondation Education et Développement (FED) est une organisation privée soutenue par la Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, des organisations d'enseignants et des organisations non gouvernementales de développement. Son mandat est de promouvoir et de renforcer, dans les écoles suisses, l'éducation dans une perspective globale. Ses principaux thèmes sont les droits humains, la pédagogie interculturelle, l'éducation à la paix, les relations Nord-Sud et le développement durable. Dans ces domaines, elle fournit des prestations diverses aux enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires : information et conseil, prêt et vente de matériel, cours de formation initiale et continue.

En septembre 2003, la Fondation Education et Développement a reçu, après un processus de certification, le label «EduQua» décerné par l'Association Suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS). Après six ans d'existence, la FED est donc maintenant formellement reconnue comme une institution professionnelle dans le domaine de la formation d'adultes. En conformité avec cette distinction, les services régionaux de la FED ont pu développer leurs activités dans la formation des enseignants et des enseignantes et intensifier en particulier les relations avec les nouvelles Hautes écoles pédagogiques.

La campagne à l'occasion de l'Année internationale de l'eau a également remporté un franc succès. Les offres développées par la FED en collaboration avec la DDC et la Communauté de travail des œuvres d'entraide (affiche, fiche pédagogique, site internet) ont suscité une grande demande dans les trois régions linguistiques. Près de 200 enseignants ont porté un jugement extrêmement positif sur ce matériel. La campagne sur l'eau a non seulement augmenté le degré de notoriété et le fichier de clients de la FED, mais a influencé très positivement les résultats de la vente de matériel.

La demande de suivis de projets a fortement augmenté au cours de l'exercice 2003. D'une part, les projets approuvés dans le cadre du Fonds contre le racisme ont fortement augmenté la charge de travail de la FED. Dans le même temps, la FED a intensifié ses prestations de conseil en matière de développement de moyens d'enseignement par des ONG ainsi que lors de l'accompagnement à moyen et à long terme de projets de développement scolaire au Tessin.

Au cours de l'année précédente déjà, on a pu constater que le congrès national initié par la FED et soutenu par de nombreuses organisations en novembre 2002 a ouvert la voie sur le thème de l'éducation vers un développement durable. Le thème a été repris à différents niveaux institutionnels, en particulier par la CDIP, et intégré dans les programmes de travail courants. L'éducation vers un développement durable s'établit de toute évidence comme un élément solide et important dans le débat sur l'éducation. La FED y joue toujours un rôle actif.



Olivier Maradan, chef
de projet PECARO

PLANS D'ÉTUDES

Programme 2001-2004, point 1.1

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)

PECARO

RAPPEL

Le principal but du PECARO est une harmonisation des plans d'études à travers la poursuite des mêmes objectifs essentiels de formation dans chaque canton. Ce plan, sans ressembler à un plan d'études traditionnel qui présenterait les programmes par discipline et par degré, s'inscrit dans une vision globale et organisée des missions de l'école. Il précise les compétences que les élèves doivent acquérir et développer au fil de leur scolarité préscolaire et obligatoire.

En 1996, la CIIP décide de doter la Suisse romande d'un nouveau plan d'études cadre. Elle mandate sa Commission pédagogique de vingt membres afin de la conseiller dans son travail et lui confie la tâche de *l'élaboration générale du plan d'études romand*. En décembre 1999, la Commission présente un texte d'orientation qui esquisse les grandes lignes du plan ainsi que le scénario de sa réalisation. La CIIP l'accepte le 17 février 2000. L'opération, désormais appelée PECARO, est lancée. La Commission reçoit alors le mandat de superviser cette conception. L'échéance est fixée à l'été 2003. Au fil des mois, divers organes sont désignés à cette tâche par le secrétariat général de la Conférence :

- un **comité de conception, de pilotage et de rédaction** de 7 membres responsables de l'organisation, de l'exécution et de la coordination des travaux. Ce comité fut l'organe exécutif de l'opération.
- un **groupe noyau** de 52 personnes, chargé de la formulation des objectifs prioritaires d'apprentissage (OPA) des différentes matières d'enseignement. Il se composait essentiellement d'enseignants, de formateurs et de didacticiens des sept cantons romands, issus de tous les degrés et de toutes les disciplines.
- un **groupe forum** de 150 personnes déléguées par les cantons et les associations faitières d'enseignants et de parents, en tant qu'organe de consultation, réuni à quatre reprises pour se prononcer sur les choix effectués et les objectifs en cours d'élaboration.

Ces différents acteurs ont su coordonner leurs actions, sous l'égide la Commission pédagogique, pour maîtriser la complexité de la tâche.

De plus, la commission pédagogique a organisé plusieurs colloques (9 juin 2000 : ouverture du chantier PECARO, 14 novembre 2001 : conception générale du projet et phase d'élaboration, 27 septembre 2002 : articulation entre les scolarités obligatoire et post-obligatoire) afin de faire avancer une réflexion commune sur l'élaboration du PECARO.

EVOLUTION 2003

En 2003, le travail du groupe de rédaction a abouti au dépôt de la version 1 du PECARO, le 31 juillet.

Le PECARO est essentiellement un outil d'harmonisation. Il doit servir de cadre à l'élaboration des plans d'études des cantons. Forte de l'expérience des plans CIRCE, qui engendrèrent avant tout une coordination par les moyens d'enseignement, la CIIP, dans sa séance du 22 mai 2003, a décidé de conférer à PECARO un statut juridique plus contraignant. Elle a chargé son secrétariat général d'élaborer une proposition d'accord intercantonal afin de préciser les tâches et responsabilités des cantons. Cette ambition nouvelle devrait entraîner la création d'un dispositif de validation des programmes cantonaux correspondants. Quant au PECARO lui-même, conçu comme un processus plus que comme un produit, il a été dès le départ pensé comme un instrument à entretenir et à développer face au vieillissement rapide qui guette tout plan d'études. Un dispositif adéquat sera mis en place.

Pour l'heure, la Conférence a décidé de mener une consultation sur les grands principes du PECARO et les aspects pédagogiques fondamentaux introduits par le PECARO.

Tous les documents de présentation et de consultation du PECARO sont accessibles sur le site internet de la CIIP (www.ciip.ch).



Michel Nicolet, collaborateur scientifique SG CIIP, chargé du dossier

POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

Programme 2001-2004, point 1.2

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP.

GROUPE DE RÉFÉRENCE POUR LE FRANÇAIS (GREF)

Le Groupe de référence du français (GREF) a été mis sur pied en mars 2002 par le secrétariat général de la CIIP afin de rédiger un «document de référence» prenant appui sur les points de convergence dégagés lors du processus de réflexion sur l'avenir de l'enseignement du français engagé sous le nom de «Français 2000». Le GREF a déposé son rapport en septembre 2002 et a été dissous en novembre de cette même année.

La CIIP s'est penchée sur le rapport du GREF le 3 avril 2003, l'adoptant sous réserve d'un certain nombre d'ajustements. La CIIP a exprimé à cette occasion le désir que deux documents puissent être réalisés à partir de ce rapport, l'un destiné aux enseignants et l'autre aux parents. L'ensemble de ces documents sont attendus pour 2004. Dans sa décision du 3 avril 2003, la CIIP a également donné mandat au secrétariat général de mettre sur pied un processus visant au renouvellement des moyens d'enseignement et ressources didactiques. Ce chantier sera ouvert en principe au début de l'année 2004.

GROUPE DE TRAVAIL PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES (PEL)

Dans sa nouvelle composition, le groupe de travail romand *Portfolio européen des langues* (PEL) a commencé ses travaux en août 2003. Il comprend un-e représentant-e par canton¹ dont certains étaient membres du groupe de travail précédent. De la sorte, il est possible d'assurer une représentativité la plus large possible comme de garantir une réelle continuité dans le travail.

Ce point est d'autant plus important que le groupe a pour tâche principale de s'atteler à la mise en pratique des décisions prises par la CIIP en septembre 2002, sur la base du rapport du groupe de travail précédent présidé par Irène Schwob, ancienne responsable du dossier. Ces tâches se résument à quatre points principaux : 1. l'information des élèves et des étudiant-e-s (du post-obligatoire), 2. l'introduction du PEL III dans les établissements, 3. l'information des milieux de l'orientation et de la formation professionnelle ainsi que des écoles subséquentes et 4. la formation des enseignant-e-s.

Avant d'aborder de front les points évoqués ci-dessus, le groupe de travail a jugé utile d'établir un état des lieux cantonal sur l'utilisation du PEL III dans les écoles romandes. Cette mini-enquête s'est révélée intéressante à plus d'un titre étant donné qu'elle a montré que si le PEL III était effectivement déjà introduit dans certaines classes du secondaire I et II (dans ce dernier cas aussi bien dans le secteur professionnel que dans le secteur académique), il n'y avait jusqu'alors pas de réelle ligne directrice guidant ces expériences. Ces dernières sont souvent plus le fruit d'engagements, voire de convictions, individuels, que la résultante d'une incitation issue de la hiérarchie institutionnelle.

Ce premier constat, loin de prétendre à une quelconque scientificité, et encore moins à l'exhaustivité, a cependant permis au groupe de travail de mieux cibler son futur programme d'action. Ce dernier visera deux aspects principaux : d'un côté, s'atteler à la mise en vigueur des décisions de la CIIP, de l'autre, tirer profit des expériences éparses mais concrètes pour renforcer le réseau romand embryonnaire.

¹ Berne francophone, Neuchâtel et Jura (BEJUNE), sont représentés par une seule personne.

GROUPE DE TRAVAIL LANGUES (GTL)



Michel Nicolet, président du GTL

RAPPEL DU MANDAT

Le *groupe de travail langues de la CIIP (GTL)* a été institué le 30 octobre 2001 par la CIIP en vue d'élaborer les principes généraux d'une politique d'enseignement des langues en Suisse romande et d'en assurer la traduction pratique au sein des cantons. De manière à assurer un échange d'information et d'expérience entre les cantons, le *Réseau des responsables langues des cantons (Rerlang)* a été mis sur pied en appui au GTL.

ACTIVITÉS

Le GTL a consacré la première partie de l'année à préparer le 1^{er} *Forum langues* qui s'est déroulé le 21 mai à la HEP-Vaud à Lausanne et a réuni près de 180 participants. Ce Forum a porté en grande partie sur la présentation et la mise en discussion de la «Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande» (du 30 janvier 2003) qui est le fruit du rapport que le GTL a déposé en juillet 2002 et des résultats de sa mise en consultation. La deuxième partie de l'année a été consacrée à l'organisation du 2^e *Forum langues*, qui se déroulera le 12 mai 2004 à la HEP-Fribourg, ainsi qu'à la discussion de problèmes généraux en relation avec l'enseignement des langues. Le Rerlang s'est penché sur l'ensemble des projets en cours dans le domaine de l'enseignement des langues en Suisse romande (notamment sur l'introduction de l'anglais en 7^e dans le canton du Valais) et a mis un accent particulier sur la question du renouvellement des moyens d'enseignement d'allemand.

LE GROUPE DE TRAVAIL

Le GTL s'est réuni à 7 reprises durant l'année. Aucun changement n'a été enregistré au niveau de sa composition. Signalons cependant l'absence pour 6 mois de G. Schneider, professeur à l'Université de Fribourg, en raison d'un congé sabbatique.

Le Rerlang s'est réuni deux fois. Un sous-groupe de travail a été constitué pour dresser un état de situation en rapport avec le renouvellement des moyens d'enseignement d'allemand; il a siégé à deux reprises. Un changement a été enregistré au niveau de l'un de ses membres : M. Enzo Offredi, adjoint au chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, a été remplacé suite à son départ du Service par son successeur M. Pierre-Yves Gerber.

LOI FÉDÉRALE SUR LES LANGUES

L'année 2003 a été marquée par la préparation du message concernant la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues) par le Département fédéral de l'intérieur. Le Conseil fédéral a en effet décidé en mars 2003 de procéder à la rédaction de ce message sur la base des résultats de la consultation de l'avant-projet de loi. Les Offices fédéraux concernés et la CDIP ont été associés à cette phase de rédaction. Le Conseil fédéral devra en principe décider au printemps 2004 de soumettre ce message aux Chambres fédérales lors d'une prochaine session. M. Jean-Marie Boillat, ancien secrétaire général de la CIIP, et Mme Claudine Brohy, collaboratrice scientifique à l'IRD, ont participé à la préparation de l'avant-projet.

DÉLÉGATION À LA LANGUE FRANÇAISE (DLF)



Marie-José Béguelin,
présidente de la DLF

RAPPEL DU MANDAT

Créée à l'origine pour suivre les activités des groupes de travail institués en France par le Conseil supérieur de la langue française, notamment à propos des propositions de rectifications de l'orthographe, la Délégation a été amenée à adapter ses activités à l'évolution des organismes équivalents des autres pays francophones (France, Communauté française de Belgique, Québec). C'est pourquoi un nouveau mandat est en cours d'élaboration. Il s'agira, dans ce cadre, de donner un statut clair à la DLF qui constitue l'une des commissions permanentes de la CIIP.

THÈMES TRAITÉS

Réunion des organismes linguistiques des pays francophones du nord

Plusieurs réunions importantes ont eu lieu en 2003 : notamment celle des organismes linguistiques (11 – 12 juin) et celle du RIFAL (Réseau international francophone d'aménagement linguistique) qui l'a immédiatement suivie.

La première a eu lieu les 11 et 12 juin à Québec. M.-J. Béguelin et F. Grin y représentaient la DLF. Parmi les points importants qui ont été traités, on signalera en particulier la création d'un *Observatoire francophone du français contemporain*, présidé par G. Legros (Belgique) et dans lequel la DLF sera représentée par Mmes M. Matthey et M.-J. Béguelin. Cet Observatoire aura essentiellement pour mission de susciter des travaux scientifiques, recherches et enquêtes de terrain, afin de suivre l'évolution de la langue française dans des domaines sensibles tels que l'orthographe, la néologie, ou encore les moyens mis en oeuvre pour assurer l'égalité homme/femme dans les usages du français.

La réunion du RIFAL (réunion du RINT, *Réseau international de néologie et de terminologie*, et du RIOFIL, *Réseau international des observatoires francophones de l'informatique et du traitement informatique des langues*) s'est tenue dans la foulée à Montréal les 13 et 14 juin. Elle a donné lieu à une *Déclaration* finale à propos de l'informatisation des langues, avec, en arrière-fond, l'enjeu de rendre l'Internet capable de traiter la diversité linguistique.

Semaine de la langue française 2003

La *Semaine de la langue française* (SLF) a pour but de fêter la langue française de façon originale. La Suisse, par le biais de la DLF, a participé pour la septième fois à cette manifestation qui a aussi lieu en Belgique, en France et au Québec. En 2003, comme chaque année, elle s'est déroulée durant la semaine qui inclut la journée mondiale de la francophonie (le 20 mars), à savoir du 17 au 23 mars 2003. Durant toute une semaine, diverses activités ont été organisées : un événement francophone qui réunissait 5 pays autour d'une même dictée ludique – la Ludictée – présentant de nombreuses variétés de français dont celui de Suisse romande ; un festival de chanson française qui permettait au public de découvrir la jeune création romande, à travers des artistes qui intègrent une pluralité de langues (l'anglais, l'allemand, le Suisse-allemand, l'italien et même le romanche) dans leurs textes; une conférence, donnée par F. Grin, à l'*École de langue et de civilisation françaises* (ELCF, Université de Genève) sur «La rentabilité économique du français langue seconde et la dynamique des langues»; un concours d'orthographe organisé par l'*Université du troisième âge* de Neuchâtel, avec l'appui de la Délégation et de divers sponsors.

Edition des Actes du Séminaire 2001

L'édition des Actes a pris quelque retard, mais l'ouvrage paraîtra dans le courant de l'année 2004, aux éditions LEP, sous le titre « L'intégration linguistique des migrants en territoire francophone ».

Conseil supérieur de la langue française et divers

Dans le cadre du renouvellement du Conseil supérieur de la langue française de France, intervenu en 2004, M.-J. Béguelin a été élue pour une nouvelle législature de quatre ans. Elle a pris part, les 20 et 21 mars à Bruxelles, au Colloque sur les rectifications de l'orthographe grammaticale organisé par le Conseil supérieur belge, ainsi qu'à la réunion du Réseau international du français dans le monde, les 4 et 5 novembre à Paris. C'est un chargé de mission, Christophe Imperiali, qui a en outre représenté la DLF aux Premières assises nationales des langues de France, organisé par le ministère français de la Culture le 4 octobre 2003 à la Cité des Sciences de la Villette.

Sollicitations diverses

La DLF a été sollicitée par divers organismes suisses ou étrangers afin de donner des avis sur divers sujets touchant aux langues, confirmant ainsi l'importance de la doter, à cet égard, d'un mandat clair et comparable à celui d'organismes similaires à l'étranger.

RÉSULTATS 2003 ET PERSPECTIVES

Au cours de l'année à venir, la Délégation compte poursuivre et consolider ses activités (contacts réguliers avec les partenaires, organisation de la Semaine de la langue française, participation à la Réunion des organismes linguistiques, etc.). Et elle achèvera l'édition des Actes du Séminaire sur l'intégration linguistique des migrants.

Elle a aussi été chargée par la CIIP d'établir un état des lieux de l'application des rectifications orthographiques dans les différents cantons, travail qui sera fait dans le cadre de l'Observatoire francophone du français contemporain.

Publications : cinq contributions ont été publiées dans différentes revues; voir site de la DLF : <http://www.ciip.ch/ciip/DLF/index.htm>

LA DÉLÉGATION

Placée sous la présidence de M.-J. Béguelin, la Délégation actuelle est composée de quatre membres : J.-F. de Pietro (secrétariat scientifique), F. Grin (dossier «politique des langues et plurilinguisme»), M. Matthey (dossier «orthographe») et E. Wehrli (dossier «nouvelles technologies de la communication et de l'information»). Mme Ch. Olivier assure le travail administratif.

La Délégation s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2003 (5 février, 19 mai, 22 septembre, 24 novembre).



Michel Nicolet, collaborateur scientifique SG CIIP, chargé du dossier

ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Programme 2001-2004, point 1.3

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société

EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTÉ (EDUPRO)



Jacques Laurent (NE), président d'EDUPRO

RAPPEL DU MANDAT

Mise en place par la CIIP le 12 décembre 2002, la commission temporaire «Éducation et promotion de la santé» (EduPro) répond à un double objectif : le premier est de favoriser la mise en œuvre dans les cantons des «Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention» adoptés par la CIIP en janvier 2003; le second objectif est d'assurer l'échange d'expériences et d'informations entre cantons dans le but de dégager des domaines ou des questions appelant une approche coordonnée au sein de la Suisse romande.

ACTIVITÉS

Son travail durant ce premier semestre a consisté principalement à définir des priorités dans la concrétisation des principes énoncés dans la Déclaration et à esquisser quelques modalités de réalisation. Elle s'est également penchée pour préavis sur un document du SER (Thèses pour une culture de la médiation) et a proposé au secrétaire général de participer, au nom de la CIIP, au *réseau francophone de promotion de la santé à l'école*, ce qui lui a été concédé.

LA COMMISSION

La commission s'est réunie pour la première fois le 29 août 2003; elle a siégé au total 3 fois durant l'année. Elle est composée de 10 membres permanents et d'un invité. Elle est présidée par Jacques Laurent, chef du service de la jeunesse du canton de Neuchâtel.



Francine Clavien, collaboratrice scientifique du SG, en charge du dossier

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Programme 2001-2004, point 1.4

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence

LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES HAUTES ECOLES PÉDAGOGIQUES (CDHEP)



Rémy Villemin (GE)
président de la CDHEP

RAPPEL DU MANDAT

La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées, créée par la CIIP en 2001 dans le cadre de la mise en place des HEP, traite de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants ; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

THÈMES TRAITÉS

Au cours de l'année 2003, la CDHEP s'est particulièrement intéressée à mettre en place une offre de formation à l'intention des formateurs actifs dans les HEP, par le biais d'un DESS qui sera proposé par les universités de Suisse romande. Un groupe interfacultaire y travaille; développer un référentiel de compétences pour les divers champs de formation ; développer un outil de gestion des admissions harmonisées dans les HEP ; renforcer les échanges et la mobilité des étudiants entre les HEP.

RÉSULTATS

En 2003, la CDHEP a accepté le rapport CORVATI prévoyant la mise en place d'une base de données entre les différentes institutions de formation des enseignants, dans le but de faciliter et d'harmoniser les procédures d'admission (séance du 13 juin 2003) ; accepté les principes visant à la publication régulière d'une revue scientifique (séance des 20 et 21 novembre 2003) ; décidé la création du comité scientifique appelé « Groupe de travail coordination de la recherche » (séance des 20 et 21 novembre 2003) ; pris position sur les conditions de mise en œuvre coordonnée de la Déclaration de Bologne (séance des 20 et 21 novembre 2003) .

LA CONFÉRENCE

La CDHEP a siégé à cinq reprises les 23 janvier, 3 et 4 avril, 19 juin, 16 septembre, 20 et 21 novembre 2003.

Pour l'Université de Fribourg, M. Guillaume Vanhulst a succédé à M. Thierry Chauvin. Mme Monica Gather Thurler, représentant l'enseignement primaire au sein de l'Université de Genève, remplace M. François Audigier.

RECHERCHE EN EDUCATION

Programme 2001-2004, point 1.5

Renforcer les missions et moyens de l'IRD P dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (IRD P)



Jacques Weiss
directeur de l'IRD P
jusqu'à septembre 2003



Matthis Behrens
directeur de l'IRD P
dès octobre 2003

RAPPEL DU MANDAT

L'IRD P, institution de la Conférence, est chargé principalement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des expertises et par ses travaux scientifiques, conduit des travaux de recherche ou y participe.

Par la redéfinition de la mission prioritaire de l'Institut, la Conférence attend de lui un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la volonté d'établir un véritable pôle de recherche capable de se positionner au niveau national et international et de relever les défis de l'école de demain. Elle souhaite également une clarification des fonctions et de l'organisation de la recherche dans les HEP ainsi qu'un rapprochement et une collaboration entre équipes de recherche en formation professionnelle.

Mais le rôle de Leadinghouse ne peut être assuré que si l'IRD P, au travers de la qualité de ses travaux, jouit d'une reconnaissance scientifique nationale et internationale. Pour cette raison, il poursuit son engagement scientifique particulièrement dans les domaines prioritaires définis dans le programme de la CIIP : suivi scientifique des innovations et des réformes scolaires, études prospectives dans le domaine des didactiques et contribution à l'évaluation des systèmes de formation, des établissements et organisations, des apprentissages et des enseignements.

2003 - UNE ANNÉE DE TRANSITION

Transition d'abord à la tête de l'Institut : avec la retraite anticipée de Jacques Weiss, troisième directeur de l'IRD P, une page se tourne sur 32 ans de travail au service de l'institution. Un parcours impressionnant, dont les étapes les plus saillantes sont retracées dans l'ouvrage en son hommage « Mobiles et mouvements pédagogiques », rassemblant les plumes d'une quinzaine d'auteurs, amis, collègues, chercheurs, artistes l'ayant côtoyé tout au long de son parcours. Qu'il soit cordialement remercié de son engagement, pour l'IRD P et pour l'école en Suisse romande. La passation des pouvoirs intervient après le recadrage par la CIIP du travail de la vingtaine de chercheurs, documentalistes et collaboratrices administratives. En effet, la Conférence attend de l'IRD P un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la vision d'un véritable pôle à géométrie variable, capable de renforcer la recherche éducationnelle romande, de la repositionner au niveau national et international, de relever les défis de l'école de demain et de jouer un rôle actif face aux autres régions de notre pays.

Transition aussi, parce que l'année 2003 voit une certaine réorientation des projets en cours. Plusieurs dossiers arrivent à leur terme : l'évaluation du projet intercantonal « Développer une culture de la médiation dans l'école », l'évaluation de l'enseignement bilingue en Valais, dossiers pour l'instant clos; l'exploitation complémentaire des données PISA 2000, le bilan des compétences mathématiques en 2^e année primaire, le projet «Récréature», le projet Eveil aux langues dans l'enseignement primaire avec EOLE et EVLANG, également menés à bien en 2003, trouveront des prolongements ou déboucheront sur des projets connexes. Parallèlement, de nouvelles perspectives se dessinent dans le domaine des grandes enquêtes internationales, avec PISA 2006 d'abord et, plus proche de la réalité des classes, l'étude PIRLS 2006 où nous oeuvrons pour une participation de la Suisse. Les autres projets novateurs se situent dans le secondaire et la formation professionnelle, un ordre d'enseignement peu investi jusqu'à ce jour. Mentionnons surtout le mandat d'évaluation de la réforme commerciale de base que l'IRD P mène en collaboration avec l'Université de Koblenz/Landau en Allemagne, mais aussi les activités de la FREREF et de l'ADMEE sur l'évaluation des compétences et la validation des acquis.

Transition enfin vers des horizons plus incertains. En effet, les efforts réalisés dans l'analyse des performances de nos systèmes, étape indispensable à leur pilotage efficace, vont de pair avec une stagnation voire une diminution des moyens financiers à disposition. Dès lors, l'IRD P risque de ne plus être en mesure d'engager des travaux didactiques qui semblent absolument indispensables si l'on souhaite apporter des remédiations sur le terrain. La menace est réelle : d'une part la situation budgétaire tendue des cantons, aggravée par le report de certaines charges fédérales et, de l'autre, un désengagement de la Confédération vis-à-vis de la recherche en éducation. Pour l'IRD P, elle s'est concrétisée par la décision du chef du département de l'Intérieur de supprimer dès 2006 la subvention fédérale accordée en vertu de l'art. 16 de la Loi sur la recherche. Cette décision quelque peu arbitraire ne se fonde pas sur la qualité de nos activités scientifiques. Prétendant l'émergence des HEP comme nouvelles structures de recherche, elle équivaut à une diminution pure et simple des fonds mis à disposition de la recherche en éducation. En outre, elle pénalise une région qui à travers la structure de l'IRD P a joué un rôle précurseur dans la recherche liée à la coordination scolaire et à l'évaluation de ses effets. Elle fragilise l'institution au moment même où celle-ci devrait, dans la logique d'une coordination de la recherche, jouer un rôle charnière entre HEP et universités pour justement assurer ce retour didactique. C'est pourquoi l'Institut mettra tout en oeuvre pour l'infléchir.

Dans ce contexte difficile, l'IRD P, fortement soutenu par la CIIP, poursuit la mise en place de sa nouvelle mission : la constitution, avec les institutions de recherche de la Suisse romande, d'un Pôle romand de la recherche en éducation. Trouver un équilibre entre prestations de service et travail scientifique sera essentiel et figurera au centre des préoccupations du nouveau directeur.

Le Rapport annuel de l'IRD P fait l'objet d'une publication séparée dès cette année.

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION (CRE)

RAPPEL DU MANDAT

Le mandat du Conseil de la recherche en éducation relève des statuts de la Conférence (art. 20 à 23). Art 20, al. 1 : Pour la conseiller et soutenir ses activités visant à la coordination et à la coopération intercantionales, et au développement de la recherche en éducation, la Conférence institue un Conseil de la recherche en éducation.

al. 2 : Le Conseil situe son activité dans le contexte général de la politique et du développement de la recherche en éducation en Suisse.

THÈMES TRAITÉS

Présentation des nouveaux statuts de l'IRDP

Jacques Weiss, directeur de l'IRDP, a présenté brièvement les modifications apportées aux statuts de l'Institut qui ont été adoptés par la CIIP le 3 avril 2003. Après avoir retracé les étapes qui ont conduit à ces changements, il a rappelé le renforcement du rôle de coordination et de pilotage de la recherche en éducation confié à l'IRDP, parallèlement à sa mission de recherche, de promotion et de valorisation de celle-ci.

L'inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et au Tessin

Au cours de sa séance du 25 août 2003, le Conseil a discuté et adopté les remarques conclusives du rapport d'Elisabetta Pagnossin, «Inventaire critique de la recherche en éducation en Suisse romande et au Tessin». Parmi les propositions adoptées figurent entre autres : la nécessité d'accorder une attention particulière à des thématiques d'avenir telles l'éducation de la petite enfance, la tertiarisation des formations et la formation continue des adultes, l'importance de la valorisation des résultats des recherches et les échanges entre chercheurs à tous les niveaux, ainsi que des considérations ayant trait aux conditions de travail des chercheurs. Le Conseil a décidé de porter l'ensemble du document (le texte ayant été discuté en 2002) à la connaissance de la CIIP.

Projet PISA

Le Conseil a été informé du déroulement de l'enquête PISA 2003, axée sur les mathématiques, par le coordinateur du Consortium romand du projet, Christian Nidegger du SRED. Parmi les actions visant la valorisation des résultats de PISA 2000, il a été rappelé que parmi les cinq rapports thématiques nationaux publiés en juin 2003, un seul est romand. En outre, trois études thématiques romandes sont en voie de finalisation.

Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation (FREREF)

La participation romande à la «Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation» (FREREF) est devenue effective et Mme A.-N. Perret-Clermont a présenté le programme et les enjeux de la première «Université d'été européenne de la recherche et des innovations pour apprendre tout au long de la vie», organisée par la FREREF en septembre 2003, à laquelle les chercheurs romands ont ainsi pu participer.

La recherche dans les HEP

Alexandre Etienne, recteur de la HEP du canton de Fribourg, membre du Conseil et de la CDHEP a dressé un bref état de situation de la recherche dans les HEP et institutions assimilées de Suisse romande et du Tessin. Il a également illustré le projet de la revue scientifique «Formations et pratiques d'enseignement en questions», en préparation au sein du groupe informel des coordinateurs de la recherche dans les HEP, initié et animé par l'IRDP, et soutenu par la CDHEP.

Le Bureau du Conseil de la recherche

Afin de préparer la séance plénière, les contacts entre membres du Bureau se sont établis par courrier électronique, et il n'y a pas eu de réunion.

LE CONSEIL

Le Conseil s'est réuni une fois, le 25 août, sous la présidence du conseiller d'État neuchâtois, Thierry Béguin, qui a remplacé la conseillère d'État genevoise Martine Brunschwiig Graf dans cette fonction.

A cette occasion il a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire général de la CIIP, Christian Berger; il a pris congé du directeur de l'IRDP, Jacques Weiss et accueilli son successeur.



Christian Georges, chargé de mission pour l'éducation aux médias du SG CIIP

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Programme 2001-2004, point 1.6

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire.

L'UNITÉ D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET AUX TIC

L'éducation aux médias (TICE) figure parmi les six priorités de la CIIP dans son programme de travail 2001-2004. L'unité «Médias et TIC» du secrétariat général de la CIIP est animée par son chargé de mission Christian Georges, journaliste entré en fonction à plein temps en décembre 2002.

Conformément aux directives énoncées en février 2001 par la CIIP, le chargé de mission a focalisé l'essentiel de son action 2003 sur deux dossiers : la préparation de la 1^{re} édition de la Semaine des médias à l'école en Suisse romande et la mise en place d'un site internet d'éducation aux médias.

En mars, Christian Georges a assisté à plusieurs animations dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école en France. En bonne entente avec la COMETE et le CLEMI¹ à Paris, il a ensuite élaboré un concept qui s'est transformé et enrichi tout au long de l'année. A fin septembre, il a déposé auprès de l'OFFT une demande de subvention dans le cadre du Partenariat public-privé «Ecole sur le Net». Parce que la Semaine des médias comporte un volet de formation continue du corps enseignant, via notamment des journées de formation à thème (3-5 par année), la Confédération a alloué une subvention de 290.000 francs à ce projet pour la période 2004-2006. En novembre, le chargé de mission a persuadé la grande majorité des médias romands de s'associer à la manifestation en tant que partenaires et prestataires de services.

Epaulé par son collègue du secrétariat général Roberto Stocco, il a planché parallèlement sur la création du site **e-media.ch**. Prévu dès la disparition des émissions de la Radio-TV Educative «Magellan», ce site a pour vocation de diffuser des documents pédagogiques d'accompagnement des ressources audiovisuelles et d'éducation aux médias. Convaincu de l'utilité du projet, le CTIE a pris entièrement à sa charge les frais de graphisme et de programmation nécessaires.

Au cours de l'année 2003, le chargé de mission s'est aussi attaché à renouer des liens avec la TSR. Des réunions mensuelles ont été tenues avec les responsables de l'unité Jeunesse de la chaîne (Damien Ottet et Véréne Gremaud). Le représentant de la CIIP a suivi plusieurs tournages décentralisés dans les classes romandes (Dico Zap, Biblio Zap...). Il a été associé à l'émission «Objectif aventure» en tant que membre du jury. Il a veillé à ce que soit prise en compte la dimension éducative dans la refonte en cours des programmes TSR destinés à la jeunesse. Il a surtout conclu un accord de collaboration avec les producteurs de l'émission «Territoires 21». Grâce à celui-ci, les émissions sont envoyées à l'unité «Médias» de la CIIP avant leur diffusion, ce qui permet la rédaction de fiches pédagogiques à l'intention des enseignants.

A l'écoute des responsables de centres de documentation pédagogiques, le chargé de mission a suivi les réunions du GROCEDOP. En mai, il a repris de Louis-Joseph Fleury la responsabilité de TVBDO (sélection d'émissions TV à valeur pédagogique ou culturelle). Il a aussi recueilli les impressions des enseignants engagés dans la formation F3-MITIC² dans le cadre de la HEP-BEJUNE. Il a participé aux colloques «Use ICT to teach» et «HistoriTIC». Enfin, dans le cadre des festivals de Fribourg, Nyon et Locarno, il a suivi de près les animations destinées à favoriser une meilleure compréhension du cinéma chez les jeunes.

¹ CLEMI centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (France)

² F3-MITIC formation de formateurs de formateurs dans le domaine des médias, des images et des TIC

LA COMMISSION DES MÉDIAS ET DES TECHNOLOGIES DANS L'ÉDUCATION (COMETE)



Bernard Jousson
président de la COMETE

RAPPEL DU MANDAT

La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) est chargée de «concevoir, analyser, promouvoir et/ou évaluer les actions régulières et les opérations spéciales d'éducation aux médias et aux TICE sur un plan intercantonal». On attend d'elle qu'elle remplisse des missions de conseil et de veille stratégique. Ses propositions doivent favoriser une politique de collaboration intercantonale en matière d'éducation aux médias et de TIC.

THÈMES TRAITÉS

La commission s'est inquiétée de la place accordée à l'éducation aux médias et aux TIC dans le futur Plan d'études cadre romand (PECARO). Elle a répété que cette place est encore beaucoup trop faible à l'école et déplore que tous les enseignants ne possèdent pas des compétences de base en ce domaine.

La COMETE a soigneusement défini le thème et les objectifs de la 1^e Semaine des médias à l'école (22-26 mars 2004). Elle a insisté pour que les activités prévues combinent une analyse de contenu, avec de la recherche d'informations et des travaux de création. Elle s'est efforcée d'obtenir que l'accord général de collaboration passé entre la CIIP, la TSR et la RSR soit suivi d'effets concrets.

Lors d'une rencontre avec le secrétaire général Christian Berger, la COMETE a évoqué la nécessité d'une meilleure articulation avec les autres organes de la CIIP. Elle a souhaité être mise plus directement à contribution. Elle a aussi émis le vœu que ses avis et recommandations soient mieux relayés, notamment par des notes de synthèse. Christian Berger a de son côté demandé à la COMETE de se concentrer sur les objectifs du plan quadriennal de la CIIP. Les membres de la commission ont donc établi une liste de priorités et de sujets stratégiques pour 2004. Ils ont défini des domaines de veille et esquissé des réalisations concrètes.

RÉALISATIONS

La COMETE a proposé la mise sur pied de la 1^e Semaine des médias à l'école. Elle a encouragé les enseignantes et les enseignants à prendre part à cette manifestation destinée à favoriser la découverte des médias et le recul critique. La commission a émis en décembre une note de synthèse désignant trois grands chantiers prioritaires : l'examen de problèmes liés au droit de l'Internet, aux droits d'auteur et aux copyrights; la coordination de projets MITIC cantonaux; la formation des enseignants dans le champ des MITIC.

La COMETE a aussi obtenu que le secrétariat général de la CIIP se soucie de la pérennité des activités d'Edunet, réseau romand d'activités pédagogiques via Internet.

LA COMMISSION

Présidée par Bernard Jousson, doyen de l'IFMES à Genève, la COMETE a tenu quatre séances en 2003. A la recherche d'un/e représentant/e des médias pour occuper le quatorzième siège (vacant), elle l'a trouvée en la personne de Manuela Salvi, journaliste à la Radio Suisse Romande. Figure marquante de l'éducation aux médias, Louis-Joseph Fleury a cédé sa place en octobre à Benoît Gogniat, chef de projets et responsable du domaine NTIC à la HEP-Bejune. Le secrétariat de la commission est quant à lui assumé par Christian Georges, chargé de mission à l'éducation aux médias au Secrétariat général.



Raymond Clavel, collaborateur scientifique du SG, en charge du dossier

RESSOURCES DIDACTIQUES ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Programme 2001-2004, point 2.1

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs, et aux conditions économiques les plus favorables

LE SECTEUR DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT



MATHÉMATIQUES 7-8-9

Le secteur des moyens d'enseignement a été fortement marqué par la parution de la collection des ouvrages de mathématiques romands pour les élèves des degrés 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire.

Le 26 juin 2003, une conférence de presse organisée à Yverdon a permis de présenter la nouvelle collection éditée par LEP, au Mont-sur-Lausanne.

Les premiers ouvrages d'enseignement des mathématiques communs à l'ensemble des cantons de la Suisse romande remontent au début des années 70. Seules les classes de l'enseignement primaire étaient concernées jusqu'à ce jour (degrés 1 à 6). L'enseignement secondaire des degrés 7 à 9 est donc pour la première fois équipé de moyens d'enseignement communs à tous les cantons.

La parution de la nouvelle collection de Mathématiques 7-8-9 a toutefois soulevé quelque polémique dans les cantons de Vaud et Genève, notamment par l'intervention d'un syndicat et d'une association d'enseignants qui désapprouvaient certaines illustrations contenues dans les ouvrages.

Au-delà des questions politiques soulevées, la valeur pédagogique et didactique des manuels a été largement reconnue dans l'ensemble des cantons de la Confédération.

La solidarité de tous les cantons et l'esprit de coordination ont permis de déboucher sur les solutions permettant de poursuivre la publication d'une seule édition romande pour les prochaines années.

L'édition qui sort de presse s'inscrit dans la suite logique des collections pour les degrés 1 à 6. Elle respecte les mêmes concepts d'apprentissage, assurant ainsi une véritable cohérence verticale dans l'enseignement des mathématiques pour les degrés 1 à 9 de la scolarité obligatoire.

Ces moyens d'enseignement sont communs à tous les élèves, quelles que soient leurs compétences. Par conséquent, ils proposent de nombreuses activités pouvant être traitées à des niveaux d'approfondissement différents, de manière à favoriser un enseignement

suffisamment différencié pour s'adapter aux capacités de chaque élève, quels que soient la filière, la section ou le niveau dans lequel il se situe.

L'élève est constamment placé dans des situations qui lui permettent de développer, progressivement, une véritable démarche scientifique

Des moyens d'enseignement conçus à l'aube du 3^e millénaire ne pouvaient se passer des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui représentent un apport particulièrement performant aux plans pédagogique et didactique. La collection est donc complétée par des supports électroniques, dans lesquels les images de synthèse et le multimédia sont mis au service des apprentissages des élèves et de la formation des maîtres.



EOLE - Education et ouverture aux langues à l'école

La collection de moyens d'enseignement EOLE (Éducation et ouverture aux langues à l'école) a été publiée en janvier 2003. Elle a fait l'objet d'une présentation publique à laquelle la presse et divers organes et commissions de la CIIP ont été conviés. Elle comprend deux volumes, l'un pour les degrés préscolaires et les deux premières années primaires, et l'autre pour les degrés 3 à 6 de l'enseignement primaire. Chaque volume contient un manuel pour le maître, des fiches d'activités pour les élèves, deux CD contenant des enregistrements audio ainsi qu'un *lexique plurilingue/glossaire des langues*.

Tous les cantons romands ont fait l'acquisition de ces moyens; certains les ont déjà diffusés auprès des écoles et des enseignants intéressés, les autres attendent la mise en place d'une formation des enseignants pour le faire. L'intérêt manifesté pour EOLE est très grand et dépasse le cadre de la Suisse romande pour s'élargir à la Suisse alémanique, à la France, à la Belgique et au Québec. Une expérimentation partielle de ces moyens d'enseignement est en cours depuis l'automne 2003 dans une trentaine de classes primaires de la Communauté française de Belgique sous la conduite du Ministère de l'enfance.

Face au succès rencontré par la brochure *lexique plurilingue/glossaire des langues*, un nouveau tirage a dû être réalisé à l'été 2003.

OFFICE ROMAND DES ÉDITIONS SCOLAIRES (OR)



Yves Croisier, président de l'OR

RAPPEL DU MANDAT

L'Office Romand des éditions scolaires (OR) gère les stocks et planifie les réimpressions des moyens d'enseignement romands. Il collabore avec la CIIP pour la réalisation de nouveaux moyens et négocie avec les diffuseurs les conditions d'acquisition des ouvrages de l'édition privée.

THÈMES TRAITÉS

Une part importante de l'activité de l'OR a été consacrée au projet de nouvelle convention intercantonale pour les moyens d'enseignement. L'entrée en fonction du nouveau secrétaire général, M. Christian Berger, a permis de renouer le dialogue avec l'organe de coordination de la CIIP. Des contacts de qualité ont été établis, qui augurent d'une collaboration constructive pour l'avenir.

Les propositions de l'OR relatives au futur Centre de réalisation des moyens d'enseignement et la volonté d'y apporter l'expérience acquise pendant plus de trente ans ont été prises en compte.

L'OR a poursuivi et développé ses travaux de gestion commune des achats en veillant à rester en conformité avec la loi sur les marchés publics.

RÉALISATIONS

L'année 2003 n'a pas connu de nouvelle réalisation importante. La distribution des nouveaux moyens de mathématiques 7 - 8 - 9 dans les cantons et le refus de la version originale par les cantons de Genève et de Vaud ont été gérées avec succès compte tenu des impératifs logistiques et matériels.

L'estimation des besoins, le recueil des commandes des cantons, l'appel d'offres pour des réalisations et des réimpressions, l'analyse des devis, l'attribution de mandats de réalisation en respectant la répartition économique intercantonale (achats/réalisations), la détermination des prix des ouvrages romands ont été au centre des travaux de l'Office romand. Son outil de gestion des stocks et des besoins des cantons : « www.cataro.ch » a parfaitement joué son rôle. Des améliorations sont planifiées pour 2004.

Les réimpressions des moyens existants ont concerné 21 dossiers pour un montant de 1'700'000 francs ; elles ont permis des amortissements pour 300'000 francs et ont dégagé une marge de 30'000 francs pour le Fonds romand.

L'OFFICE ROMAND

L'Office romand s'est réuni officiellement à 5 reprises : le 30 janvier à Ollon (VD), le 10 avril à Delémont (JU), le 2 octobre à Bevaix (NE), le 11 novembre à Granges-Paccot (FR) et le 9 décembre à Ligerz (BE). Une délégation de l'OR a tenu trois séances pour préparer des propositions sur l'aspect « Centre de réalisation des moyens d'enseignement » tel que prévu dans le projet de nouvelle convention intercantonale.

La présidence est assurée par M. Yves Croisier (VD) et le secrétariat par M. Marcel Berger (FR).



Jean-Pascal Mougin, adjoint du
SG CIIP, chargé du dossier

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Programme 2001-2004, point 2.2

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CRFP)



Jean-Marc Frère (GE)
président de la CRFP en 2003

RAPPEL DU MANDAT

La CRFP traite des questions concernant l'ensemble de la formation professionnelle du secondaire II et du degré tertiaire pour autant que cela ne relève pas d'un autre organe de coordination. Elle exerce la surveillance sur les prestations directes offertes par le secrétariat aux écoles et aux associations professionnelles, notamment en matière d'épreuves d'examens de fin d'apprentissage.

Ne sont présentés ci-après, par domaine d'activité, que les principaux dossiers ayant donné lieu à d'importantes décisions lors de plénières CRFP, ainsi que les aspects les plus significatifs des projets de développement menés sous l'égide de la CRFP.

DOMAINE 1 CRFP «DIRECTION ET GESTION DE LA CRFP»

Les trois membres du Bureau CRFP, soit MM. J.-M. Frère, président CRFP, S. Imboden, vice-président CRFP, et J.-P. Mougin, adjoint du secrétaire général CIIP, étaient tout spécialement responsables du suivi des projets et dossiers stratégiques mentionnés ci-après.

SUIVI DES LFPR ET OFPR

Suivi des nouvelles loi (nLFPr) et ordonnance (nOFPr) fédérales sur la formation professionnelle : la CRFP a suivi en 2003 avec beaucoup d'attention les travaux liés à la future ordonnance sur la formation professionnelle. Elle a mis en place un important dispositif latin pour préparer une intervention de la CIIP auprès de M. J. Deiss (lettre du 30 mai) puis remettre une prise de position détaillée article par article aux cantons (document du 4 juillet). Une forte délégation a rencontré le 18 septembre Mme U. Renold et M. H. Barmettler de l'OFFT, séance concrétisée par de nouvelles propositions de l'OFFT, s'agissant des articles 1, 7, 10, 24 et 65 de l'ordonnance. La CRFP a également interpellé officiellement l'OFFT s'agissant du «Fil conducteur» (texte normatif) pour l'élaboration des ordonnances

de formation. L'office fédéral doit impérativement veiller à l'avenir à régler de manière uniforme les conditions d'examens sans quoi les services ou offices cantonaux de la formation professionnelle (SFP) ne pourront pas faire face à la charge que représentent ces différences qui n'apportent rien à la formation professionnelle. La conférence a pu placer deux de ses membres dans le Masterplan réunissant la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, au sein du groupe de travail «Formation professionnelle». C'est là que se décident l'échéancier des travaux, l'ordre dans lequel seront délivrés les «tickets», en trois étapes, aux associations professionnelles : premier ticket permettant de présenter un dossier sur lequel le Masterplan émettra un avis, 2^e ticket permettant de commencer les travaux, 3^e ticket avec invitation à fournir des documents et à respecter des consignes en vue d'arriver à des ordonnances de formation. Cette participation active à la planification des travaux ne permet malgré tout pas aux cantons de disposer de suffisamment d'informations précises pour préparer sereinement au printemps 2004 les budgets pour 2005 et 2006. Fort de ce constat, la CRFP a demandé formellement à la CIIP de réunir les responsables financiers des cantons avant la fin de 2003. Cette réunion devrait finalement avoir lieu en 2004. Enfin, la CRFP a poursuivi de nombreux projets menés dans le cadre du 2^e Arrêté fédéral sur les places d'apprentissages (ApA 2) et visant à préparer l'entrée en vigueur de la nLFPr.

SYSTÈME DE FORMATION SANTÉ-SOCIAL

Cohérence du système de formation santé – social : la CRFP s'est inquiétée de nombreuses reprises des retombées de décisions prises par différentes instances nationales, et en appelle à une plus grande cohérence du système. A titre d'exemple, s'il n'appartient pas à la CRFP de remettre en cause l'accès à la HES santé – social via une maturité spécialisée, la conférence estime que cette voie devrait ne pas faire concurrence à la maturité professionnelle et n'entrer en ligne de compte que pour autant qu'elle comprenne une année de pratique professionnelle réelle, comme cela est exigé des porteurs de la maturité gymnasiale.

ÉCOLES DE COMMERCE

Avenir des écoles de commerce : ces écoles ont constitué un autre sujet de préoccupation, dès lors qu'avec la nLFPr un seul titre professionnel sera délivré, tant pour la formation duale que pour la formation en école à plein temps. Certaines écoles de commerce n'hésitent à entrer dans la démarche de formation professionnelle débouchant sur un CFC. D'un autre côté, la perspective de devoir organiser des stages pratiques d'une année nécessiterait de nombreuses places en entreprises et menacerait en quelque sorte le système dual. Certains employeurs pourraient être tentés d'engager de jeunes stagiaires en lieu et place d'apprenti-e-s sortant de la scolarité obligatoire, en effet ces derniers disposent à ce moment-là d'une moins grande maturité, de connaissances de culture générale plus limitées, nécessitent un encadrement important et coûtent sur le court terme. Il convient donc d'imaginer une formation en école où l'acquisition de pratique professionnelle soit de nature à permettre l'obtention d'un CFC existant dans le système dual. La CRFP a dû intervenir auprès de l'OFFT pour obtenir que les services cantonaux de la formation professionnelle soient associés aux travaux d'un nouveau groupe constitué à l'échelle fédérale et composé essentiellement de directeurs d'écoles. Cette intervention a été motivée par le fait que, selon les modèles qui seront choisis dans le futur, les incidences financières seront plus ou moins importantes pour les cantons.

INFORMATICIEN

Groupes de travail I-CH - réforme de la formation d'informaticien (Président : M. J.-M. Frère, directeur général de l'OOPF Genève) : l'entrée en vigueur de la réforme est toujours prévue pour 2005. La CRFP a œuvré pour qu'enfin une conduite élargie du projet se concrétise. L'absence de regroupement des employeurs en Suisse romande comme au Tessin constitue un point faible. Dans les discussions menées au sein du groupe de direction du projet élargi constitué sous la direction de l'OFFT (deux représentants de la CRFP), il a été question de contenants mais très peu d'application des contenus. Or, cette application risque de se révéler douloureuse et la CRFP se soucie d'établir un lien entre cette formation et les entreprises, voyant mal comment le système dual pourrait perdurer. Pour remédier à ce problème, les formateurs sont invités par la CRFP à s'organiser en association.

EMPLOYÉ-E DE COMMERCE

Groupe de travail «Nouvelle formation commerciale de base» – NFCB (Président : M. J.-P. Rochat, chef du SFP Vaud) : un projet de règlement concernant l'organisation des examens de fin d'apprentissage d'employé-e de commerce a été étudié avant sa présentation au Département fédéral de l'économie qui l'a ensuite soumis à la consultation des cantons. Ce règlement a été édicté en décembre 2003, époque à laquelle le Conseil fédéral a nommé les membres de la commission des examens d'employé-e-s de commerce pour toute la Suisse. La CRFP y est représentée par le président.

- COMMERCE DE DÉTAIL** « **Vente.CH** » - **Réforme de la formation dans le commerce de détail** (Président : A. Kovacs, directeur du service des écoles professionnelles à la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire, Genève) : un groupe de travail a été constitué, composé pour l'essentiel des personnes qui représentent la CRFP dans le groupe de pilotage national et dans les cinq groupes de travail.
- AF, GEF, ASSC** **Projet ApA 2 CRFP «Formation d'aide-familiale (AF), de gestionnaire en économie familiale (GEF), d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) comprenant un tronc commun aux trois professions avec CFC, et possibilité d'acquérir une maturité professionnelle socio-sanitaire»** (Présidente : Mme M. de Kaenel, adjointe du chef du SFP Neuchâtel) : 17 classes-pilotes ont été ouvertes en août 2003 dans l'ensemble des cantons romands, ce qui porte à 32 le nombre total des classes. Les travaux liés à l'évaluation de ce projet ont débuté au printemps. Deux évaluateurs indépendants, MM. B. Michel et J.-P. Gindroz ont reçu un mandat d'exécution répondant aux exigences posées au niveau national par «Transition» à l'ensemble des projets des domaines de la santé et du social menés dans le cadre de l'ApA 2. Certains collaborateurs des offices, certaines directions d'école sont associés aux démarches qui représentent un travail important et nécessitent un respect scrupuleux des délais fixés. L'avancement des travaux est présenté sur le site www.nfpa.ch.
La CRFP a décidé que l'organisation des premiers examens ASSC de 2004 devait être assurée de concert entre le groupe de travail constitué dans le cadre du projet ApA 2 et la Cortexia.
- CFC SOCIAL** **Projet ApA 2 CRFP «CFC social»** (Direction du projet : M. J.-M. Frère, directeur général de l'OOFPP Genève. Chefs de projet : MM. J.-P. Bari et S. Jacquemet, Phronesis Consulting) : le référentiel de compétences a été validé le 14 mai. Il n'a suscité que peu de débats au sein des groupes relais cantonaux comme du groupe de pilotage. En revanche, la discussion a surtout porté sur les questions en rapport avec le recrutement, les conditions d'engagement des futurs professionnels, etc. Le rapport final ainsi que les prises de position sur le référentiel sont publiés sur le site www.cfcsocial.ch. Après l'été, la 2^e étape de ce projet a comme prévu débuté à l'échelle nationale. Les cantons romands sont fort bien représentés via quatre délégué-e-s, dont l'un des deux chefs de projet romand. A partir des données fournies par le projet romand et les expériences-pilotes de la Suisse alémanique, l'objectif est de proposer un règlement de formation débouchant sur un CFC unique en Suisse puis d'ouvrir dès 2005 (3^e étape) des classes dans les écoles professionnelles.
- CITÉ DES MÉTIERS** **Projet ApA 2 «La Cité des métiers»** (Président : M. J.-Ch. Lathion, directeur à l'OOFPP Genève) : le rapport final du projet a été remis à l'OFFT à fin 2003. Ce projet a eu pour but de valoriser la formation professionnelle par ce concept représentant toutes les filières de l'apprentissage et les formations supérieures subséquentes, en entreprise comme en école, dans les centres de formation publics ou privés. Ce type de démonstration a correspondu à une réelle attente du public, comme en atteste la forte affluence constatée dans l'ensemble des cantons. L'édition initiée en 2001 a vu son prolongement en 2002 et 2003; elle se poursuivra dans les années à venir à travers des réalisations adaptées au contexte des régions. Les délégués cantonaux à la Cité des Métiers s'accordent sur la reconduction du concept à l'échelle intercantonale et encouragent l'OFFT à octroyer une allocation financière régulière permettant ce dessein, conformément aux art. 4 (développement de la formation professionnelle) et 7 (groupes et régions défavorisées) de la nLFPr.
- ÉCOLES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES** **Commission AESS «Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées»** (Président : M. F. Gubler, adjoint administratif au SFP Neuchâtel) : le président de cette commission a participé aux premiers travaux menés sous l'égide de la CDIP pour réviser l'ensemble des accords concernant le financement des filières de formation.
- PRÉVENTION** **Commission CRFP «Prévention dans le cadre de la formation professionnelle»** (Présidente : Mme E. Palasthy, adjointe pédagogique au SFP Vaud) : cette commission a été dissoute et une représentante de la formation professionnelle a été désignée pour participer aux travaux de la commission temporaire CIIP «EduPro»

DOMAINE 2 CRFP «ENTREPRISES»

(Président : J. Buchs, chef de la section francophone de l'OSP Berne)

QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE

Projet ApA 2 CRFP «Système Qualité de l'Apprentissage - SQA» (Président : M. J.-P. Paillard, chef de projets à l'OOFP Genève) : le rapport final du projet a été remis à l'OFFT à fin 2003. Cette démarche novatrice – présentée par le détail dans le rapport annuel 2002 ainsi que lors de la plénière du 11 juin 2003 à Mmes U. Renold, OFFT, et Ch. Davatz, USAM – a déjà fait des émules puisque les cinq cantons de la Suisse centrale ont adhéré au concept avant d'apporter leur aide pour parfaire quelques détails. Il est prévu de l'utiliser dès 2004 dans 12 cantons.

LABEL OFFT

Projet ApA 2 CRFP «Label OFFT entreprise formatrice» (Chef de projet : M. J.-P. Mougin, adjoint du SG CIIP) : le rapport final du projet a été remis à l'OFFT à fin 2003. Cette opération a été très appréciée des entreprises formatrices puisque les autocollants reçus leur ont permis de bénéficier gratuitement d'une information publique sur le fait qu'elles forment des apprentis-e-s. La CRFP a demandé à l'OFFT de soutenir financièrement, à l'échelle nationale, non seulement la remise d'autocollants aux entreprises formatrices mais également l'initiative fructueuse prise par le canton du Tessin de diffuser des spots publicitaires sur les deux chaînes de la TSI en décembre 2003. Cette opération illustre parfaitement la volonté exprimée à l'art. 1, al. 1 de la nLFPr de «(...) collaboration entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (...)».

QUALITÉ DE LA FORMATION

Commission CRFP «Cours pour maîtres d'apprentissage», nouvellement baptisée Commission «Qualité de la formation» (Président : M. J.-Ch. Lathion, directeur à l'OOFP Genève) : cette nouvelle dénomination englobant à la fois la formation des formateurs en entreprise et la qualité de la formation, s'explique par les nouvelles exigences dictées par la nLFPr aux cantons dès 2004. Le rôle des services/offices cantonaux de formation professionnelle vis-à-vis des formateurs en entreprise consistera davantage à faciliter leur mission (les outils développés dans le cadre du projet ApA 2 «Système Qualité de l'Apprentissage» constituent des formes d'aides concrètes) plutôt qu'à réagir au moment où les problèmes surgissent. La commission va poursuivre ses travaux sur le contenu et l'organisation des cours conformément aux dispositions de la nOFPr.

FORMATION ÉLÉMENTAIRE

Commission CRFP «Formation élémentaire» (Président : M. J.-F. Meylan, adjoint pédagogique au SFP Vaud) : la formation élémentaire ne figure plus dans la nLFPr, «remplacée» par la formation professionnelle initiale en deux ans. Malgré l'intérêt représenté par cette nouvelle formation, cela pose le problème suivant : ceux qui accomplissaient jusqu'ici une formation élémentaire n'ont plus leur place dans la LFPr car ils sont pour leur grande majorité incapables d'accomplir une formation professionnelle en deux ans. Les institutions AI se renseignent légitimement sur les moyens de remplacer la formation élémentaire par une pré-formation. Cela pose plusieurs questions de fond : où les cantons trouveront-ils les moyens financiers nécessaires ? Quelle sera la reconnaissance accordée par les milieux économiques à l'égard de ces formations ne pouvant déboucher au mieux que sur la remise d'attestations cantonales ? La commission sera chargée d'étudier ces questions en 2004 dans le cadre d'un mandat révisé et, le cas échéant, dans une nouvelle composition.

FORMATION EN DEUX ANS

Projet ApA 2 «Formation professionnelle initiale en deux ans», développé par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle – CSFP (Chef de projet : M. J.-F. Meylan, adjoint pédagogique au SFP Vaud) : ce type de formation a souvent fait l'objet de vives discussions en séances plénières. Les dispositions légales sont floues au sujet du public qu'elles concernent. La CRFP avait souhaité que cette formation soit réservée aux seul-e-s jeunes qui ne peuvent pas entreprendre un apprentissage, ce qui n'est pas le cas. Cette nouvelle formation peut avoir un côté pervers dans la mesure où les entreprises pourront favoriser ces formations lorsque la conjoncture sera bonne et renvoyer les intéressé-e-s lorsque la conjoncture le sera moins.

PARTENARIAT ÉCOLES-ENTREPRISES

Projet CRFP «Nouvelles formes de partenariat écoles – entreprises» (Chef de projet : M. J.-P. Gindroz, consultant externe) : le rapport annuel 2002 annonçait que la CRFP avait pris l'initiative d'étudier les nouvelles formes de partenariat écoles – entreprises susceptibles de rendre plus attractive la voie de l'apprentissage. Conduite durant l'année 2003, cette étude effectuée avec le concours d'un groupe d'experts s'est déroulée en trois phases. Dans un premier temps, un inventaire a été dressé pour répertorier les aménagements introduits

dans des filières d'apprentissage au cours de ces dernières années. Près de cinquante filières ont ainsi été repérées dont le cursus de formation, toujours fondé sur les principes de l'apprentissage, présentait néanmoins des aspects novateurs en matière de relations écoles – entreprises. Dans un second temps, une enquête approfondie a été conduite afin de mieux discerner les modalités organisationnelles de ces filières. L'analyse a fait apparaître des aspects spécifiques en fonction des champs professionnels; elle a également mis en évidence la diversité des prestations qui peuvent être offertes par les écoles lorsque ces dernières collaborent activement avec les entreprises.

En final, cette étude a débouché sur la rédaction d'un Guide de mise en application pratique des nouvelles formes de partenariat écoles – entreprises consultable depuis le 1^e janvier 2004 sur le site www.nfpa.ch. Conçu sous la forme d'une série de fiches traitant chacune d'un thème spécifique, ce guide représente un instrument utile pour réaménager des voies d'apprentissage selon les principes de l'alternance entre les lieux de formation que constituent les entreprises et les écoles. Abondamment documenté par de nombreux exemples tirés des réalisations déjà présentes en Suisse romande, ce guide est mis à la disposition des milieux professionnels qui souhaitent engager une réflexion sur les moyens de rendre plus attrayante la voie de l'apprentissage au moment de l'entrée en vigueur de la nLFPr. Il apportera également des éléments de réponse lorsque les divers acteurs de la formation professionnelle seront confrontés à la recherche de solutions pour résoudre les questions pratiques que soulève le réaménagement d'une voie d'apprentissage.

COURS INTERENTREPRISES

Commission CSFP «Cours d'introduction / interentreprises» (Président : S. Imboden, chef du SFP Valais) : les modalités de financement des cours d'introduction changeront fondamentalement sous l'effet de la nLFPr. La commission et un groupe de travail créé à cet effet conduisent une réflexion en vue d'élaborer différents scénarios.

DOMAINE 3 CRFP «ÉCOLES» (PÉDAGOGIE)

(Président : A. Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP Vaud)

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Commission CRFP «Maturité professionnelle» (MP) (Président : A. Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP Vaud) : sur proposition de la commission, la CRFP a demandé en décembre 2003 au secrétaire général CIIP de confier à l'IRDP une étude sur les conditions d'admission en maturité professionnelle intégrée après avoir constaté l'hétérogénéité des conditions émises par les cantons.

Soucieuse de promouvoir la maturité professionnelle, la CRFP a réédité le dépliant d'information distribué par les centres d'orientation professionnelle.

CLASSES SPÉCIALISÉES

Commission CRFP des classes spécialisées intercantionales (Président : A. Kovacs, directeur du service des écoles professionnelles à la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire, Genève) : en 2003, la commission a suivi l'évolution des effectifs et veillé à trouver des solutions pragmatiques à chacun des cas examinés (gestionnaires de vente, branche multimedia; télématiciens; cavistes; métiers de la fonderie), en associant le plus souvent les milieux employeurs concernés (par ex. le Garie, Groupement des associations romandes et tessinoises d'installateurs-électriciens).

CULTURE GÉNÉRALE

Commission CSFP «Plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale» (PEC-ECG) (Président : J. Buchs, chef de la section francophone de l'OSP Berne) : la CSFP a signé en 2003 une convention avec l'OFFT visant la «révision» du PEC-ECG et son application à toutes les catégories de professions, notamment celles relevant de domaines nouvellement intégrés dans la nLFPr.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Groupe romand d'experts en moyens d'enseignement – Greme (Président : M. J.-Cl. Gosteli, directeur au CPLN, Neuchâtel) : depuis de nombreuses années, le Greme s'attache à favoriser la réalisation de supports de cours à destination de la formation professionnelle. Son objectif s'articule autour de trois axes, soit répondre à la demande du corps enseignant, aider à la réalisation de moyens de qualité et offrir ces moyens au meilleur prix pour les apprenti-e-s. Le Greme gère un fonds d'édition alimenté par les cantons.

Un groupe de travail composé de représentants de la CRFP, du président ainsi que du secrétaire général CIIP s'est réuni à quelques reprises pour trouver la voie permettant à l'avenir d'intégrer le Greme dans un dispositif romand puisque, d'une part, l'OFFT a réduit de moitié sa contribution et que, d'autre part, l'édition de manuels scolaires peut être source de conflits dans différents cantons. C'est ainsi qu'en fin d'année, les activités

relevant du Greme ont été intégrées – en tenant compte de quelques spécificités propres aux exigences des domaines de la formation professionnelle – dans le projet de «Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques», soumis à la Conférence début 2004.

ÉCOLES SUPÉRIEURES

Groupe de travail CRFP-ES (nouveau) (Président : A. Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP Vaud) Grâce à la présence du président dans le groupe national chargé de la révision de l'ordonnance sur les écoles supérieures, la CRFP a régulièrement été informée sur l'évolution du dossier.

DOMAINE 4 CRFP «FORMATION CONTINUE, FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE»

(Président : M. S. Imboden, chef du SFP Valais)

FORMATION CONTINUE

Commission «Formation continue à des fins professionnelles» (Président : M. S. Imboden, chef du SFP Valais) : au début du printemps, un consensus a été trouvé d'une part sur les domaines où une collaboration au niveau intercantonal est estimée souhaitable, d'autre part sur une clarification du mandat dévolu à la commission. Depuis, un sujet a occulté tous les autres, soit l'identification des liens existant entre le projet de création d'une Commission romande et tessinoise d'accréditation des modules – Cortam – et ModuQua (organe de coordination et de validation des modules créé sous l'égide de la FSEA). De nombreux contacts ont été établis avec M. A. Schlaefli, FSEA, favorable à une fusion de Cortam avec ModuQua. Le directeur de la FSEA considère néanmoins légitime la volonté romande d'autonomie et n'entend en rien la freiner dans son action; il est prêt à intégrer les spécificités romandes, le Tessin ayant entre temps opté pour ModuQua. Interpellé par la CRFP, l'OFFT a déclaré que ModuQua constituait tout sauf une première priorité. Ce qui est prioritaire, c'est de savoir quels instruments il s'agit de développer pour, en particulier, venir en aide aux personnes en difficultés. L'OFFT a encouragé les cantons à identifier dans quels domaines la formation modulaire apporte une plus-value. Cet élément nouveau influencera les travaux de la commission en 2004.

FORMATION DES FORMATEURS

Projet ApA 2 «Formation des spécialistes de la formation professionnelle» développé par la Conférence suisse des offices de formation professionnelle – CSFP (Chef de projet pour la Suisse romande : G. Evéquo, directeur à la direction générale de l'OOFP Genève) : les travaux liés aux deux projets partiels «formation des spécialistes» et «formation initiale et perfectionnement des formateurs/trices d'apprenti-e-s» se sont achevés à fin 2003. Une journée nationale d'information a été annoncée pour février 2004.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.csfp.ch.

DOMAINE 5 CRFP «EXAMENS»

(Président : J.-L. Portmann, chef du SFP Jura)

PROFESSIONS COMMERCIALES

Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales – CCR-EFAC (Président : M. J.-P. Rochat, chef du SFP Vaud) : la commission a poursuivi son rôle de veille.

INDUSTRIE- ARTISANAT

Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage dans l'industrie et l'artisanat – Cortexia (Président : J.-L. Portmann, chef du SFP Jura) : une délégation de la commission a examiné avec le responsable de la coordination des examens à la DBK les possibilités de synergies (ex. : économies financières) en faisant collaborer des professionnels de toute la Suisse à la réalisation des thèmes d'examens dans les professions les plus représentées. L'étude se poursuivra en 2004.



LA CONFÉRENCE

En 2003, les membres CRFP se sont réunis à dix reprises en séances plénières, sous la présidence de M. J.-M. Frère, Genève. M. J.-P. Mougin s'est chargé de la préparation des séances, en y associant les deux autres membres du Bureau. La prise de notes et la rédaction des procès-verbaux des plénières ont été essentiellement assumées par Mme J. Fallet, adjointe administrative. Mutation au niveau des membres : M. F. Winkelmann, chef du SFP Fribourg, a remplacé M. H. Perler parti le 30 avril en retraite anticipée.



Jean-Marie Boillat, secrétaire général CIIP, responsable du dossier

MIGRATIONS INTERCANTONALES ET COORDINATION SCOLAIRE

Programme 2001-2004, point 2.3

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Ce secteur a connu peu de développements au cours de l'année 2003, certains dossiers étant traités au niveau de la coordination scolaire suisse.

En particulier, le projet d'accord intercantonal visant à faciliter la mobilité des élèves changeant de canton a été mis en veilleuse en attendant des décisions de la CDIP. Cette dernière a mis en vigueur un accord intercantonal à portée plus restreinte puisqu'il concerne les élèves particulièrement doués en sport ou en art.

Dès lors, le dossier sera repris par la conférence des chefs de service de l'enseignement en 2004.



POLITIQUE CULTURELLE - FORMATION PROFESSIONNELLE EN ART DRAMATIQUE ET MUSIQUE

Programme 2001-2004, point 3.1

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.

LA HAUTE ÉCOLE DE THÉÂTRE DE SUISSE ROMANDE (HETSR)

Les travaux menés sur le plan romand ont permis d'aboutir à l'acte de fondation créant la HETSR. Cet acte a été signé par les ministres et conseillers d'Etat le 25 septembre 2003. L'école a ouvert ses portes le 23 septembre 2003, événement annoncé lors de la conférence de presse du 16 septembre.

Le 28 novembre 2003, la cérémonie d'inauguration a permis de découvrir les locaux magnifiques de la Manufacture à Lausanne, siège de la haute école.

Le Conseil de fondation, présidé par M. Jean Guinand, ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, a pu siéger dans sa nouvelle composition le 1^{er} octobre 2003.

LA HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE DE SUISSE ROMANDE (HEMSR)

Le groupe de travail présidé par M. Roger Sauthier a présenté à la CIIP le concept de Haute école de musique. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce dossier qui devrait conduire à la création de la haute école en 2005.

A l'heure actuelle, des options définitives ne sont pas encore prises quant au mode de gouvernance de la haute école ainsi qu'au modèle de financement.

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE ET DÉLÉGUÉS AUX AFFAIRES CULTURELLES (CDAC)



La CDAC : Gérald Berger FR, Walter Wenger BE (membre jusqu'à fin 2002, non remplacé en 2003), Michel Hauser JU, Brigitte Waridel VD, Michel Ramuz GE, Karl Salzgeber VS (président), Daniel Ruedin NE

RAPPEL DU MANDAT

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (ci-après CDAC) réunit les responsables cantonaux de Suisse romande aux affaires culturelles des cantons membres.

La CDAC est chargée, pour le champ d'activités qui la concerne, des tâches et responsabilités suivantes : exécuter les décisions de la Conférence et assurer l'application de ces décisions dans les cantons; étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes; étudier toute mesure utile d'harmonisation scolaire et en proposer la mise en oeuvre; formuler des avis sur tout objet soumis par la Conférence.

THÈMES TRAITÉS

Collaborations culturelles sur le plan romand : ce dossier a retenu particulièrement l'attention en 2003. La CDAC en a notamment traité en présence de MM. Jean-Marie Boillat et Christian Berger, en été 2003.

La CIIP souhaiterait être en mesure de tenir un débat sur la signification d'une certaine politique en matière culturelle à l'échelle romande, autre que la signature individuelle de l'un ou l'autre chef de département sur un accord, ou une addition de subventions cantonales. Y a-t-il une expression culturelle à faire valoir en Suisse romande ? Quelle est l'utilité de la CDAC en sa qualité d'organe d'une conférence politique telle que la CIIP ? La valorisation du travail des différentes conférences passe aussi par ces questions.

Ci-dessous quelques points à retenir :

- Les demandes qui parviennent dans les cantons, et les échéances imposées, contraignent bien souvent à l'organisation d'un travail opérationnel par la CDAC; il faudrait prendre le temps de penser des stratégies;
- les notions cantonales sont d'ores et déjà très souvent dépassées en matière culturelle : le public n'est plus cantonal : il se déplace; des spectacles sont montés par des personnes qui se mettent ensemble, quelle que soit leur provenance cantonale;
- c'est bien souvent sous l'angle de la procédure qu'intervient le regard cantonal: l'administration est parfois démentielle pour de bien petites choses, mais qui nous prennent du temps; il faut essayer de dépasser cela et se mettre dans une dimension bien plus mobile et volatile;
- ce sont des pionniers qui ont créé CORODIS; les grandes institutions ont besoin de moyens si l'on veut qu'elles perdurent; pour cela nous devons passer à un autre niveau de réflexion, de mise en commun, de coordination;
- faut-il également envisager à un certain moment de mettre en commun certaines ressources financières, de manière à subventionner des créations artistiques par exemple?
- l'identité romande est en tous les cas bien présente autour de la table, car la CDAC romande est la seule, sur le plan suisse, à se prévaloir véritablement d'une identité régionale;
- la structure CDAC peut entrer en réflexion sur ces problématiques, mais elle ne dispose que de peu de ressources en temps pour un approfondissement souhaité;
- évocation de la possibilité de création, par la CIIP, d'une commission qui recevrait le mandat de réfléchir à ces questions; il appartiendrait à la CDAC d'esquisser ce mandat.

Dossiers généraux

- Mise en œuvre de l'article 69 Cst. sur la culture
- Haute Ecole de Théâtre
- Haute Ecole de Musique
- Loterie romande : révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris
- CDAC-Suisse
- Appartement de Barcelone
- Institutions culturelles supra-régionales
- Pro Helvetia
- Fonds Regio Films
- Encouragement de la danse en Suisse

Dossiers particuliers

- Agence suisse du court métrage, Lausanne
- Magazine pour enfants «Kodi», Romainmôtier
- AMEVI Association Mémoire Vivante, Yens
- BASIS
- Hochschule für Gestaltung Zürich : enquête sur les projets artistiques et culturels à l'étranger
- Dothé, Vandoeuvres
- Aide à la création audiovisuelle
- Association suisse de théâtre pour l'enfance et la jeunesse
- Sitemapping.ch
- ARTOS
- « artists-in-residence »
- « Schweizerische Bibliothek für Blinde »
- Université de Lausanne ; certificat en gestion culturelle
- Prix international Jeunes Auteurs 2004
- Magazine « La revue durable »
- CORODIS - PRO HELVETIA
- L'ARC - Association Romande du Cinéma

LA CONFÉRENCE

La conférence des délégués aux affaires culturelles de la Suisse romande a tenu, sous la présidence de Karl Salzgeber, cinq séances au cours de l'année 2003 : le 21 février à Sion, le 15 et 16 mai à Ernen en présence de MM. Jean-Marie Boillat et Christian Berger, le 5 septembre à Orsières en présence de M. Pius Knüsel, directeur de Pro Helvetia, le 24 octobre à Martigny à la Fondation Gianadda, le 7 décembre à Sion.

En cours d'année M. Michel Hauser, Jura nous a été remplacé par M. Jean-Marc Voisard. Pour le canton de Berne Mme Anne-Christine Sutermeister a pris la place de M. Walter Wenger.



Raymond Clavel, collaborateur scientifique du SG, en charge du dossier

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Programme 2001-2004, point 3.2

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur

LA CONFÉRENCE DES CHEF-FE-S DES OFFICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (CCO)



La CCO : Marco Lafranchi TI, Isabel Taher-Sellés VD (présidente), Jean-Pierre Gillabert JU, Claude Jeandroz NE, Marc Chassot FR, Claudette Fauque GE, Daniel Cordonier VS, Maurin Schmid BE.

RAPPEL DU MANDAT

La CCO est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 33, al. 5 des statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

THÈMES TRAITÉS

La CCO a poursuivi ses tâches conformément aux objectifs du programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP.

Poursuite de la mise en œuvre d'une démarche qualité

Après avoir transmis à fin 2002 au secrétaire général de la CIIP les deux premiers documents qu'elle a élaborés dans le cadre de la démarche qualité, à savoir : «Inventaire des prestations destinées au public» et «Charte de déontologie institutionnelle de l'orientation professionnelle et scolaire», elle a finalement préféré en reporter la présentation : l'ensemble des travaux menés sur la Qualité constituant un tout. Elle a poursuivi l'analyse des critères de qualité élaborés par la Faculté de psychologie de l'UNIL.

Elle a en outre consacré l'une de ses deux journées de réflexion des 26 et 27 juin à la qualité en OSP et lancé des travaux qui trouveront leur aboutissement en 2004. Les membres ont aussi participé au Congrès AIOSP consacré au thème «Développement de la qualité en orientation et dans la formation» qui s'est déroulé à Berne du 3 au 6 septembre 2003.

Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Dans le cadre de la consultation, la CCO a élaboré une analyse critique et des propositions de modification de certains articles du chapitre relatif à l'orientation professionnelle, qu'elle a transmis à la CIIP en juillet 2003.

Convention CIIP/UNIL du 26.11.1992 / DESS COMCO

A la demande de la CSG, la CCO a analysé l'intérêt d'une nouvelle Convention en regard de l'évolution de la formation universitaire. Elle a également examiné les coûts induits. Elle finalisera son rapport en 2004.

Formation au bilan de compétences des conseiller-ère-s en orientation, formation approuvée par la CCO le 27 juin 2003. La CCO reconnaît deux modules de formation comme critères minimaux de la formation au bilan de compétences des conseillers-ères-en orientation, à savoir :

1. Démarche personnelle : faire son propre bilan de compétences avec une reconnaissance extérieure (par ex. ARRA)
2. Formation théorique : connaissance du cadre théorique et méthodologique du bilan de compétences, outils d'auto-évaluation et évaluation des compétences. La formation doit avoir une durée minimale de 4 jours.

Collaboration intercantonale pour la diffusion de documents

Les membres ont collaboré au suivi du travail du Centre de production documentaire sur les études et les professions.

Divers

Les membres de la CCO se sont impliqués dans le projet PIM (projet suisse de gestion des informations sur les métiers et les formations), BOP (Bourse des offres de perfectionnement), «orientation.ch» et «Lisa.girl».

RÉALISATIONS

Finalisation de l'«Inventaire des prestations destinées au public».

Adoption par la CCO et la CDOPU de la «Charte institutionnelle de l'orientation scolaire et professionnelle».

LA CONFÉRENCE

La Conférence des chef-fes-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle a tenu 6 séances en 2003 sous la présidence de Mme Isabel Taher-Sellés. La CCO n'a pas connu de changement parmi ses membres.

LE CENTRE DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE SUR LES ÉTUDES ET PROFESSIONS

Anne Schaller
responsable du Centre



RAPPEL DU MANDAT

Le Centre a pour mission première de produire les outils d'information et de documentation communs requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire dans l'accomplissement de leur tâche. Institué par la CIIP, il agit conformément à la Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions du 27 septembre 2001.

THÈMES TRAITÉS

Les principaux thèmes abordés durant l'année ont été :

- la coordination de la production documentaire romande proprement dite,
- la poursuite de la réflexion sur la refonte de l'organisation nationale de la production documentaire sur les études et les professions découlant de la LFPr (demande d'accès direct à l'aide fédérale toujours pendante auprès de l'OFFT),
- le suivi des travaux d'amélioration du site national internet orientation.ch dans le cadre de l'APA2,
- le suivi de la première étape du projet informatique alémanique PIM, dont quatre modules sont prévus pour l'ensemble de la Suisse ,
- les surcharges budgétaires prévisibles dès 2004 en raison du report sur les cantons du financement des deux sites informatiques (bop.ch et orientation.ch) et des projets soutenus par la CDIP qui y sont liés (PIM).

RÉALISATIONS

En 2003, le Centre a organisé une vingtaine de séances de coordination avec les groupes de travail romands et participé à une trentaine de séances extérieures. Le travail réalisé durant l'année se résume comme suit :

Collection Ecol'Info	révision et harmonisation de 630 fiches scolaires,
Collection Uni Info	achèvement de la révision sur deux ans d'environ 300 fiches universitaires. L'introduction des bachelors et des masters dans les filières universitaires a nécessité une modification de l'intranet du site orientation.ch pour absorber ce changement de structures.
Collection BOP	mise à jour de 6'500 fiches sur le perfectionnement.
Collection InfOP	achèvement de la révision sur deux ans des 630 fiches sur les professions, la collection intégrale des fiches InfOP a été imprimée, 21 cahiers regroupant les fiches InfOP par thème ont également été imprimés. Une réforme du mode de révision qui débutera dès 2004 a été mise sur pied.
Collection de dossiers	9 dossiers ont été réalisés dont 8 sous forme de dépliants 6 pages. 4 ont paru en 2003 et 5 paraîtront dans le premier trimestre 2004.

LA COMMISSION

La Commission du Centre s'est réunie trois fois. Durant l'année, M. Huber Perler et M. Germain Betrisey cessant leurs activités professionnelles ont été remplacés respectivement par M. Fritz Winkelmann et Mme Dolores Bender. Appelé à d'autres tâches, le Président Jean-Marc Frère a interrompu son mandat en décembre 2003.



Raymond Clavel, collaborateur scientifique du SG, en charge du dossier

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Programme 2001-2004, point 3.3

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (CES)



Suzanne Gremaud (FR)
présidente de la CES

RAPPEL DU MANDAT

La Commission de l'enseignement spécialisé est chargée de traiter toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions, l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire, la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant, le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantionales, recommandations).

THÈMES TRAITÉS

La CES a poursuivi ses tâches selon les objectifs du programme quadriennal 2001-2004 de la CIIP. L'enseignement spécialisé est à la veille de changements majeurs, puisque la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) prévoit de confier aux cantons la responsabilité de ce domaine. Dans le même temps, on assiste à une augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé, malgré le développement de l'intégration. Ces sujets ont été au cœur des réflexions de la CES et les dossiers traités sont en lien avec ces problématiques.

Concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants

Suite au projet de concept romand de scolarisation des enfants sourds et malentendants, adopté par la CES en mars 2002, un mandat a été confié au CREDAS Sàrl (Collectif de recherche, études et développement en adaptation scolaire) en décembre 2002, pour mieux préciser les bases opérationnelles possibles d'une collaboration intercantonale en la matière, avec présentation d'un choix ou quelques alternatives possibles de mise en œuvre de scolarisation des enfants sourds et malentendants à l'échelle romande et d'émettre des propositions pour une forme juridique d'institutionnalisation (convention ou accord cadre intercantonal). Le rapport que CREDAS a finalisé en juin 2003 est en cours d'examen auprès de la Conférence des secrétaires généraux qui prendra une décision au début de 2004.

Formation des enseignants spécialisés en Suisse romande

La CES a informé le secrétaire général de la CIIP en mai 2003 de sa préoccupation par rapport au manque d'enseignants pour l'encadrement des élèves handicapés. Cette situation

va devenir encore plus problématique ces prochaines années, en raison de l'introduction des HEP et du rallongement de la formation. C'est pourquoi la CES a demandé à la CIIP de confier à la CDHEP un mandat d'étude de cette question, en collaboration avec les instituts de formation. La CDHEP prendra position en 2004.

Analyse statistique et comparaison entre les systèmes de pilotage de l'enseignement spécialisé mis en place par les cantons

La CES s'est également penchée sur le projet d'étude du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) «Comment maîtriser l'augmentation croissante du nombre d'enfants et de jeunes dans les écoles spécialisées ?». Cette augmentation suscite des interrogations tant chez les responsables de l'enseignement spécialisé qu'au niveau politique. Comme ce projet pourrait devenir un outil pertinent dans le contexte actuel de la réforme de la péréquation financière, la CES l'a transmis au secrétaire général de la CIIP avec un préavis favorable.

Formation pour les professionnels de la surdité

La HEP Vaud, section 4, a élaboré un concept de cycle d'études avancées pour les professionnels accompagnant des enfants et adolescents sourds et s'est approchée de la CES pour une évaluation des besoins. La CES a procédé à une évaluation rapide qui a révélé de l'intérêt pour une telle formation, toutefois moins pour une formation complète que pour des modules isolés.

Journée de réflexion de la CES le 13 novembre 2003 à Tramelan

Articulée autour de la question «Handicap, un langage commun ? Classification et statistiques», la journée a permis aux participants d'entendre des interventions ciblées sur la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF) de l'OMS et ses applications, ainsi que sur l'importance d'avoir des chiffres fiables de l'offre en pédagogie spécialisée dans le contexte de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

LA COMMISSION

La CES a tenu six séances en 2003 sous la présidence de Mme Suzanne Gremaud. Il n'y a pas de mutations à relever parmi les membres de la CES qui compte également deux invités permanentes : un représentant de l'OFAS et une représentante du CSPS.

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE (GPSR)

Programme 2001-2004, point 4

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale



LE GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE (GPSR)



Les deux fascicules 2003 produits par le Glossaire : de *gelou* à *géranium* et de *fortunellement* à *fouler*

RAPPEL DU MANDAT

Le GPSR a pour mission de rendre compte, sous la forme d'un dictionnaire, du patrimoine linguistique de la Suisse romande, dans toute sa richesse et son extraordinaire diversité. Pour ce faire, il s'est constitué au début du XX^e s., avant que la quasi-totalité des parlers vernaculaires ne disparaissent, une très importante documentation manuscrite (plusieurs millions de fiches) et dispose d'une bibliothèque exhaustive dans ses domaines de spécialité. Les articles du dictionnaire représentent la somme de ce qu'il est possible de savoir, au plan scientifique comme au plan lexicographique, sur chacun des mots qui a existé dans tout ou partie du territoire romand. Avec les entreprises sœurs des autres régions linguistiques du pays (*Schweizerdeutsches Wörterbuch*, *Dicziunari Rumantsch Grischun*, *Vocabolario dei dialetti della Svizzera Italiana*), le GPSR forme l'ensemble des quatre Vocabulaires nationaux grâce auquel la Suisse peut s'enorgueillir d'être la nation qui a sans doute le mieux su préserver son héritage linguistique.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

L'année 2003 a vu s'accélérer les démarches visant à redéfinir la mission du GPSR et à relier celui-ci plus étroitement au tissu universitaire. Après la Convention CIIP-UNINE fixant le cadre de la collaboration entre le GPSR et le Centre de dialectologie (ci-après CD), signée en 2001, et le *Message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004-2007*, paru en décembre 2002, une lettre du secrétaire général de la CIIP, datée du 5 juin 2003, est parvenue au Président de la Commission de coordination mise en place par cette Convention, fixant à celle-ci un délai à fin 2004 pour remettre à la CIIP un rapport portant aussi bien sur les progrès de la collaboration scientifique entre les deux institutions que sur les résultats de leur concertation à propos de la réalisation d'un Institut de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande. Bien que les deux objets soient en bonne partie liés, ils ont été abordés de manière séparée au cours de l'année 2003.

La collaboration scientifique, qui consistait surtout jusqu'alors en l'engagement par le GPSR de collaborateurs formés au CD, en la participation comme expert de l'un ou l'autre rédacteur à des projets initiés par le CD ou en conférences données par un rédacteur dans le cadre de l'Université, s'est considérablement développée à l'occasion de la mise au concours par le Fonds national de Pôles nationaux de recherche (PNR) réservés aux sciences humaines et sociales. C'est dans ce cadre en effet qu'il a été décidé d'intégrer le projet de recherche en toponymie romande que les deux institutions avaient prévu de longue date de développer en commun (cf. *Convention de collaboration*, art. 5). Pour mener à bien cette mission, le directeur du CD, M. A. Kristol, et le rédacteur en chef adjoint du GPSR, M. H. Chevalley, ont dû, sur une très courte période, rechercher et s'assurer la collaboration de spécialistes en diverses disciplines scientifiques (histoire, archéologie, psychologie sociale, géographie, géologie, cartographie informatisée, etc.), seuls susceptibles de conférer au projet le caractère de pluridisciplinarité exigé par le concept même de PNR et affronter une procédure lourde et contraignante : rédaction d'un premier texte de présentation pour le colloque «Pôles de recherche nationaux (PNR) : un défi pour les sciences humaines et sociales» organisé par l'ASSH (Olten, 14 octobre), participation à ce colloque d'ouverture de la mise au concours, lettre de candidature officielle le 14 novembre et rédaction d'une «Esquisse» (soit un premier dossier détaillé) du projet, à remettre au Fonds national le 15 janvier 2004. Au vu de la très forte mobilisation de chercheurs suscitée par la mise au concours du Fonds national et du faible nombre de PRN qui pourront effectivement être mis en œuvre, il n'est pas du tout certain que le projet GPSR/CD soit retenu. Mais là n'est pas l'essentiel. En s'engageant dans ce processus, les deux institutions ont solidement établi les bases d'un travail de recherches qui, sous une forme ou sous une autre, constituera dans les années à venir une de leurs activités scientifiques majeures. L'importance de l'enjeu justifie qu'au cours du dernier trimestre 2003, M. H. Chevalley ait consacré la quasi-totalité de ses heures de travail à cette tâche.

Pour ce qui est de la création d'une nouvelle institution intégrant les missions du GPSR et du CD (intitulé provisoire : Institut universitaire du patrimoine linguistique de la Suisse romande), la commission de coordination, lors de sa séance du 5 juin, a délégué à un groupe de travail composé de MM. A. Kristol, directeur du CD, G. Eckard, président de la Commission philologique et P.-H. Liard, rédacteur en chef du GPSR, le soin d'élaborer un projet qui devra lui être soumis courant 2004, assez tôt pour que, amendé et finalisé par ses soins, il puisse être remis dans les délais requis à la CIIP. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, en juillet et en octobre et a ainsi pu émettre un ensemble de propositions, qui sont actuellement en cours de rédaction.

INFORMATIQUE

Ainsi qu'il était prévisible, il n'a pas été possible à l'ASSH de contribuer au financement de la base de données informatiques pour l'exercice 2003-2004, comme cela avait déjà été le cas pour le précédent. Il a donc fallu mettre en œuvre les mesures de réduction des dépenses évoquées dans le précédent *Rapport*. D'une part, le travail de saisie des données a été diminué de moitié et n'occupe plus qu'un collaborateur à quart temps. D'autre part, le contrat de collaboration avec l'ESNIG pour le développement de l'application, renouvelable d'année en année, n'a pas été reconduit au 1^{er} août 2003. Toutefois, grâce à la compréhension des responsables de cette école, il demeure possible de recourir ponctuellement à ses services (et de la rétribuer à l'acte) en cas de problème important. Par ailleurs, le STI, qui a en charge la maintenance du parc informatique du GPSR, a été sollicité pour étudier s'il pouvait, d'une manière ou d'une autre, s'impliquer dans le développement de cette base de données. Sa réponse est attendue courant 2004. Si la situation n'est pas dramatique à court terme, il est clair qu'elle ne saurait perdurer. La migration de l'application sur le logiciel Oracle ne pourra être éternellement différée. A plus brève échéance, un changement de son système d'exploitation par Microsoft, prévisible dans les deux ou trois prochaines années, contraindra sans doute à de longues et onéreuses manipulations.

COMMISSION PHILOLOGIQUE

La séance annuelle de la Commission philologique s'est tenue le 14 juin dans les nouveaux locaux de l'avenue DuPeyrou 4. Elle a été précédée par une visite de ceux-ci organisée par la rédaction pour ceux des participants qui ne les connaissaient pas encore. Parmi les points à l'ordre du jour, on relèvera le rapport du Président, dont les chapitres ayant trait à l'avancement des travaux de la commission de coordination GPSR/CD et aux problèmes de financement de la base de données informatiques ont donné lieu à des discussions nourries, ainsi que la présentation par les chefs de lettre des fascicules 105 et 106, à laquelle a pu être consacrée une durée inhabituellement longue. Cette séance a aussi été l'occasion pour la Commission philologique et la rédaction de prendre congé de M. J.-M. Boillat, secrétaire général de la CIIP, auquel le Président a tenu à rendre hommage pour son action en faveur du GPSR.

RÉDACTION ET PUBLICATION

— Deux fascicules ont été publiés en 2003, tous deux datés de 2002 : le fascicule 105 de *gelou* à *géranium*, p. 225-272 du volume VIII du *Glossaire* est paru en février et le fascicule 106 (de *fortunellement* à *fouler*, p. 729-784 du tome VII), paru en mai. Le fascicule 107 (de *fouler* à *fournir*, p. 785-840 du tome VII) paraîtra au printemps 2004, daté de 2003.

— Les 103^e et 104^e *Rapports annuels*, réunis en une brochure unique, sont parus au début décembre. Cette brochure contient en outre une *Bibliographie linguistique* de 50 pages.

PERSONNEL

L'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modification en cours d'année; elle se compose donc à la fin décembre 2003 de cinq rédacteurs à plein temps et d'une rédactrice en formation à 75% de poste. Ainsi qu'il en avait été convenu, M. H. Chevalley a mis un terme pour la même date au rattrapage de son congé de recherche. Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une partie plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique et de l'administration de l'institution. Ils ont également passé plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignement et de conseil émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de notre région, et à participer aux activités de diverses associations scientifiques et culturelles. A ces tâches ordinaires se sont ajoutées, pour le rédacteur en chef et le rédacteur en chef adjoint, celles liées à la redéfinition institutionnelle du GPSR, dont l'importance pour l'avenir de l'institution est telle que leur accomplissement a constamment été considéré comme prioritaire, obérant parfois l'avancement de la publication. Cette situation perdurera en 2004.

Faute de crédits, le contrat de collaboratrice informatique de Mme F. Diémoz n'a pas été reconduit au 1^{er} juillet 2003, de sorte que la saisie des données n'est plus assurée que par le quart-temps de M. R. Maître. Le reste du personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modifications et se compose donc, à la fin 2003, d'une secrétaire et d'une assistante de rédaction à plein temps, ainsi que d'une assistante bibliothécaire à 60 %.

ANNEXES

TEXTES OFFICIELS

COMPTES ET BUDGETS

COMPOSITION DES COMMISSIONS

TABLE DES ABRÉVIATIONS

TEXTES OFFICIELS

Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), considérant les finalités et objectifs d'éducation, d'instruction et de formation assignés à l'Ecole publique par la loi de chacun des cantons représentés en son sein ;

considérant la spécificité linguistique et culturelle des régions au sein desquelles elle promeut la coordination et dont elle assure l'illustration ;

affirmant que la transmission des valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique ainsi que l'acquisition d'une formation de base constituent le socle de l'Ecole publique obligatoire ;

reconnaissant le fort engagement professionnel des enseignants et enseignantes dans l'accomplissement de leur mission d'instruction et d'éducation et considérant la complexité de son exercice ;

s'inscrivant dans la continuité des efforts consentis jusqu'à ce jour en matière de coordination et d'harmonisation des politiques de formation et de ses aboutissements antérieurs, notamment en matière de programmes scolaires et de moyens pédagogiques communs à l'ensemble de la Suisse romande ;

confirmant son action de coordination, favorisant la mise en commun des compétences et des moyens des départements de chacun de ses membres, afin de renforcer la capacité de tous les partenaires de l'Ecole à offrir aux élèves de tous âges les meilleures chances de formation ;

réaffirmant les valeurs éducatives que cette Ecole a charge de promouvoir auprès des enfants et des jeunes que les familles lui confient ;

confirmant avec force les valeurs de culture que cette Ecole a mission de transmettre à l'ensemble de la population scolaire ;

déclare :

1. FINALITES ET OBJECTIFS

L'Ecole publique assume une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir apte à poursuivre leur formation tout au long de leur vie.

1.1. L'Ecole publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.

En particulier elle fonde et assure le développement :

- a) d'une culture de la langue d'enseignement, langue maternelle et langue d'intégration impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit ;
ouvrant à la richesse de la langue, à son esthétisme et à son patrimoine littéraire ;
- b) de compétences et d'une culture linguistique intégrant des capacités de communication, particulièrement orale, en langue allemande, dans une seconde langue nationale ou en anglais, ainsi qu'une appréhension des dimensions culturelles de ces langues ;
- c) d'une culture mathématique impliquant la maîtrise des concepts et des démarches mathématiques de base ;
développant l'utilisation du langage mathématique, la capacité de modéliser des situations et de résoudre des problèmes ;
- d) d'une culture scientifique s'appuyant à la fois sur les sciences humaines et sociales et sur les sciences de la nature ;
intégrant des capacités relevant de la démarche scientifique et développant la capacité à comprendre son environnement humain, social et politique, notamment à le situer dans la ligne de l'histoire ;
- e) d'une culture artistique conjuguant la perception, l'expression, la pratique de techniques variées et l'usage de divers matériaux et instruments, la sensibilisation aux formes diverses du patrimoine artistique, aussi bien dans les arts plastiques que musicaux ;

- f) de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa propre santé ;
impliquant le développement de l'aisance et des capacités motrices et physiques, du goût du jeu sportif et de l'expression corporelle ;
éveillant la conscience de ses besoins physiologiques et alimentaires, ainsi que de sa responsabilité face aux divers comportements à risques ;
- g) de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social ;
impliquant l'acquisition des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu membre d'une collectivité et de citoyen ;
développant un usage pratique et critique des supports, instruments et technologies de l'information et de la communication ;
intégrant une approche de l'environnement économique et s'insérant dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle.

1.2. L'École publique assume des missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales.

En particulier elle assure la promotion :

- a) du respect des règles de la vie en communauté ;
- b) de la correction des inégalités de chance et de réussite ;
- c) de l'intégration dans la prise en compte des différences ;
- d) du développement de la personnalité équilibrée de l'élève, de sa créativité et de son sens esthétique ;
- e) du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération ;
- f) du développement de la faculté de discernement et d'indépendance de jugement.

1.3. L'École publique assure l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales.

En particulier, elle entraîne les élèves à :

- a) la réflexion, qui vise à développer chez l'élève sa capacité à analyser, à gérer et à améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi qu'à formuler des projets personnels de formation ;
- b) la collaboration, axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction des compétences requises pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs ;
- c) la communication, qui suppose la capacité de réunir des informations et de mobiliser des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages en tenant compte du contexte ;
- d) la démarche critique, qui permet de prendre du recul sur les faits et les informations tout autant que sur ses propres actions ;
- e) la pensée créatrice, axée sur le développement de l'inventivité, de la fantaisie, de l'imagination et de la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.

2. PRINCIPES

L'École publique assume sa mission de formation en organisant l'action des enseignants et enseignantes et des établissements scolaires sur la base des principes suivants :

- i. le respect de la personne ;
- ii. les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant ;
- iii. le principe de l'éducabilité, qui suppose que chacun est en mesure d'apprendre si les conditions lui sont favorables et que l'enseignant, l'élève et l'environnement y contribuent ;
- iv. les principes de l'égalité et de l'équité, assurant à chaque élève les possibilités et moyens de formation correspondant à ses besoins ;

Se fondant sur ces principes, l'École publique :

- a) affirme que la réflexion ainsi qu'un capital de connaissances sont nécessaires pour adopter des comportements adéquats et pour agir opportunément ;
- b) se préoccupe de susciter, d'alimenter et d'entretenir le goût d'apprendre ;
- c) soutient l'apprentissage et met en place des conditions favorables ;
- d) différencie ses démarches pédagogiques selon les dispositions intellectuelles et affectives des élèves ;
- e) affirme que l'évaluation est indissociable de l'apprentissage en tant qu'instrument de la régulation du progrès de chaque élève.

3. LIGNES D'ACTION

L'Ecole publique assume sa mission de formation et de socialisation par la promotion des lignes d'action suivantes :

- 3.1. elle veille, en associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'articulation entre l'instruction et l'éducation, de manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles, d'édifier son capital de connaissances et de développer ses compétences ;
- 3.2. elle s'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité ;
- 3.3. elle développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences ;
- 3.4. elle prend en compte et rend accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses, afin de permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit ;
- 3.5. elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades ; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer ;
- 3.6. elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect ;
- 3.7. elle assure aux enseignants et enseignantes, professionnels de l'éducation et de l'instruction, des conditions optimales à l'exercice de leur mission ;
- 3.8. elle favorise le partenariat entre les familles et l'institution scolaire de manière à privilégier, dans la concertation, la complémentarité des actions éducatives ; elle consolide la confiance des parents par la transparence des objectifs que l'Ecole s'efforce d'atteindre et par la discussion ouverte quant aux moyens d'y parvenir.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, considérant les acquis de la coordination romande de l'enseignement des langues, s'inscrivant dans la continuité des travaux de la CDIP issus du *Concept général pour l'enseignement des langues* (1998), s'inspirant des travaux menés sous l'égide du Conseil de l'Europe, en particulier le *Cadre européen de référence* et le *Portfolio européen des langues*, considérant ses prises de position politiques antérieures en matière d'enseignement des langues en Suisse, vu les propositions du rapport *Principes généraux d'une politique coordonnée en matière d'enseignement des langues pour la Suisse romande* (juillet 2002), sur le préavis de la conférence des secrétaires généraux, arrête

La politique de l'enseignement des langues qu'elle entend promouvoir dans les écoles publiques francophones des cantons de la Suisse romande est définie selon les principes et les thèses d'application suivants :

1. Les principes

- | | |
|--|--|
| 1.1 Portée | Les principes de base de la politique de l'enseignement des langues s'étendent – quoique à des degrés divers – aussi bien à la scolarité obligatoire qu'au degré secondaire II (voies gymnasiale, de culture générale et de l'enseignement professionnel). |
| 1.2 Intentions générales | En plus de l'enseignement du français (langue locale), tous les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité obligatoire, d'un enseignement de l'allemand et de l'anglais. L'enseignement d'au moins une langue étrangère se poursuit au niveau secondaire II. En parallèle à ces enseignements, il est offert aux élèves des occasions de contact avec d'autres langues. L'enseignement des langues est orienté vers une approche centrée sur les processus d'apprentissage des élèves. Il participe au développement chez l'élève de compétences de communication opérationnelles dans plusieurs langues (plurilinguisme). |
| 1.3 Relations entre les apprentissages / curriculum intégré | L'enseignement/apprentissage des langues doit s'inscrire à l'intérieur d'un <i>curriculum intégré</i> commun à l'ensemble des langues (langue locale, langues étrangères et langues anciennes). Ce <i>curriculum intégré des langues</i> définira la place et le rôle de chacune d'entre elles par rapport aux objectifs linguistiques et culturels généraux. Il précisera les apports respectifs et les interactions entre les divers apprentissages linguistiques. |
| 1.4 Immersion et échanges | L'enseignement/apprentissage des langues tend à s'articuler à des contenus scolaires au travers notamment de démarches d'enseignement bilingue. Des occasions de rencontres diversifiées avec les langues vivantes sont offertes aux élèves (au travers notamment d'échanges scolaires) de façon à promouvoir l'acquisition d'attitudes d'ouverture vis-à-vis d'autres langues et à favoriser l'acquisition de compétences sociales et interculturelles. |
| 1.5 Evaluation des apprentissages | L'enseignement/apprentissage des langues appelle le développement d'une culture de l'évaluation passant notamment par des démarches de type <i>portfolio</i> et la reconnaissance des acquis antérieurs des élèves. Une attention particulière est portée sur la nécessité de donner à tous les élèves la possibilité de s'engager dans des apprentissages linguistiques sans que cela représente un écueil de plus pour eux et un risque supplémentaire de marginalisation. |

2. Thèses en vue de la mise en oeuvre de la politique romande en matière d'enseignement des langues

2.1. Place des langues dans le curriculum

1. L'enseignement du français, langue véhiculaire et de culture du lieu ainsi que langue d'intégration est objet d'une attention particulière tout au long de la scolarité, de l'école enfantine à la fin du cursus de formation de chaque élève.
2. L'enseignement de l'allemand débute pour tous les élèves en 3^e année primaire au plus tard. Des occasions de contact avec cette langue peuvent être aménagées dans les degrés précédents sous forme notamment de modules d'immersion.
3. L'anglais est enseigné à tous les élèves à partir de la 7^e année. Des occasions de contact avec cette langue sont proposées aux élèves dès la 5^e soit au travers d'autres disciplines, soit dans le cadre de correspondances ou par le biais de la consultation de documents en anglais.

4. A terme, et dans la perspective d'une formation au plurilinguisme, l'apprentissage de l'anglais pourrait débiter dès la 5^e année. Cette hypothèse nécessite au préalable une étude sérieuse sur les conditions à réunir et les moyens à mettre en œuvre pour la réaliser.
5. Dans le but de promouvoir la connaissance de l'italien et la culture qui y est associée, des occasions de contacts diversifiés avec l'italien sont offertes dès la 7^e année (sous la forme d'activités de type éveil aux langues - notamment en collaboration avec les enseignants de cours de langue et de cultures italiennes -, de consultation de sources en italien dans diverses disciplines ou encore d'échanges individuels). De manière complémentaire, les cantons s'efforcent d'offrir aux élèves, indépendamment de leur niveau scolaire, la possibilité de suivre un enseignement de l'italien, sous forme d'option, dès la 7^e année.
6. Les langues anciennes participent à la formation culturelle et linguistique des élèves. Leur place dans l'école obligatoire est réaffirmée et des modules de type « éveil aux langues » spécifiques sont mis à disposition de l'ensemble des classes du secondaire I. Ils portent sur l'étude du fonctionnement de la langue, notamment de la syntaxe et du vocabulaire, dans la perspective des transferts à réaliser sur d'autres apprentissages ou sur des dimensions culturelles et de civilisation.
7. Les langues de la migration ont également leur place dans le cadre d'une approche coordonnée de l'enseignement/apprentissage des langues. Pour les élèves migrants, il faut tendre à assurer une meilleure coordination entre les cours de langue et de culture d'origine et les différents apprentissages linguistiques. Cela nécessite la mise en œuvre des principes contenus dans les recommandations de la CDIP.

2.2. Objectifs de l'apprentissage des langues

8. Les objectifs sont définis, pour l'ensemble des langues concernées, en relation avec les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui vont du débutant, pour le niveau A1, au locuteur expérimenté, au niveau C2.
En fin de 6^e année, les objectifs pour l'allemand, aussi bien en expression qu'en compréhension, correspondent au premier niveau du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, soit le niveau A1 (niveau introductif ou de découverte).
9. A terme, les niveaux minima à atteindre en fin de scolarité obligatoire par tous les élèves sont les mêmes pour l'allemand et l'anglais. En expression orale et écrite, ces objectifs sont de niveau B1, soit le niveau seuil (correspond à des compétences d'expression s'appuyant sur des données simples dans un contexte familier). En compréhension, les objectifs sont de niveau B1+.
Dans une phase intermédiaire, qui ne devrait pas dépasser 2010, les objectifs minimums communs à tous les élèves sont de niveau A2 en expression (niveau intermédiaire – communication sur des tâches simples et habituelles) et de niveau A2+ en compréhension.
10. Les objectifs linguistiques sont complétés par d'autres objectifs portant sur la connaissance de la réalité sociale, culturelle et géographique des pays concernés. Pour l'allemand, une partie de ces objectifs concernent la Suisse alémanique et portent sur le développement d'attitudes d'ouverture vis-à-vis de la culture alémanique et de compétences de communication avec des locuteurs alémaniques (*diglossie*). En anglais, un accent est mis sur la compréhension du monde anglophone et de sa diversité (sur les plans social et culturel, notamment).

2.3. Relations entre les apprentissages linguistiques

11. Les apprentissages des différentes langues sont construits dans leur complémentarité et dans leurs interactions possibles. Dans cet esprit, l'apprentissage de l'allemand, en tant que première langue étrangère, est également pensé en tant que préparation à l'apprentissage d'autres langues, par exemple, par la mise en place de stratégies et de techniques d'apprentissage. L'apprentissage de l'anglais, pour sa part, doit s'appuyer sur les apprentissages déjà réalisés par les élèves en allemand. Les langues anciennes de même que les langues de la migration sont également envisagées dans leurs apports aux autres apprentissages.
12. Les liens entre l'apprentissage du français et celui des langues qui interviennent ultérieurement sont précisés au niveau aussi bien de l'étude du fonctionnement de la langue que de la mise en place de stratégies d'acquisition.
13. Les moyens d'enseignement intègrent des éléments permettant d'établir des ponts avec les autres langues et d'instaurer les bases d'une didactique intégrée. Dans le même esprit, des modules de type *éveil aux langues* sont également proposés.

2.4. Insertion de l'enseignement/apprentissage des langues dans des contenus scolaires et pédagogie des contacts

14. Un accent fort est mis sur un apprentissage des langues intégré à des contenus scolaires et sociaux au travers notamment de démarches d'enseignement par immersion, d'échanges et de contacts divers.
L'enseignement bilingue, sous ses formes diverses, est rendu plus accessible aux enseignants par la mise à disposition d'outils adaptés et d'offres de formation.

15. Les contacts - sous forme d'échanges de classes, d'enseignants, de groupes d'élèves, d'échanges individuels d'élèves ou de correspondances prolongées - font partie de l'enseignement/apprentissage des langues. Ils prennent place à l'intérieur d'une pédagogie des contacts. Ils sont encouragés et favorisés par des mesures concrètes. Une priorité est donnée au cours de la scolarité obligatoire aux échanges et contacts en lien avec l'allemand.

Chaque élève se voit offrir, au cours de sa scolarité obligatoire, une palette de possibilités de contacts et d'échanges linguistiques.

2.5. Evaluation des apprentissages des élèves

16. Le Portfolio européen des langues (PEL 15+) ainsi que les deux Portfolios en cours de rédaction pour des élèves plus jeunes offrent des instruments permettant d'évaluer les apprentissages des élèves tout en favorisant leur autonomie. Une place importante est donnée, dans l'évaluation, aux démarches s'appuyant sur l'utilisation de ces instruments.
17. De façon à favoriser une approche positive de l'apprentissage des langues chez les élèves, on s'efforcera, d'une part, de pondérer la prise en compte des résultats en langue étrangère dans les processus d'orientation et de sélection (à l'articulation entre les cycles ou entre le primaire et le secondaire I) et, d'autre part, lors des évaluations, d'accorder davantage d'importance aux acquis et aux progrès des élèves qu'à leurs difficultés.
18. Les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire sont certifiées selon les niveaux du *Cadre européen commun de référence*. A moyen terme, des ponts seront établis avec des certificats de langue internationaux.

2.6. Formation des enseignants

19. La formation initiale vise à préparer les futurs enseignants de langue ou les généralistes à entrer dans des démarches de didactique des langues coordonnées ; elle permet une sensibilisation de l'ensemble des enseignants à leur apport dans la construction de compétences plurilingue et pluriculturelle chez les élèves.
20. Une place est réservée dans la formation des maîtres généralistes et des enseignants de français à la didactique du français langue étrangère. Les enseignants sont sensibilisés aux difficultés spécifiques rencontrées dans leurs disciplines propres par les élèves allophones débutants en français, ainsi qu'aux moyens de les prévenir ou de les réduire.
21. Les enseignants de langue et les généralistes sont initiés, au cours de leur formation initiale, à la pédagogie des contacts et aux principes de l'enseignement bilingue. On favorisera dans ce but des occasions de contacts diversifiés avec les langues, soit sous forme d'échanges, de correspondance ou de consultation de documents et de sources en langues étrangères.
22. Compte tenu de l'importance de l'enseignement/apprentissage de l'allemand à l'école obligatoire et du souci consistant à ouvrir l'enseignement des langues en direction de contenus scolaires, un niveau exigeant de compétences en allemand est visé pour l'ensemble des enseignants (aussi bien du primaire que du secondaire I).

A l'entrée en formation pédagogique un niveau de maîtrise linguistique et culturelle minimum est exigé (niveau C1 pour les spécialistes et les semi-généralistes en charge de l'enseignement de l'allemand, et B2 pour les généralistes), des offres de formation complémentaire sont proposées en cours de formation pédagogique aux étudiants ne l'ayant pas atteint.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Education et prévention

Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu l'art. 6, al. 2, litt. b des Statuts du 9 mai 1996, vu les propositions du Groupe de travail « Ressources en matière d'éducation et de prévention », d'avril 2001, sur propositions de la conférence des secrétaires généraux, arrête les Principes et lignes d'action suivants :

- 1. Objectifs et plans d'étude**

Les objectifs généraux du domaine de l'*éducation et de la promotion de la santé* sont définis au niveau romand à partir du contenu de la Déclaration relative aux finalités et objectifs de l'Ecole publique du 30 janvier 2003. Ils englobent les aspects d'éducation sociale et de promotion de la santé mais sont distincts de la prise en charge d'élèves présentant des difficultés particulières. Ces objectifs prennent place dans le futur plan d'études cadre romand - PECARO - en voie de rédaction. Chaque canton précise les contenus spécifiques de ce domaine. Les établissements définissent et mettent en œuvre leurs actions dans ce domaine, à l'intérieur de la mission générale qui leur est confiée, de façon à garantir à chaque élève une égalité de traitement, dans le respect de la culture de chaque établissement. Les cantons participent en outre à la sélection et à l'élaboration de ressources dans ce domaine, ainsi qu'à des échanges réguliers d'expériences, notamment au niveau de la formation des enseignants.
- 2. L'établissement scolaire : lieu privilégié**

Si la classe est le terrain premier de l'action de l'enseignant, l'*éducation et la promotion de la santé* concerne l'établissement scolaire (ou l'école) dans son ensemble, en tant que lieu de vie et de travail pour la communauté scolaire (comprenant les élèves, les enseignants et les personnels divers). L'établissement est donc le lieu privilégié de l'*éducation et de la promotion de la santé*, qui passe notamment par l'aménagement d'espaces d'écoute et de dialogue, ainsi que par la mise en place de modalités de gestion participatives.
- 3. Statut : secteur spécifique et dimension transversale**

L'*éducation et la promotion de la santé* possède deux dimensions distinctes, spécifique et transversale. A ce titre, elle peut prendre place à la fois dans des temps particuliers (périodes hebdomadaires à l'horaire, projets d'école, journées spéciales, etc.) et dans l'enseignement des diverses disciplines.
- 4. Responsabilités (réseau interne)**

L'*éducation et la promotion de la santé* incombe à la fois à l'enseignant (généraliste au primaire ou spécialiste au secondaire) et aux professionnels qui, au sein de l'établissement (l'école), remplissent des rôles spécifiques dans ce domaine (animateur de santé, éducateur à la santé, médiateur, conseiller social, infirmière scolaire, médecin, psychologue, etc.). Les enseignements et les interventions dans le domaine de l'*éducation et de la promotion de la santé* sont coordonnés au sein d'un réseau réunissant tous les acteurs de l'école, dans le cadre d'un leadership reconnu et d'une implication active du chef d'établissement et des autorités scolaires locales.
- 5. Rapports avec les partenaires extérieurs (réseau externe)**

L'*éducation et la promotion de la santé* nécessite la mise en réseau de l'école avec des instances telles que les parents et leurs associations, les autorités locales, les organismes spécialisés dans le domaine de la santé et du soutien à la jeunesse, etc... autour de la réalisation de projets.
- 6. Rôle des parents**

Les parents sont les partenaires privilégiés de tout enseignement et de toute action dans ce domaine. Ils sont associés à la réflexion sur les projets et à leur mise en œuvre en respect des objectifs fixés par l'école. Le partenariat impose des modes d'organisation et de participation spécifiques, ainsi que la reconnaissance des compétences de chacun. Il s'étend à l'ensemble des parents et n'est pas réservé à ceux qui sont les plus disponibles et les plus proches du monde de l'école. Les parents ont accès aux informations, ainsi qu'aux ressources existantes dans ce domaine (documents, formations).
- 7. Rôle des élèves**

L'activité des élèves est au centre de l'*éducation et la promotion de la santé*. Les compétences et les attitudes dans ce domaine sont construites avec les élèves, dans des situations porteuses de sens pour eux et adaptées à leur âge. L'*éducation et la promotion de la santé* implique la participation active des élèves en rapport

- avec des enjeux liés à la vie de classe ainsi qu'à l'acquisition et à la transmission de connaissances. Elle prend des formes multiples et complémentaires, telles que la participation représentative (par le moyen d'un comité de classe, d'un conseil d'école, etc.), la participation individuelle et directe (notamment dans le cadre d'un conseil de classe) ou l'éducation par les pairs.
- 8. Rôle des enseignants** Les enseignants jouent un rôle de premier plan, mais ne sont pas les seuls acteurs de l'éducation et de la promotion de la santé. Leurs compétences particulières dans ce domaine sont reconnues et développées. Ils sont préparés à agir dans le cadre de projets d'établissement et à prendre part à des activités de partenariat et de réseau.
- 9. Formation des enseignants** L'éducation et la promotion de la santé nécessite une formation initiale et complémentaire des enseignants, ainsi que des mesures d'accompagnement visant à développer leurs compétences spécifiques (notamment dans l'écoute active, la gestion des conflits, l'animation de conseils de classe, la collaboration avec des intervenants extérieurs, etc.) et à les sensibiliser à l'impact social et psychologique des situations d'échec ou d'exclusion. La formation permet aux enseignants de mieux cerner leurs responsabilités en matière éducative et de distinguer les enjeux et les difficultés d'une attitude d'écoute et de conseil. Elle contribue à une prise de conscience des risques liés à leur propre subjectivité, tout en leur donnant l'occasion de construire une éthique professionnelle forte au regard de la nature des informations auxquelles ils ont accès. Les actions de formation permettent aussi une sensibilisation des enseignants à la question de la gestion du stress, pour eux-mêmes ainsi que pour leurs élèves. Les enseignants sont préparés à travailler, dans le cadre d'interventions individuelles auprès d'élèves en difficulté, en collaboration avec d'autres intervenants dans les limites de leur champ de compétences et en respect des règles relatives au secret de fonction.
- 10. Supervision** En tant que professionnels de l'apprentissage/enseignement et de la relation, et compte tenu de la complexité de toute action en matière éducative, les enseignants bénéficient de formes de supervision.
- 11. Sensibilisation des autres intervenants** Les autres intervenants (internes ou externes à l'école) sont sensibilisés aux conditions dont dépendent l'instauration de relations de collaboration et de partenariat au sein de l'école, ainsi qu'à la nécessité d'accroître leurs compétences pédagogiques et didactiques.
- 12. Evaluation des actions** Les actions menées dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé à l'intérieur des établissements font l'objet d'un processus de réflexion et d'évaluation permanent, de même que d'information externe et interne.
- 13. Ressources didactiques et pédagogiques** Des ressources spécifiques sont mises à la disposition des enseignants et des autres acteurs liés à la vie scolaire, ainsi qu'aux parents des élèves, notamment sous les formes suivantes :
- guide pratique pour faire face à des situations d'urgence (adresses de référence, marches à suivre, propositions de solutions, protocoles d'intervention, etc.);
 - ensemble de documents sur des thématiques particulières;
 - liste d'intervenants extérieurs pouvant être sollicités;
 - outils pour amener les élèves à développer des compétences personnelles et sociales, face à des situations de conflit, de prise de décision, etc.;
 - aide à la gestion et à l'accompagnement de projets.
- 14. Moyens d'action** La diversité des ouvrages, manuels, programmes et autres supports présents sur le marché appelle la mise en place d'une commission romande d'évaluation, de façon à offrir aux autorités et aux enseignants une référence de qualité et des exemples d'utilisation de ces documents. Cette commission peut proposer un «label de qualité» sur la base de critères précis. Ce dispositif s'inscrit dans les dispositions générales de la CIIP relatives à sa politique en matière de ressources didactiques.
- 15. Mise en oeuvre** Les cantons mettent en oeuvre les moyens humains et les ressources financières nécessaires, selon leurs dispositions internes et leurs possibilités. La Conférence institue une commission temporaire chargée de favoriser la mise en place des présents principes.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le président de la Conférence
Thierry Béguin

Le secrétaire général
Jean-Marie Boillat

Modification des articles 37, 38, 39 et 41 des Statuts de la CIIP (IRDP) du 9 mai 1996

La Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, considérant le rapport du Conseil de la Recherche du 11.11.2002, vu les propositions de la conférence des secrétaires généraux, arrête :

Article unique ¹ Les articles 37, 38, 39 et 41 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 relatifs à l'IRDP sont modifiés comme suit :

Art. 37 – Mission, direction et statut

¹ L'institut de recherche et de documentation pédagogique, ci-après « l'Institut », est une institution de la Conférence chargée prioritairement, de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des contributions d'expertise et par ses travaux scientifiques, conduit et participe à des travaux de recherche.

² L'Institut est dirigé par un directeur, responsable de la réalisation des missions et tâches de l'institution, des travaux de recherche et des services offerts par le secteur documentaire.

³ L'Institut relève du Secrétariat général ; celui-ci assure les services généraux d'administration et de comptabilité.

⁴ Il dispose de l'autonomie scientifique, financière et administrative requise par et pour son activité propre.

⁵ L'Institut a le même siège que la Conférence.

Art. 38 - Tâches générales

¹ L'Institut est notamment chargé des tâches suivantes :

- i. dans le cadre de sa mission prioritaire de pilotage et de coordination :
 - a) représenter et valoriser les compétences de la Suisse romande dans le marché de la recherche régionale, suisse et internationale;
 - b) informer la communauté scientifique sur les appels d'offres, susciter des synergies, rassembler des candidatures potentielles, coordonner et diriger la mise en œuvre de consortiums de recherche ;
 - c) conseiller les équipes de recherche dans la présentation des dossiers de candidatures ;
 - d) étudier, analyser et gérer les problèmes administratifs et financiers des consortiums.
- ii. dans sa mission de recherche :
 - e) participer à des recherches, particulièrement dans les domaines des curriculums, des didactiques, des supports d'enseignement et de l'évaluation des systèmes de formation, des innovations et des réformes scolaires;
- iii. dans sa mission de promotion et de valorisation de la recherche :
 - f) favoriser l'organisation de manifestations scientifiques, l'édition d'ouvrages et la diffusion des résultats des recherches;

² Il participe à la formation des jeunes chercheurs, notamment en accueillant des stagiaires.

³ Il entretient des collaborations avec des institutions analogues en Suisse et à l'étranger.

⁴ Il assume le secrétariat administratif et scientifique du Conseil de la recherche en éducation.

Art. 39 - Comité scientifique

¹ La Conférence nomme un Comité scientifique chargé d'évaluer les travaux de l'Institut, de conseiller sa direction dans la conduite des missions de l'Institut et des activités de recherche.

² Le comité est composé de sept personnalités issues des hautes écoles actives dans les domaines prioritaires des recherches de l'institut.

³ Le comité se réunit une fois par année au moins. Il adresse un rapport à la Conférence ; le cas échéant, il propose des mesures assurant l'autonomie de la recherche.

Art. 41 - Plan d'activités et missions extraordinaires

¹ L'institut soumet annuellement à la Conférence le plan de ses activités futures ou en cours ainsi qu'un rapport sur les activités de l'année écoulée.

² Les demandes extraordinaires de projets de recherche sont soumises au directeur par les conférences de chefs de service ; il y répond dans la mesure des moyens de l'Institut en accordant la priorité aux activités s'inscrivant clairement dans le cadre du programme de la Conférence.

² La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 3 avril 2003

Le président de la Conférence
Thierry Béguin

Le secrétaire général
Jean-Marie Boillat

Décision de la Conférence intercantonale de l'instruction publique relative à l'enseignement du français du 3 avril 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande, considérant le rapport du groupe de référence du français (GREF) de septembre 2002, considérant les avis de la conférence des chefs de service de l'enseignement et de la commission pédagogique, vu la proposition de la conférence des secrétaires généraux, arrête :

Article premier Les 17 postulats relatifs à l'enseignement du français figurant en annexe sont adoptés.

Art. 2 ¹ Le rapport du groupe de référence (GREF) de septembre 2002 est ajusté conformément aux postulats arrêtés.

² Les postulats et le rapport sont mis à la disposition des spécialistes de l'enseignement du français et des méthodologues.

³ Une publication à l'usage des enseignants de l'ordre d'une vingtaine de pages est réalisée.

⁴ Un plaquette de quatre à cinq pages à l'intention des parents est réalisée.

⁵ Le secrétariat assure les travaux mentionnés aux alinéas 1 à 4 ci-dessus. Les manuscrits sont soumis à l'aval de la Conférence avant diffusion.

Art. 3 La Délégation à la langue française (DLF) est invitée à analyser l'évolution de la situation depuis l'adoption par la CIIP (9.5.1996) de sa recommandation relative à l'application des «Rectifications de l'orthographe du français».

Art. 4 ¹ Un chantier sur les moyens d'enseignement / ressources didactiques pour les moyens d'enseignement est ouvert.

² Le secrétariat général est chargé, conformément aux règlements en la matière, de prendre les dispositions afin de procéder à l'identification et à l'analyse des besoins, de proposer les moyens de répondre à ces besoins.

Neuchâtel, Lausanne, le 3 avril 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Annexe : Postulats relatifs à l'enseignement du français

Postulats relatifs à l'enseignement du français

Postulats généraux

- I. L'enseignement/apprentissage du français a pour mission d'assurer le développement d'une culture de la langue, langue maternelle et langue d'intégration, impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit.

Il vise trois finalités :

- communiquer,
- réfléchir sur la langue et la communication,
- construire des références culturelles explicites.

La capacité de communiquer en français de manière adéquate constitue l'objectif organisateur du plan d'études.

- II. Les pratiques textuelles (expression et compréhension) sont au centre de l'enseignement du français: elles constituent notamment le point de départ, la référence de base pour l'établissement de l'essentiel des objectifs et curriculum.

Il s'agit en cela de reconsidérer une approche excessivement basée sur l'accumulation de savoirs parcellisés, en abordant dès le début une situation complexe, qui est décomposée pour identifier les écueils sur lesquels porte le travail, avant de revenir au complexe (ex. avec une production de texte); cette approche se répétant au fil du curriculum et rompant avec la pratique allant du plus simple au plus compliqué.

- III. Les démarches intégratives d'enseignement sont privilégiées, dans une dynamique où les activités d'enseignement/apprentissage alternent de manière équilibrée :
- les situations-problèmes pour les phases de découverte et de construction,
 - les activités spécifiques pour les phases de consolidation et de systématisation (mémorisation).
- Les activités intégratives sont celles qui nouent les diverses composantes d'un travail avec et sur la langue dans un travail sur le texte (p. ex. les séquences didactiques). Elles sont à privilégier, y compris lorsque l'organisation scolaire est contraignante (p. ex. à cause des périodes de 45' au Secondaire), afin de : donner du sens aux apprentissages, laisser le temps de l'appropriation et mieux articuler les types de tâches.*
- Les activités d'enseignement/apprentissage prennent une place prépondérante par rapport aux activités totalement décrochées, visant à acquérir des compétences uniquement techniques (ex: étude de verbes, de règles d'accord...) sur le modèle du conditionnement opérant.*
- IV. Les apprentissages s'effectuent en spirale: ils abordent les notions à un premier niveau, avant de les reprendre ultérieurement dans le cursus à un niveau de complexité supérieur.
- Selon les résultats convergents de la recherche, la progression dans les apprentissages en français est de manière générale spiralaire. C'est pourquoi et par exemple, on travaillera l'argumentation dès l'entrée à l'école. Toutefois, les points prioritairement étudiés et les objectifs à atteindre seront différenciés selon le cycle (dans cet exemple : la prise en compte de l'argument de l'autre ou l'analyse des connecteurs n'interviendra pas dès le CYP1!).*
- V. L'institution scolaire propose aux enseignants les lignes de force qui permettent d'identifier les objectifs en cours et en fin de cycle et les attentes nécessaires aux évaluations sommatives, au minimum, au sens du PECARO : soit en fin de 2^e, 6^e et 9^e année.
- Les lignes de force doivent permettre d'identifier les objectifs de fin de cycle et les attentes nécessaires aux évaluations sommatives. Les éléments marquant tantôt la continuité tantôt les paliers, du cycle initial au 9^e degré, figureront aussi.*
- VI. Le français, langue maternelle et langue d'intégration, est enseigné en tenant compte de la diversité linguistique et culturelle de la société et, plus particulièrement, de la classe (autres langues enseignées, langues des élèves allophones). Cet enseignement fait usage d'une terminologie adaptée et harmonisée.
- Le français est la langue commune de communication, mais elle n'est pas nécessairement et a priori « maternelle ». Cette prise en compte passe en premier lieu par la reconnaissance de cette diversité, de la richesse multiculturelle des classes et des connaissances apportées par les élèves d'autres origines linguistiques; elle passe aussi par des activités visant plus spécifiquement à développer chez les élèves des attitudes d'ouverture à la diversité et d'y situer la langue française (réflexions sur ce qui caractérise le français, sur sa place dans le monde, etc.); elle passe, enfin, par la construction de connaissances et de stratégies permettant aux élèves de mettre en relation les langues qu'ils rencontrent et par l'usage d'une terminologie adaptée (meilleure harmonisation entre les divers enseignements en particulier) (cf. approches EOLE, par exemple).*
- VII. L'enseignement du français relève de la responsabilité de tous les enseignants quelle que soit leur spécialité. Chacun veille à la qualité de l'expression orale et écrite des élèves.

Postulats spécifiques aux domaines de la discipline « français »

Lecture, écriture, oral, littérature, lexique

- VIII. Il n'y a pas une méthode unique de lecture, imposée ou prescrite (globale, syllabique ou mixte), mais des démarches complémentaires que les enseignant-e-s doivent connaître et utiliser à bon escient, en parallèle, en veillant à alterner les activités et à les différencier selon les besoins des élèves. Toutefois :
- les résultats obtenus doivent correspondre aux résultats attendus (objectifs de fin de cycle) ;
 - l'intégration de la lecture et de l'écriture se poursuit tout au long du curriculum.
- C'est une approche de type «boîte à outils ouverte», s'intéressant davantage aux processus et aux résultats qu'aux moyens utilisés, qui est privilégiée. Toutefois, l'enseignant-e devra maintenir une ligne de progression au travers des divers instruments sélectionnés.*
- Au moment de l'entrée dans le monde de l'écrit, la lecture et l'écriture sont fortement intégrées et pour l'essentiel simultanées. Cette intégration se poursuit tout au long du curriculum, avec des objectifs différents. Ainsi la lecture, tant au sens large qu'au plan du déchiffrage, est-elle l'objet d'un enseignement structuré jusque dans les cycles supérieurs, afin d'atteindre des compétences tant techniques que de compréhension et d'expression, avec le plus grand nombre possible d'élèves.*
- IX. L'usage du livre en tant qu'objet culturel et de la lecture sous toutes ses formes est omniprésent (p. ex. lecture suivie, accès au coin-lecture, à la bibliothèque, à l'ordinateur...) à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.
- Il s'agit en particulier de réussir à passer des paliers à 9 ans et à 13 ans, lorsque l'intérêt pour la lecture chute (selon diverses recherches) et de développer une culture partagée. Car l'école est le lieu de l'accès au patrimoine littéraire, à l'esthétique, à la lecture critique, à l'écriture littéraire. Le recours à des extraits d'œuvres est possible.*

Grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire, lexique

- X. La pratique de l'oral est l'objet d'un enseignement structuré, figurant parmi les priorités des plans d'études.

Etant donné son importance pour la vie en société et pour la réussite scolaire (l'apprentissage, dans quelque discipline que ce soit, passe largement par la parole), l'enseignement de l'oral passe d'abord par une attention constante portée à la communication dans la classe (apprendre à écouter, à prendre en compte les paroles d'autrui, etc.). Il vise également les genres textuels oraux, scolaires ou publics et relativement formalisés, auxquels les élèves sont moins familiarisés (exposé, compte rendu, débat public, récit à d'autres), à les doter d'outils linguistiques propres à la langue orale qui leur permettent de produire et comprendre, mais aussi d'objectiver l'oral, pour mieux comprendre et contrôler ses propres usages et en construire une représentation adéquate.

- XI. L'enseignant-e articule son enseignement entre les sous-disciplines (vocabulaire, conjugaison, orthographe, grammaire), ainsi qu'entre les activités visant, soit l'élaboration de références culturelles, soit la compréhension/production de textes, par la mise en œuvre d'activités réflexives, conduites à propos de la langue (sur les textes, phrases, mots, opérations et stratégies développées en lecture et écriture, etc.), La maîtrise orthographique et la reconnaissance des contraintes grammaticales doivent correspondre à des attentes et à des objectifs clairs à la fin de chaque cycle. Elles relèvent donc explicitement de la mission de l'école.

L'approche grammaticale des problèmes concrets liés à la compréhension (p. ex. rôle des unités: mots, verbe, texte, discours...), et à l'expression (p. ex. règles d'accords, de mise en paragraphes), est abordée de manière avant tout pragmatique, en favorisant les activités de réflexion dans des situations de communication (et en réduisant la place des exercices de manipulation ou de classement). En ce sens, la notion de «phrase P» est conservée dans la mesure où, parmi d'autres catégories, elle fournit une modélisation de la langue. Mais elle perd son statut de référence absolue pour l'appréhension de la diversité des phrases.

La terminologie est harmonisée à tous les niveaux (primaire, secondaire I et secondaire II) et introduite progressivement, également en fonction des besoins liés à l'apprentissage des langues 2 et 3.

- XII. L'enseignement de l'orthographe doit tenir compte des attentes sociales en ce domaine, des connaissances actuelles sur les capacités des élèves, et de son rôle de structuration. Il y a lieu de distinguer clairement entre phases d'apprentissage – dans lesquelles les «erreurs» ont un statut didactique pour le travail en classe – et phases de publication au cours desquelles il s'agit de respecter les règles de politesse de la langue. Ainsi, cultiver le doute et la vigilance orthographique est une attitude permanente en classe.

Les travaux d'élèves publiés ou remis aux parents doivent donc être corrigés (si possible dans toutes les disciplines, en tout cas jusqu'en 6^e), et les corrections mises à profit dans la mesure du possible pour l'apprentissage de la langue.

Pour exercer et intérioriser cette vigilance, les élèves doivent en premier lieu prendre l'habitude et avoir le temps d'une révision ciblée de leurs productions (dans la mesure du possible dans toutes les disciplines). Ils doivent également, selon des démarches didactiques semblables à celles mises en œuvre dans les autres domaines du français, élaborer des outils opératoires diversifiés qui vont de l'aide extérieure fournie par des experts au recours à des ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires) en passant par une connaissance du plurisystème de l'orthographe du français.

En outre, l'enseignement prend en compte les rectifications orthographiques de 1990.

- XIII. L'ensemble du vocabulaire est prioritairement enseigné en contexte, en liaison directe avec les activités communicatives conduites en classe. Une distinction est à opérer entre les activités lexicales, - sur lesquelles l'accent est mis, - et celles portant sur le vocabulaire à mémoriser.

Cette approche fait l'objet d'une coordination interdisciplinaire afin que toutes les disciplines participent à la construction des compétences/connaissances sur le lexique.

Les activités lexicales (travail sur les structures des mots, les dictionnaires, ou sur les champs lexicaux) et celles portant sur le vocabulaire (à mémoriser pour l'orthographe) sont clairement distinguées. Ceci pour mettre l'accent sur les premières.

Le lexique ou le vocabulaire étudié est par conséquent choisi en fonction de sa pertinence pour l'activité textuelle en cours. Toutefois, dans une perspective de mémorisation, afin d'établir des objectifs d'apprentissage, ce vocabulaire doit être hiérarchisé par les enseignants sur la base de listes (fondées sur la fréquence des mots et les champs thématiques) mises à leur disposition (ainsi, l'apprentissage de mots d'une liste de référence par ordre alphabétique n'est-il pas considéré comme pertinent ou efficace pour ancrer les apprentissages).

Dans l'esprit d'une coordination interdisciplinaire, la phonétique est considérée comme un outil pratique pour les apprentissages scolaires, mais à utiliser avec une extrême modération, sans donner lieu à un apprentissage systématique.

Postulats relatifs à l'évaluation et à la formation des enseignants

Evaluation

- XIV. L'évaluation formative et l'évaluation sommative font l'objet d'une instrumentation spécifique pour l'enseignant-e (ex: aide à l'observation, au diagnostic, aux régulations...) comme pour l'élève (ex: aide-mémoire, démarches d'auto-évaluation...).

On vise à différencier le temps d'enseignement/apprentissage et le temps où l'on rend compte des compétences plus ou moins maîtrisées. En particulier, l'évaluation sommative porte sur ce qui a été enseigné/appris dans les séquences, de manière intégrée (en évitant de faire une somme de travaux sur des micro-compétences), en veillant à informer les élèves sur les critères et objectifs visés.

Formation des enseignants

- XV. La formation initiale et continue des enseignants chargés de l'enseignement du français met l'accent, outre les connaissances de la langue, sur la didactique. La formation porte aussi sur le caractère instrumental du français et sur les caractéristiques spécifiques du français langue étrangère.

La didactique englobe aussi bien les démarches caractéristiques de la discipline (communication, situations-problèmes, décrochement réflexif, problèmes liés à l'évaluation, etc.), que les capacités langagières des élèves, ainsi que les pratiques des enseignant-e-s (notamment pour gérer la classe de manière coopérative, intégrer des ressources variées...).

La formation se détache – si ce n'est pas déjà le cas – d'une logique applicationniste, pour un travail autour de situations-problèmes, alternant des aspects pratiques et théoriques. Elle développe ainsi pour le français le référentiel de compétences en vigueur dans les instituts de formation.

Afin que ceux-ci puissent se consacrer aux compétences professionnelles des étudiant-e-s, les apprentissages sur la structure de la langue, engagés durant la scolarité obligatoire, se poursuivent au gymnase.

Il est aussi admis, en particulier pour la formation continue, que la pédagogie préconisée (depuis MF) requiert un travail sur les représentations mentales des enseignant-e-s et leur posture (ex. face à l'erre).

- XVI. Les maîtres qui enseignent en français sont initiés au caractère instrumental du français dans toutes les disciplines et sur les caractéristiques du français.

Postulats relatifs aux ressources et moyens didactiques

Ressources didactiques et moyens d'enseignement

- XVII. Les moyens d'enseignement proposés sont variés, dans les limites d'un catalogue raisonnable. Ils prennent en compte le fait que chaque phase de l'apprentissage doit être documentée pour être pratiquée dans les classes (découverte - construction - consolidation et systématisation).

Un dispositif romand est mis sans tarder en chantier afin de faire un inventaire des moyens : encore pertinents (réédition ou, cas échéant, modernisation), à reprendre du marché de l'édition (cas échéant avec adaptations) ou à créer de toutes pièces (selon le tableau, pp. 13 et 14. du rapport).

Signalons en particulier que :

- *l'entrée par les textes et par l'expression nécessite dès les premiers cycles que chaque élève dispose d'un dictionnaire de langue, et ait accès à un dictionnaire encyclopédique ;*
- *une structure de médiation doit être mise sur pied afin de faciliter les choix des enseignant-e-s dans l'offre foisonnante de livres de la littérature pour la jeunesse, dans les suggestions d'activités autour d'ouvrages «classiques», ainsi que dans le domaine des technologies de l'information ;*
- *la production de séquences didactiques doit être poursuivie régulièrement, dans les domaines déjà abordés (genres écrits et oraux) mais aussi pour la lecture continuée et pour des objectifs qui relèvent de la structuration de la langue (cf. chapitre 8).*

Neuchâtel, Lausanne, le 3 avril 2003

Mise en place d'un groupe paritaire CIIP – SER,

Mandat et composition

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu sa décision du 20 septembre 2002,
vu l'accord du SER du 15 novembre 2002,
vu la désignation des représentants du SER du 23 janvier 2003,
arrête :

Art. 1 Composition

¹ Le groupe de travail paritaire CIIP-SER est composé des personnes suivantes :

SER :

M. Marcel Bulliard, président de la SPFF, (FR);
M. Jacques Danielou, président de la SPV, (VD);
M. Georges Pasquier, vice-président du SER, (GE)

CIIP :

M. Jean-François Steiert, CSG (VD);
M. Daniel Brosy, CSE (JU);
M. Jean-Claude Marguet, CSE (NE).

² **M. Jean-François Steiert** assure la présidence.

³ **M. Michel Nicolet**, collaborateur scientifique au secrétariat général CIIP, en assume le secrétariat.

Art. 2 Mandat

Le groupe de travail étudie l'évolution du métier d'enseignant dans l'ensemble de ses dimensions éducatives et formatrices, à la lumière du contexte pédagogique et social.

- a. Il inscrit ses travaux dans le cadre de la coordination scolaire et de la collaboration intercantonale.
- b. Il s'inspire des travaux conduits en parallèle sur le plan suisse (CDIP) et collabore avec les instances mises en place dans ce cadre.
- c. Il propose des mesures visant à promouvoir une image positive et attractive de la profession.
- d. Ses propositions font la distinction entre les mesures qui peuvent se réaliser à l'échelle intercantonale et correspondant au mandat de la CIIP et les dispositions qui pourraient déboucher sur des recommandations aux autorités cantonales habilitées à en tirer parti.

Art. 3 Échéance des travaux

Le groupe de travail remet son rapport à la CIIP dans l'intervalle de douze mois. La CIIP organise une rencontre avec le SER pour déterminer les suites à donner.

Art. 4 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée :

- à la présidente du SER;
- à la CSG;
- aux membres du groupe paritaire;
- à M. Michel Nicolet.

Neuchâtel, Lausanne, le 3 avril 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

**Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence des directeurs et directrices
d'écoles du degré diplôme de Suisse romande et du Tessin (CEDDSRT)
du 22 mai 2003**

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu la requête de décembre 2002 de la CEDDSRT,
vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG)
arrête :

Article premier La CEDDSRT est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires.

Art. 2 La CEDDSRT traite avec la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE).

Neuchâtel, Lausanne, le 22 mai 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

**Décision relative à la reconnaissance des conférences de directeurs d'établissements scolaires
du 22 mai 2003**

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu la proposition conjointe du secrétaire général et de la conférence des secrétaires généraux (CSG),
arrête :

Article premier Sur demande, une conférence de directeurs d'établissements scolaires peut être reconnue par la CIIP.

Art. 2 ¹ La reconnaissance CIIP implique que la conférence concernée devient interlocutrice de la ou des conférences de chefs de service de l'enseignement (CSE et/ou CRFP) ;

² La conférence des directeurs est consultée par la CSE et/ou la CRFP;

³ La CIIP détermine elle-même, dans sa décision de reconnaissance, à laquelle des conférences de chefs de service la conférence des directeurs est « rattachée ».

Art. 3 En contre partie de sa reconnaissance, la conférence des directeurs s'engage à respecter la voie de service dès lors qu'elle s'adresse tant à la CIIP qu'à la CDIP et à l'OFFT.

Art. 4 La reconnaissance est admise pour une durée initiale de 4 ans. Elle peut être reconduite sur proposition de la conférence de chefs de service.

Neuchâtel, Lausanne, le 22 mai 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Décision relative à l'organisation interne du secrétariat général de la CIIP du 22 mai 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu les informations fournies par son secrétaire général,

vu l'art. 15, alinéa 1 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

- i) prend acte de l'organisation interne du secrétariat général et la ratifie.
- ii) Le secrétariat général de la CIIP comporte trois secteurs :
 - a) l'administration générale, dont les tâches s'exercent au bénéfice de l'ensemble des institutions de la Conférence ;
 - b) l'état-major de la Conférence proprement dit ;
 - c) le secteur des services et des publications, en charge de la production documentaire en matière d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que de la formation professionnelle, de la gestion des missions de réalisation et d'édition des ressources documentaires, de la production et de la coordination des actions dans le domaine des médias et des technologies de l'information et de la communication.

Neuchâtel, Lausanne, le 22 mai 2003

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Arrêté sur les budgets 2004

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu l'article 52, alinéa 2 de ses Statuts du 9 mai 1996,
vu l'article 4, alinéa 3 du Règlement concernant la gestion administrative et financière de la Conférence du 22 novembre 1996,
sur préavis de la conférence des secrétaires généraux du 16 avril 2003,
arrête :

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Article premier ¹ Le budget 2004 de l'IRDP est adopté ; il se monte à 2'513'000.- francs et comporte 13.05 postes (+ 0.20).

² Il est financé, notamment par une contribution de la Conférence s'élevant à 1'865'000.- francs, une subvention de la Confédération (loi sur la recherche) de 460'000.- francs.

Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Art. 2 ¹ Le budget 2004 du Glossaire est adopté ; il se monte à 1'330'000.- francs et comporte 8.6 postes (inchangé).

² Il est financé, notamment par une contribution de la Conférence s'élevant à 260'000.- francs, une subvention ordinaire de l'Académie suisse des sciences humaines de 1'003'000.- francs, une subvention extraordinaire (informatisation) de 35'000.- francs et un prélèvement de 20'000.- francs sur la réserve.

Fonds romand des éditions scolaires

Art. 3 Le budget 2004 du Fonds des éditions et du matériel scolaire est adopté, il se monte à 3'004'814.- francs et présente un découvert de 709'677.- francs

Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)

Art. 4 ¹ Le budget 2004 de la Conférence est adopté ; il se monte à 7'914'400.- francs et comporte 20.4 postes (-1.4).

² Les contributions cantonales au financement du budget 2004 soumises à la clé intercantonale de l'art. 53, al. 2 des Statuts, s'élèvent à 5'241'614.- francs.

³ Le financement du budget 2004 comporte une rétrocession du Fonds des éditions scolaires de 100'000.- francs au titre des prestations fournies par le secrétariat général et de 162'000.- francs au titre du fonctionnement du centre de production, ainsi qu'un prélèvement sur la réserve générale de 205'816.- francs et de 64'970.- francs sur la réserve du centre DOCOSP.

Exécution

Art. 5 Le secrétaire général exécute la présente décision et la porte à la connaissance des institutions et commissions concernées.

Neuchâtel, le 22 mai 2003.

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

Arrêté sur les comptes 2002

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
 vu l'article 52, alinéa 3 de ses Statuts du 9 mai 1996,
 vu l'article 7, alinéa 2 du Règlement concernant la gestion administrative et financière de la Conférence du 22 novembre 1996,
 vu les propositions du service de l'Inspection des finances de la République et canton de Neuchâtel dans ses rapports relatifs à la vérification des comptes de l'exercice 2002,
 sur préavis de la conférence des secrétaires généraux du 16 avril 2003,
 arrête :

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Article premier ¹ Les comptes 2002 de l'IRDP sont adoptés.

² L'excédent de revenus de 26'811.01 francs est versé à la réserve générale de la CIIP.

Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Art. 2 ¹ Les comptes 2002 du Glossaire sont adoptés.

² Le fonds « informatique » de 39'773.- est dissous en faveur de la réduction de l'excédent de charges.

³ L'excédent de charges de 32'671.66 francs est prélevé sur la réserve propre du GPSR.

Fonds romand des éditions scolaires

Art. 3 ¹ Les comptes 2002 du Fonds romand des éditions et du matériel scolaire sont adoptés.

² Le capital du Fonds s'élève à 6'657'254.- francs.

Centre de documentation OSP (anciennement FIRD)

Art. 4 ¹ Les comptes 2002 du Centre DOSP sont adoptés.

² L'excédent de charges de 11'275.00 francs est prélevé sur la réserve propre du Centre de documentation OSP (DOCOSP).

Conférence romande des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

Art. 5 ¹ Les comptes 2002 de la CRFP sont adoptés.

² L'excédent de charge de 42'587.- francs est prélevé sur la réserve CRFP.

³ **Le capital de 502'095.19 est transféré à la réserve générale de la Conférence. Il sera prioritairement affecté à des actions dans le domaine de la formation professionnelle.**

Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)

Art. 6 ¹ Les comptes 2002 de la Conférence sont adoptés.

² L'excédent de revenus de 54'994.- francs est versé à la réserve générale.

Neuchâtel, le 22 mai 2003.

Le président de la Conférence

Le secrétaire général

Thierry Béguin

Jean-Marie Boillat

ACCORD CADRE

entre

La Télévision Suisse Romande (TSR), inscrite au Registre du Commerce de Genève (No 6759 du 10.7.1996, FOSSC du 25.07.1996, p. 4479), ayant son siège 20, quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 8, Suisse, succursale de la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision (SRG SSR idée suisse), représentée par Monsieur Gilles PACHE, Directeur des programmes Information et Magazines, et Monsieur Patrice AUBRY, Chef du Service Juridique TSR, ci-après dénommée la «TSR»

et

La Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin, institution de droit public selon le concordat sur la coordination scolaire du 29 octobre 1970, ayant son siège 43, Faubourg de l'Hôpital, 2007 Neuchâtel, représentée par Monsieur Thierry BEGUIN, Président, et Monsieur Christian BERGER, Secrétaire Général, ci-après dénommée la «CIIP»

En application de la convention conclue entre la RSR, la TSR et la CIIP en date du 4 octobre 2000, la TSR et la CIIP conviennent de l'accord cadre suivant :

Dans le cadre de cet accord, la TSR s'engage à :

- communiquer à la CIIP le contenu éditorial de chaque émission de «Territoires 21» dans un délai d'environ 3 semaines avant la diffusion. De cas en cas, la TSR pourra demander à la CIIP d'observer momentanément une certaine discrétion sur le contenu d'une émission.
- faire parvenir à la CIIP, dans les meilleurs délais, une copie VHS de chaque sujet composant une émission, en version IT (son inter), sans commentaires, ni traductions enregistrés. Sur ce point, il faut tenir compte que les sujets ne sont achevés, sous cette forme, que dans un délai s'échelonnant entre 4 et 10 jours avant leur diffusion. La TSR fera donc parvenir à la CIIP les commentaires et traductions, sous forme écrite, dans cette même plage. Il faut savoir que la TSR n'enregistre oralement les commentaires et traductions que 48 heures avant la diffusion.
- adresser à la CIIP un petit texte libre, relatif à chaque sujet, rédigé par leur auteur (réflexion, motivation du choix, remarques périphériques au tournage, etc.), dans la semaine qui précède la diffusion de l'émission.
- recevoir, selon les possibilités des parties, 2 ou 3 enseignants ou élèves chaque mois pendant une journée consacrée aux travaux de montage final de l'émission. Reste à en définir, le cas échéant, les modalités d'application.

Dans le cadre de cet accord, la CIIP s'engage à :

- diffuser les informations relatives au contenu et aux dates de diffusion des émissions de «Territoires 21» auprès des enseignants et élèves par le biais de publications internes.
- accompagner les sujets choisis de fiches pédagogiques.
- veiller, au moment de la diffusion de l'émission, à ce que les centres de documentation spécialisés, les médiathèques ou les enseignants eux-mêmes fassent les copies nécessaires pour un usage pédagogique.
- créer un lien entre le futur site internet d'éducation aux médias de la CIIP et celui de «Territoires 21».

Toute modification du présent accord nécessite la forme écrite.

Le présent accord peut être résilié en tout temps par lettre signature adressée à l'autre partie.

Tout litige concernant l'interprétation et l'exécution du présent accord qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis à la juridiction des Tribunaux Genevois. Le droit suisse est applicable.

Fait en 2 exemplaires originaux à Genève, le 25 septembre 2003 /ab

CIIP

Le Président :

Thierry BEGUIN

Le Secrétaire Général :

Christian BERGER

TELEVISION SUISSE ROMANDE

Le Directeur des programmes
Information et Magazines :

Gilles PACHE

Le Chef du Service Juridique TSR :

Patrice AUBRY

COMPTES 2003

CONFERENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP)

Secrétariat général

CHARGES	Budget 2003	Comptes 2003
Personnel du Secrétariat général	2'424'000.00	1'679'816.46
Personnel contractuel	22'000.00	22'111.85
Autres charges de personnel	3'000.00	3'279.30
Formation continue	4'500.00	1'250.00
Total des charges de personnel	2'453'500.00	1'706'457.61
Fournitures bureau, imprimés,	35'000.00	34'595.05
Mobilier et Machines	28'000.00	29'579.90
Eau, énergie, combustible	12'000.00	10'684.65
Entretien des immeubles	5'500.00	5'245.35
Maintenance informatique et photocopies	43'000.00	42'603.45
Loyers	192'000.00	197'811.75
Déplacements du personnel	32'000.00	33'376.86
PTT, taxes, Télécommunications	42'000.00	38'941.59
Assurances	1'500.00	791.05
Commissions	85'000.00	84'707.00
Délégation à la Langue française (DLF)	20'000.00	20'000.00
Journées d'études, col. romands	124'000.00	18'711.50
Cotisations	800.00	1'192.80
Réceptions d'hôtes	7'000.00	6'638.25
Autres frais divers	2'500.00	1'910.63
Amortissement informatique	15'000.00	15'000.00
Prestations de l'IRDP	65'000.00	70'297.20
Part budget IRDP	1'881'000.00	1'881'000.00
Part budget Glossaire	260'000.00	260'000.00
Part financement DOSP	274'930.00	498'000.00
Part financement CRFP	329'000.00	329'000.00
Education et Développement	45'000.00	44'000.00
La Science appelle les jeunes	30'000.00	30'000.00
CDIP pour CSFP	70'000.00	70'000.00
Uni 5e-post-licence	40'000.00	40'000.00
Total autres charges	3'640'230.00	3'764'087.03
TOTAL DES CHARGES	6'093'730.00	5'470'544.64

REVENUS

Intérêts actifs	65'000.00	40'801.33
Fonds romand	100'000.00	100'000.00
Recettes diverses	2'000.00	535.25
Fonds romand, PME	221'070.00	0.00
IRDP: services généraux	195'000.00	195'000.00
IRDP: partic. loyer	67'000.00	67'000.00
GPSR: services généraux	12'000.00	12'000.00
Services généraux prod.	12'000.00	3'646.75
Services généraux, loyer	18'000.00	0.00
Vente de publications	3'000.00	174.00
Contribution ordinaire des cantons	4'187'445.00	4'187'446.00
Contribution Tessin	57'000.00	57'000.00
Contr. extr. NE - loyer	40'000.00	40'000.00
CDIP/CH - contr. DLF	10'000.00	10'000.00
Contribution réserve	237'215.00	0.00
Alimentation DOSP	498'000.00	498'000.00
Alimentation Uni 5e	40'000.00	40'000.00
Alimentation CRFP	329'000.00	329'000.00
TOTAL DES REVENUS	6'093'730.00	5'580'603.33

RÉCAPITULATION

Total des charges	6'093'730.00	5'470'544.64
Total des revenus	6'093'730.00	5'580'603.33
EXCÉDENT DE REVENUS		110'058.69

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003**ACTIF**

Caisse	1'049.80
CCP 19-649437-7	532'833.20
BCN Titres	225'291.55
BCN	1'126'433.10
Raiffeisen c/c	10'321.95
Raiffeisen c/épargne	726'036.60
Raiffeisen obligations	700'000.00
Raiffeisen fonds placem.	457'311.65
Etat de Neuchâtel	690'861.30
Débiteurs	291'397.15
Mobilier et machines	566.68
Actifs transitoires	31'643.58

TOTAL ACTIF**4'793'746.56****PASSIF**

Réserve fluctuation de titres	17'849.75
Créanciers	64'478.40
Dél. Langue Française	5'220.38
Liaison IRDP	927'622.54
HEMSR	13'761.50
Uni5e-post licence	110'163.92
Passifs transitoires	1'119'163.87
Réserve générale	2'425'427.51
Excédent de revenus	110'058.69

TOTAL PASSIF**4'793'746.56**

FONDS DES ÉDITIONS SCOLAIRES

CHARGES	Comptes 2003
Achats et réalisation	3'190'406.10
Frais divers	443.85
Frais d'administration	31'275.96
Perte commentaires didactiques	12'000.00
Frais conseils juridiques	6'091.40
Frais de séance	4'818.15
CATARO sur internet	8'285.00
Perte sur change	2.72
Commissions suisses et étrangères	0.00
Droits de timbre, taxes et frais	7'920.85
Droit de garde des titres	6'176.60
Honoraires mandat de gestion	29'461.35
Différence sur titres	0.00
TOTAL DES CHARGES	3'296'881.98
REVENUS	
Ventes	2'830'080.29
Intérêts sur titres	3'324.50
Royalties de Boeck, séq.didactiques	31'771.00
Revenus divers	148.65
Intérêts bancaires bruts	
119'909.96	
TOTAL DES REVENUS	2'985'234.40

RÉCAPITULATION	
Total des charges	3'296'881.98
Total des revenus	2'985'234.40
EXCÉDENT DE CHARGES	311'647.58

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF		PASSIF	
Banque	1'120'218.40	Créanciers	234'227.25
Titres	3'034'902.00	<i>Provisions :</i>	
Débiteurs	159'861.45	Mathématiques 7-8-9	670'500.00
Intérêts courus	30'812.00	Capital	6'657'254.64
Travaux en cours	1'630'606.87		
Impôts anticipés	2'243.80		
Avances de fonds	937'789.79		
<i>Coûts à amortir sur prochaine édition:</i>			
Mathématique 5/6	163'191.75		
Mathématique 1 à 4	156'300.27		
Compte courant TVA	14'407.98		
Excédent de charges	311'647.58		
TOTAL ACTIF	7'561'981.89	TOTAL PASSIF	7'561'981.89

CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CRFP)

CHARGES	Budget 2003	Comptes 2003
Charges de personnel	486'500.00	484'267.20
Personnel du secrétariat	371'000.00	370'121.25
Personnel contractuel (auteurs thèmes EFA)	115'000.00	111'872.35
Autres charges de personnel	0.00	2'273.60
Formation continue	500.00	0.00
Biens, services, marchandises	238'600.00	224'161.80
Fournitures de bureau, imprimés, périodiques, publications	21'000.00	3'536.80
Mobilier et machines	0.00	0.00
Eau, énergie, combustible	3'000.00	
Entretien des immeubles	0.00	0.00
Maintenance informatique et photocopies	6'500.00	10'183.30
Loyer et redevances	20'000.00	22'363.70
Déplacements du personnel	10'000.00	7'060.80
Poste, taxes / Swisscom, télécommunications	9'000.00	6'713.70
Assurance mobilier	600.00	478.60
Commissions	0.00	0.00
Journées d'études, développement de projets	40'000.00	60'940.50
Cotisations	2'000.00	1'820.00
Réception d'hôtes (invitations experts et partenaires div.)	2'500.00	2'187.90
Autres frais divers / Dépenses extraordinaires	2'500.00	944.40
Prospectus «MP» - réédition brochures		7'639.45
Edition des thèmes examens de fin d'apprentissage	121'500.00	100'292.65
TVA 7,6 % s/factures examens de fin d'apprentissage	0.00	0.00
Amortissements	10'000.00	10'000.00
Amortissement mobilier et équipement informatique	10'000.00	10'000.00
Perte sur contribution promise	0.00	6600.00
Participations	521'800.00	776'640.90
Projets ApA2	521'800.00	776'640.90
TOTAL DES CHARGES	1'256'900.00	1'501'669.90

REVENUS	Budget 2003	Comptes 2003
Revenus des biens	15'000.00	2'140.98
Intérêts	15'000.00	2'140.98
Autres revenus	15'000.00	9'449.00
Recettes diverses	10'000.00	3'400.00
Vente de thèmes d'examen à des tiers	5'000.00	6'049.00
Contributions	263'000.00	281'176.00
Vente de thèmes d'examen aux cantons	273'030.00	
Ventes (publications)	263'000.00	8'146.00
TVA 7,6 % sur les thèmes d'examen de fin d'apprentissage	0.00	0.00
Contributions des cantons	329'000.00	329'000.00
Contribution ordinaire des cantons (sans TI)	321'000.00	321'000.00
Contribution forfaitaire TI	8'000.00	8'000.00
Contributions fédérales	581'800.00	973'224.00
Subvention OFFT (secrétariat et EFAC)	60'000.00	51'424.00
Contributions OFFT pour projets ApA2	521'800.00	921'800.00
Contributions des réserves	53'100.00	
Prélèvement réserve CRFP	53'100.00	
TOTAL DES REVENUS	1'256'900.00	1'594'989.98
Excédent de revenus		93'320.08

RÉCAPITULATION

Total des charges	1'501'669.90
Total des revenus	1'594'989.98
EXCÉDENT NET DE REVENUS	93'320.08

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003**ACTIF**

Poste	5839.46
Banque c/c	354960.85
Banque c/e	464'329.60
Actifs transitoires	42429.81
Mobilier et équipement	0.00

TOTAL ACTIF**867559.72****PASSIF**

Produits reçus d'avance	100000.00
Passifs transitoires	172144.45
Capital	502095.19
Excédent de revenus	93320.08

TOTAL PASSIF**867559.72**

CENTRE DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE (OSP)

CHARGES	Comptes 2003
Personnel du Centre	181'160.00
Fonctionnement du Centre	25'465.25
Dossiers professionnels	253'176.00
UNI Info	54'917.00
Ecole info	132'539.90
Fiches Infop	352'619.30
BOP	111'383.85
Divers, séances	2'806.53
TOTAL DES CHARGES	1'114'067.83
 REVENUS	
Intérêts	410.80
Recettes diverses	1'458.65
Contribution cantons CIIP	498'000.00
Contr. féd. Dossiers prof	137'365.70
Contr. féd. Uni Info	48'316.10
Contr. féd. Ecole Info	80'332.50
Contr. féd. Infop	251'914.95
Contr. féd. BOP	70'583.85
Contr. féd. Divers, séances	828.10
TOTAL DES REVENUS	1'089'210.65

RÉCAPITULATION

Total comptes de charges	1'114'067.83
Total comptes de revenus	1'089'210.65
EXCÉDENT DE CHARGES	24'857.18

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF		PASSIF	
CCP	118'874.50	Créanciers	202'580.00
Débiteurs	387'378.24	Fonds documentation	235'895.02
Actifs transitoires	211'905.10	Passifs transitoires	304'540.00
Excédent de charges de l'exercice	24'857.18		
TOTAL ACTIF	743'015.02	TOTAL PASSIF	743'015.02

INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (IRDP)

CHARGES	Budget 2003	Comptes 2003
Personnel de l'Institut	1'659'000	1'712'312.00
Personnel contractuel	190'000	164'109.20
Formation continue	2'500	960.00
Total des charges de personnel	1'851'500	1'877'381.20
Fourn. bureau, imprimés, publications	60'000	68'189.60
Mobilier et Machines	24'000	42'084.40
Eau, énergie, combustible	10'000	10'571.50
Livres et périodiques	22'000	24'106.16
Matériel exp./rech.scientifiques	3'000	240.00
Développements informatiques	2'000	1'467.40
Entretien des immeubles	3'000	2'688.45
Maintenance informatique et photoc.	22'000	31'566.02
Loyers et redevances	67'000	68'112.50
Déplacements du personnel	37'000	42'255.43
PTT, taxes, Télécom	32'000	27'315.25
Assurances	1'000	791.05
Commissions	9'000	2'707.25
Journées d'études, expertises	9'000	3'571.70
Traitements statistiques extérieurs	1'000	0.00
Résumés documentaires	2'000	4'250.00
Traductions	1'000	766.80
Cotisations	2'000	1'871.22
Réceptions d'hôtes	3'000	2'335.90
Autres frais divers	2'500	2'687.75
Amortissement informatique	10'000	17'000.00
Prestations du SG	195'000	195'000.00
Partic.à progr.de recherches	25'000	512.65
Consortiums romands	150'000	106'639.50
Total des charges de fonctionnement	692'500	656'730.53
TOTAL DES CHARGES	2'544'000	2'534'111.73

REVENUS

Intérêts actifs	7'000	8'400.00
Recettes diverses	11'000	5'426.80
Engagements extérieurs collab.IRDP	50'000	59'428.64
Recherches nationales et internat.	25'000	3'500.00
Vente de publications	10'000	11'453.13
Contribution CIIP	1'881'000	1'881'000.00
Canton du Valais: apprentissage bilingue	45'000	45'000.00
Prestations pour le SG	65'000	70'297.20
Contribution de la réserve	75'000	75'000.00
Loi sur la Recherche	375'000	375'000.00
TOTAL DES REVENUS	2'544'000	2'534'505.77

RÉCAPITULATION

Total des charges	2'544'000	2'534'111.73
Total des revenus	2'544'000	2'534'505.77
EXCÉDENT DE REVENUS		394.04

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003**ACTIF**

Débiteurs	41'418.90
Mobilier et machines	443.60
Actifs transitoires	0.00
Compte de liaison SG	927'622.54
Réserve	450'000.00
Excédent de revenus	394.04

TOTAL ACTIF 969'485.04**PASSIF**

Consortium PISA	218'931.35
EVAMAR	202'259.20
Créanciers	0.00
Passifs transitoires	97'900.45

TOTAL PASSIF 969'485.04

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE (GPSR)

CHARGES	Budget 2003	Comptes 2003
Traitements	1'148'500.00	1086506.35
Frais d'impression	30'000.00	24'801.95
Matériel de bureau	2'000.00	2'335.85
Matériel et mobilier	10'000.00	8'631.15
Eau, énergie	4'500.00	2'771.35
Bibliothèque	21'000.00	19'676.17
Matériel entretien	2'000.00	2'201.75
Maintenance informatique	15'000.00	9'519.40
Loyer, chauffage, assurances	70'000.00	101'982.60
Frais de déplacements	2'000.00	765.20
Télécom. taxes, affranchissements	8'000.00	8'816.30
Commission philologique	4'000.00	2'505.50
Dépenses diverses	800.00	694.26
Utilisation crédit informatisation		25'824.00
Prestations du SG de la CIIP	12'000.00	12'000.00
TOTAL DES CHARGES	1'329'800.00	1'309'031.83

REVENUS		
Intérêts actifs	5'000.00	1'381.05
Recettes diverses	500.00	0.00
Abonnements	9'300.00	11'997.10
Subvention des cantons	260'000.00	260'000.00
ASSH - subv. traitements rédacteurs	1'016'000.00	973'012.50
Subvention informatique ASSH	39'000.00	0.00
Crédit informatisation		0.00
TOTAL DES REVENUS	1'329'800.00	1'246'390.65

RÉCAPITULATION

Total des charges	1'329'800	1'309'031.83
Total des revenus	1'329'800	1'246'390.65
EXCÉDENT NET DE CHARGES		62'641.18

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF		PASSIF	
Caisse	-311.25	Créanciers	16'939.45
CCP	98'607.99	Fonds informatique	0.00
BCN	32'828.45	Passifs transitoires	0.00
Crédit suisse	4'910.55	Réserve	393'744.37
Etat	169'805.98		
Crédit suisse épargne	40'214.30		
Débiteurs	1'394.39		
Actifs transitoires	592.23		
Excédent de charges de l'exercice	62'641.18		
TOTAL ACTIF	410'683.82	TOTAL PASSIF	410'683.82

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE, DE SES ORGANES ET COMMISSIONS EN 2003

LES ORGANES DE LA CONFÉRENCE

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (CIIP)

BERNE	Mario ANNONI
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT, vice-prés.
GENEVE	Martine BRUNSCHWIG GRAF, puis Charles BEER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Thierry BÉGUIN, président
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON
CDIP, invité permanent	Hans AMBÜHL
Secrétaire général	Jean-Marie BOILLAT, puis Christian BERGER
Secrétariat	Patricia TAÏS

LE BUREAU DE LA CIIP

président	Thierry BEGUIN Claude-Henri SCHALLER Michel PERRIARD
secrétaire général	Jean-Marie BOILLAT, puis Christian BERGER

LA CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE DE SUISSE OCCIDENTALE (CUSO)

* les membres du Bureau ont un astérisque

FRIBOURG	Isabelle CHASSOT Barbara VAUTHEY (suppléante) Paul-Henri STEINAUER Marino MAGGETTI
GENEVE	Martine BRUNSCHWIG GRAF puis Charles BEER Laure DUPRAZ * (suppléante) Maurice BOURQUIN puis André HURST Eric BAIER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Thierry BEGUIN Jean-Daniel PERRET (suppléant) Denis MIEVILLE*, vice-prés.
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON * , prés. Christian PILLOUD (suppléant) Jean-Marc RAPP
CEPF	Francis WALDVOGEL
EPFL	Marcel JUFER
CUS	Nivardo ISCHI
UNES	un représentant
Secrétaire général	Denis BILLOTTE *
Secrétaire générale adj.	Marie-Claude ORMOND *

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CIIP (Collaborateurs)

Jean-Marie BOILLAT puis Christian BERGER	Secrétaire général
Laurence CATTIN Anne-Marie CARDINAUX puis Florence MIHAILOVIC	Collaboratrice administrative Adjointe administrative et financière
Raymond CLAVEL	Collaborateur scientifique
Francine CLAVIEN	Collaboratrice scientifique
Caroline CODONI-SANCEY	Collaboratrice scientifique
Concetta COPPOLA	Collaboratrice administrative

Josette FALLET
Christian GEORGES

Luis MAIA
Jean-Pascal MOUGIN
Michel NICOLET
Ursula NUSSBAUMER

Stéphanie RENAUD
Marie-Lise ROBERT

Anne SCHALLER
Sylvia STÄHLI
Roberto STOCCO
Patricia TAÏS
Chantal TOMASONI
Véronique VUILLAUME-SANGLARD
Francine ZEHR

Adjointe administrative
Chargé de mission éducation
aux médias
Concierge
Adjoint du secrétaire général
Collaborateur scientifique
Collaboratrice administrative
dès juin
Apprentie
Collaboratrice administrative
jusqu'à mai
Responsable du Centre OSP
Collaboratrice administrative
Collaborateur scientifique
Assistante de direction
Collaboratrice administrative
Collaboratrice administrative
Collaboratrice administrative

COMMISSION DU CENTRE DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE OSP (CODOSP)

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Hubert PERLER, puis Fritz WINKELMANN
GENEVE	Jean-Marc FRERE, président
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ
TESSIN, observatrice	Béatrice TOGNOLA-GIUDICETTI
VALAIS	Germain BETRISEY
VAUD	Anne-Claude KUENZI-HOFMANN Patricia ZAFFALON
Syndicats patronaux	vacant
Syndicats	vacant
CIIP	Jean-Marie BOILLAT
Responsable du centre	Anne SCHALLER

LES CONSEILS CONSULTATIFS

CONSEIL DE LA COORDINATION

Législatif BE	Jürg GERBER
Législatif FR	Jean-Pierre GALLEY
Législatif GE	vacant
Législatif JU	Francis GIRARDIN
Législatif NE	Béatrice BOIS
Législatif VS	Roland CARRON
Législatif VD	Anne DECAILLET
TICINO	Diego ERBA
CSG	Claude-Henri SCHALLER
CSE	Daniel BROSY
CRFP	Alain GARNIER
AIDEP	Claude-Alain KLEINER
CDGSRT	Jean-François DURUSSEL
CROTCE	vacant
SER	Marie-Claire TABIN Francis BAOUR Jean-Claude SAVOY Jean-François KUNZI * Georges PASQUIER
FAPERT	1 siège vacant Anne SEYDOUX *, présidente Loranne LEUZIINGER
SG CIIP	1 siège vacant Jean-Marie BOILLAT, puis Christian BERGER Caroline CODONI-SANCEY

CONSEIL DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION (CRE)

* les membres du bureau ont un astérisque

Présidente	Martine BRUNSWIG GRAF puis Thierry BEGUIN
Membres d'office	Jacques WEISS / IRDP * puis Matthis BEHRENS Stefan C. WOLTER / CSRE
Unités/centres de recherche cantonaux	Emanuele BERGER / TI * Alex BLANCHET / VD * Norberto BOTTANI / GE Anne-Marie BROI / NE Christian MERKELBACH / BE Gérard PIQUEREZ / JU Jean-Pierre SALAMIN / VS Jean-Luc GURTNER / FR *
Universités	Anne-Nelly PERRET-CLERMONT
Représentants des HEP	Abdeljalil AKKARI Alexandre ETIENNE
SSRE	Bernard SCHNEUWLY
SER	Marie-Claire TABIN Georges PASQUIER
Invité permanent	Jean-Marie BOILLAT puis Christian BERGER
Secrétariat	Elisabeth EGGER

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT (CSE)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHÉTELAT *, prés. Denis RACLE
FRIBOURG	Léon GURTNER Werner KULL
GENEVE	Marianne EXTERMANN Jacqueline PERRIN puis Didier SALAMIN Georges SCHÜRCH*, vice-prés.
JURA	Alain BEUCHAT Daniel BROSZY
NEUCHÂTEL	Christian BERGER, puis Yves DELAMADELEINE Jean-Claude MARGUET
TICINO	Mirko GUZZI Renato VAGO Francesco VANETTA
VALAIS	Michel BEYTRISON Jean-François LOVEY
VAUD	Cilette CRETTON * Daniel CHRISTEN Philippe LAVANCHY puis Jean- François DUBUIS, ad interim Caroline CODONI-SANCEY *
CIIP	

LES CONFÉRENCES

LA CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX (CSG)

BERNE	Marcel GUÉLAT
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Frédéric WITTEWER
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Claude-Henri SCHALLER, prés.
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Jean-François STEIERT
Invité permanent CIIP	Jean-Marie BOILLAT puis Christian BERGER
Invité permanent CDIP	Hans AMBÜHL
Secrétariat	Patricia TAÏS

LA COMMISSION DE COORDINATION UNIVERSITAIRE (CCSO)

La présidence est vacante, elle est assurée par la vice-présidente

FRIBOURG	Barbara VAUTHEY Marino MAGGETTI
GENEVE	Eric BAIER Jean KELLERHALS Laure DUPRAZ, vice-prés.
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Jean-Daniel PERRET Denis MIEVILLE, président
VALAIS	Gilbert FOURNIER
VAUD	Christian PILLOUD Jörg WINISTORFER
CEPF	Susy WAGNIERES
EPFL	Jean-Louis VANDRIES
CUS	Jean-Marc BARRAS
UNES	un représentant
Secrétaire général	Denis BILLOTTE
Secrétaire générale adj.	Marie-Claude ORMOND

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CRFP)

BERNE	John BUCHS
FRIBOURG	Hubert PERLER, puis Fritz WINKELMANN
GENEVE	Jean-Marc FRERE, président Marianne EXTERMANN
JURA	Jean-Luc PORTMANN
NEUCHÂTEL	Jacques-André MAIRE Maryse DE KAENEL
TICINO	Vincenzo NEMBRINI Gianni MORESI
VALAIS	Serge IMBODEN, vice-président
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT Alain GARNIER
Secrétaire intercantonal	Jean-Pascal MOUGIN
Secrétariat	Josette FALLET

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DES OFFICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (CCO)

BERNE	Maurin SCHMID, vice-président
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Claudette FAUQUE
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ
TICINO	Marco LAFRANCHI
VALAIS	Daniel CORDONIER
VAUD	Isabel TAHER-SELLES, présidente
CIIP	Raymond CLAVEL

LA CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE ET DÉLÉGUÉS AUX AFFAIRES CULTURELLES (CDAC)

BERNE	vacant
FRIBOURG	Gérald BERGER
GENEVE	Michel RAMUZ
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Daniel RUEDIN, vice-président
VALAIS	Karl SALZGEBER, président
VAUD	Brigitte WARIDEL
Secrétariat	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES HAUTES
ÉCOLES PÉDAGOGIQUES

(CDHEP)

BEJUNE	Samuel WAHLI
FRIBOURG primaire	Alexandre ETIENNE, vice-prés.
FRIBOURG secondaire	Guillaume VANHULST
GENÈVE primaire	François AUDIGIER
GENÈVE secondaire	Rémy VILLEMEN, président
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Gertrude-Louise NOTTARIS
VAUD	Daniel NOVERRAZ
CIIP	Francine CLAVIEN

LES COMMISSIONS

LE CONSEIL MÉDIA-FORMATION (CMF)

CIIP	Isabelle CHASSOT
SG CIIP	Jean-Marie BOILLAT puis Christian BERGER
TSR	Gilles MARCHAND
RSR	Gérard TSCHOPP
SER	Marie-Claire TABIN

LA COMMISSION DES MÉDIAS ET DES
TECHNOLOGIES DANS L'ÉDUCATION
(COMETE)

Centres cantonaux de ressources	Raymond MOREL - CPTIC Serge RAMEL - HEP/VD Louis-Joseph FLEURY - DOCAV/JU
Formateurs HEP	Michael ANDERES - FRITIC Bernard JOUSSON - IFMES/GE, président Toni RITZ - HEP/VS
Assoc. professionnelles d'enseignants	Francis BAOUR - SER
Journaliste	Jacques DANIELOU - SER
CTIE	Nicolas DUFOUR - Le Temps
Instituts universitaires / recherche	Liliane CHAPPUIS
Observateur tessinois	Daniel PERAYA - UNI-GE Luc-Olivier POCHON - IRDP
CIIP	Gustavo FILLIGER - Centro didattico cantonale Christian GEORGES

LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Départements de l'instruction publique

	Dario BERNASCONI
	Alain BEUCHAT
	Jean-François CHARLES
	Charles DE CARLINI
	Fiorella GABRIEL
	Marie-Madeleine LUY
	Jean-Claude MARGUET
	Christian MERKELBACH
	Jacqueline PELLET, présidente
	Elvezio SARTORE
	Guillaume VANHULST
<i>Associations professionnelles d'enseignants</i>	Marie-Danièle BROQUET
	Jacques DANIELOU
	Georges PASQUIER
	Jacques-Etienne RASTORFER
	Bernard SCHMIED
	Marie-Claire TABIN
	+ 2 sièges vacants
IRDP	Jacques WEISS, puis Matthis BEHRENS
CIIP	Francine CLAVIEN

LA DÉLÉGATION À LA LANGUE FRANÇAISE
(DLF)

Marie-José BÉGUELIN, présidente
Jean-François DE PIETRO
François GRIN
Marinette MATTHEY
Eric WEHRLI
Christine OLIVIER, secrétaire

MOYENS ET RESSOURCES DIDACTIQUES

LA COMMISSION ROMANDE DES MOYENS
D'ENSEIGNEMENT (COROME)

En cours de transformation

L'OFFICE ROMAND DES ÉDITIONS SCOLAIRES (OR)

BERNE	Walter SCHÜRCH
FRIBOURG	Marcel BERGER, secrétaire
GENÈVE	vacant
JURA	Françoise WERTH-GOLAY
NEUCHÂTEL	Willy DEBELY
VALAIS	Jean-Pierre SALAMIN
VAUD	Yves CROISIER, président
SG CIIP	Francine ZEHR

LA COMMISSION DU FONDS DES ÉDITIONS
SCOLAIRES

Président	Jean-Marie BOILLAT
COROME	Olivier MARADAN
CSG	Marcel GUÉLAT
CSE	Georges SCHÜRCH
OR	Yves CROISIER
SER	Francis BAOUR - voix consultative Tristan MOTTET - voix consultative
Comptabilité	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE - voix consultative
SG CIIP	Francine ZEHR

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD, présidente
GENÈVE	Jean-Paul BIFFIGER
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN
TICINO	Giorgio MERZAGHI
VALAIS	Michel DÉLITROZ
VAUD	Jean-Jacques ALLISSON
Invités permanents	Hubert PILLER / OFAS Gertrud NIGGL / SPC
Secrétaire	Raymond CLAVEL

LA COMMISSION ROMANDE POUR LA
FORMATION DES DIRECTEURS ET
DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS (CRFDE)

Gérard BOBER
Edmond FARQUET
Michel BEYTRISON
Michel LAPAIRE
Philippe LAVANCHY
Jacqueline PERRIN
Clément ZILL, président

LES INSTITUTIONS

L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (IRD P)

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DE L'IRD P

Jacques WEISS	Directeur
puis Matthis BEHRENS	
Christiane ANTONIAZZA	Biblioth.-documentaliste
TORCHE	
Sandrine AEBY	Collaboratrice scientifique
Jean-Philippe ANTONIETTI	Collaborateur scientifique
Claudine BROHY	Collaboratrice scientifique
Magali DELEMONT-VEILLARD	Collaboratrice scientifique
Jean-François DE PIETRO	Collaborateur scientifique
Isabelle DESCHENAUX	Responsable du secteur Documentation
Elisabeth EGGER	Secrétaire de direction
Simone FORSTER	Collaboratrice scientifique
Véronique FRANÇOISE	Aide documentaliste
Liliane JEANNERET	Collab. administrative
Françoise LANDRY	Biblioth.-documentaliste
Sylvie LEUENBERGER ZANETTA	Collaboratrice scientifique
Corinne MARTIN	Collab. administrative
Christine OLIVIER	Collab. administrative
Elisabetta PAGNOSSIN	Collaboratrice scientifique
Doris PENOT	Collab. administrative
Luc-Olivier POCHON	Collaborateur scientifique
Irène SCHWOB	Collaboratrice scientifique
Marianne STEUDLER	Collab. administrative
Chantal TIECHE CHRISTINAT	Collaboratrice scientifique
Anne-Chantal VAN DER KLINK	Collaboratrice scientifique
Martine WIRTHNER	Collaboratrice scientifique

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Jean RETSCHITZKI, président
Linda ALLAL
Jean BRUN
Georges LÜDI
André PETITAT
Yves REUTER
Jacques WEISS
Elisabeth EGGER, secrétaire

LE GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DU GLOSSAIRE

Paul-Henri LIARD	Rédacteur en chef
Anne BEAUJON	Secrétaire
Hervé CHEVALLEY	Rédacteur en chef adjoint
Françoise CORNU	Assistante
Eric FLUCKIGER	Rédacteur
Christelle GODAT	Rédactrice
Alexandre HUBER	Rédacteur
Wulf MÜLLER	Rédacteur
Mayeule WEIBEL	Assistante

COMMISSION PHILOLOGIQUE

Président	Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENEVE	Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres ad personam	Michel BURGER
	François VOILLAT
	André WYSS

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

LE COMITÉ DE RÉDACTION DU PLAN D'ÉTUDE CADRE ROMAND (PECARO)

Marlyne ANDREY
Nicole ELLIOTT
Alain EMERY
Patricia GILLIERON
Marilène LEIBZIG-COLLAUD
Olivier MARADAN, président
Viridiana MARC
Nicolas RYSER

LE GROUPE DE TRAVAIL LANGUES DE LA CIIP (GTL)

Commission pédagogique	Jacques DANIELOU
Hautes écoles pédagogiques	Susanne WOKUSCH
IRD P	Claudine BROHY
SER	Eva FARINE
SG CIIP	Michel NICOLET, prés.
Recherche	Günther SCHNEIDER

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ADMEE	Association pour le développement des méthodologies de l'évaluation en éducation
AFIDES	Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
AIDEP	Association des inspecteurs et directeurs d'école primaire de la Suisse romande et du Tessin
AIOSEP	Association Internationale d'Orienteur Scolaire et Professionnelle.
ApA	Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage
ARRA	Association romande en reconnaissance des acquis
ARTOS	Association Romande Technique Organisation Spectacles
ASSH / ASSHS	Académie suisse des sciences humaines et sociales
BASIS	Beaux arts de la scène des indépendants suisses
CC	Conseil de la coordination
CCO	Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle
CCR-EFAL	Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales
CDAC	Commission des délégués aux affaires culturelles
CDG	Conférence des directeurs de gymnases
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDOPU	Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CEDDSRT	Conférence des directeurs et directrices d'écoles de degré diplôme de la Suisse romande et du Tessin
CES	Commission de l'enseignement spécialisé
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIF	Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIRCE	Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement
CORODIS	Commission romande de diffusion des spectacles
CORTEXIA	Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage des professions de l'artisanat et de l'industrie
CORVATI	Commission romande de validation des titres à l'admission aux établissements de formation des maîtres de l'enseignement secondaire
CP	Commission pédagogique
CREDAS	Collectif de recherche, études et développement en adaptation scolaire
CRFP	Conférence des chefs de service de la formation professionnelle
CROTCEC	Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires
CSE	Conférence des chefs de service de l'enseignement
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSPS	Centre suisse de pédagogie spécialisée
DDC	Direction du développement et de la coopération
DIP	Département de l'instruction publique
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
DLF	Délégation à la langue française
EDUPRE	Education et de prévention
EDUPRO	Education et promotion de la santé
ELCF	École de langue et de civilisation françaises
EOLE	Education et ouverture aux langues à l'école
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EVLANG	Eveil aux langues dans l'enseignement primaire
F3-MITIC	Formation de formateurs de formateurs (F3) dans le domaine des médias, de l'image et des technologies de l'information
FAPERT	Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin
FED	Fondation éducation et développement
FORRES	Formation romande pour les responsables d'établissements scolaires
FREREF	Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation
FSEA	Fédération suisse pour l'éducation des adultes
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
GRF	Groupe de référence pour l'enseignement du français
GREME	Groupe romand d'experts en moyens d'enseignement
GROCEDOP	Groupe romand et tessinois des centres de documentation pédagogique
GTL	Groupe de travail langues

HARMOS	Harmonisation de l'école obligatoire
HEM	Haute école de musique
HEMSR	Haute école de musique de Suisse romande
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES S2	Haute école spécialisée santé social
HETSR	Haute école de théâtre de Suisse romande
ICT	Information communication technology
IFMES	Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique
ISSP	Institut des sciences sociales et pédagogiques (UNIL)
LEP	Editions Loisir et Pédagogie
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
MITIC	Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication
nLFPr	Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle
nOFFPr	Nouvelle Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NW EDK	Conférence de l'instruction publique de la Suisse du nord-ouest
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OMS	Organisation mondiale de la santé
OOFP	Office d'orientation et de formation professionnelles
OPA	Objectifs prioritaires d'apprentissage
OR	Office romand des éditions et du matériel scolaires
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PECARO	Plan d'études cadre romand
PEC-ECG	Plans d'études-cadres pour les écoles de culture générale
PEL	Portfolio européen des langues
PIM	Gestion des informations concernant les métiers et la formation
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (en anglais : Programme for international Student Assessment)
RERLANG	Réseau des responsables de l'enseignement des langues étrangères
RIFAL	Réseau international francophone d'aménagement linguistique
RINT	Réseau international de néologie et de terminologie
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAJ	La science appelle les jeunes
SESSTI	Service de l'enseignement secondaire, supérieur, de la transition et de l'insertion (DFJ/VD)
SFP	Service de la formation professionnelle
SG	Secrétariat général
SLF	Semaine de la langue française
SQS	Association suisse pour systèmes de qualité et de management
TIC	Technologies de l'information et la communication
TICE	Technologies de l'information et la communication à l'école
TSR	Télévision Suisse Romande
TVBDO	Sélection d'émissions TV à valeur pédagogique ou culturelle